

ASSOCIATION NATIONALE POUR LA PROMOTION
DES EQUIPEMENTS INTEGRES

LE CENTRE EDUCATIF ET CULTUREL

LES HEURES CLAIRES

A ISTRES

(MONOGRAPHIE : 1970 - 1985)

RAYMOND MALLERIN
FÉVRIER 1986

SOMMAIRE

	<i>Pages</i>
AVANT-PROPOS	3
<u>I - GENESE DU PROJET</u>	
1.1. Les motivations (nationales, régionales, locales)	4
1.2. Traduction des motivations en objectifs	6
1.2.1. Objectifs implicites	
1.2.2. Objectifs généraux	
1.2.3. Objectifs spécifiques à ISTRES	
1.2.4. Objectifs particuliers à chaque établissement	
1.3. Considérations rapides sur le projet, quinze ans après	8
<u>II - MONTAGE DU PROJET</u>	
2.1. Processus de montage du projet	10
2.2. Caractéristiques et difficultés du processus	11
2.3. Le projet initial et son évolution	12
<u>III - REALISATION DU PROJET - DESCRIPTION ARCHITECTURALE</u>	
3.1. Du projet à la réalisation	14
3.1.1. La démarche générale	
3.1.2. Evolution architecturale du projet	
3.1.3. Le complexe actuel	
3.2. L'intégration architecturale - utopies et réalités	27
3.2.1. Les regroupements architecturaux et les fonctions prévues	
3.2.2. Les circulations et lieux de rencontre - l'accueil	
3.2.3. Les récupérations de locaux:	
3.2.4. La polyvalence et la banalisation	
3.2.5. Le cas particulier du Bâtiment d'Accueil : une copropriété	
3.3. Les financements et coûts d'investissements	33
3.3.1. Tableaux de financements	
3.3.2. Coût comparé des investissements du C.E.C., équipement intégrés, et des équipements similaires éclatés	
<u>IV- ADMINISTRATION ET GESTION</u>	
4.1. Fonctionnement administratif	38
4.1.1. Le statut : la convention de gestion	
4.1.2. Problèmes spécifiques au Collège	
4.2. Fonctionnement financier et gestion matérielle	44
4.2.1. Fonctionnement financier : rôle de l'Intendant	
4.2.2. Le budget 1985 du C.E.C.	
4.2.3. La gestion matérielle	
4.3. Les personnels	49
4.3.1. Effectif général	
4.3.2. Particularités de statut et de fonction liées à l'intégration	
4.4. La collectivité locale et l'administration du C.E.C.	54
4.4.1. Importance grandissante du poids de la collectivité locale dans la vie du C.E.C.	
4.4.2. L'esprit d'intégration : moteur de la dynamique de la collectivité locale	
4.4.3. Nécessité d'une liaison permanente et institutionnalisée	

V - LES ACTIVITES

5.1. <i>La fréquentation du C.E.C. et son public</i>	56
5.1.1. <i>Le C.E.C. lieu d'accueil public</i>	
5.1.2. <i>Les adhérents permanents du C.E.C.</i>	
5.2. <i>Les types d'activité et les échanges inter-établissements</i>	58
5.2.1. <i>Organigramme des établissements par secteur d'activité</i>	
5.2.2. <i>Tableau général des interrelations</i>	
5.2.3. <i>Un exemple concret d'intégration : le Collège</i>	
5.2.4. <i>"Un mercredi au C.E.C."</i>	
5.3. <i>Evolution générale</i>	66
5.3.1. <i>La banalisation de la notion d'intégration et ses risques</i>	
5.3.2. <i>Tendances centrifuges et sous-ensembles</i>	
5.3.3. <i>Importance des nouvelles actions intégrées</i>	

CONCLUSION 69

Note bibliographique 70

Note bibliographique

70

AVANT-PROPOS

Cette monographie a été conçue dans le cadre d'une étude sur l'utilisation optimale des équipements publics, commandée à notre Association par la Direction des Equipements et Constructions du Ministère de l'Education Nationale. La place consacrée au C.E.C. d'ISTRES dans cette étude d'ensemble était nécessairement limitée.

Il nous a paru souhaitable, compte-tenu de l'importance de la documentation dont nous disposions et de l'histoire déjà longue du Centre Educatif et Culturel Les Heures Claires d'ISTRES, de donner à cette monographie tout le développement que méritent les 15 années de fonctionnement de cette institution originale et d'en faire une publication spécifique.

Il est, en effet, croyons-nous, fort intéressant de comparer la réalité du C.E.C., en 1985 (composition, fonctionnement, activités) au projet et aux conceptions de départ. En distinguant ce qui a été réalisé et ce qui ne l'a pas été, en faisant la part de ce qui s'est avéré utopique et de ce qui s'est concrétisé, en analysant, de la façon la plus objective possible, le fonctionnement actuel, et en essayant de dégager un bilan, nous pensons être utiles à tous ceux qui s'intéressent aux équipements intégrés, et aux collectivités locales désireuses de mettre en oeuvre une politique cohérente d'action éducative, sociale, sportive et culturelle, dans un souci légitime de rentabilisation des équipements.

Cette monographie doit beaucoup aux articles et études précédemment consacrés au C.E.C. d'ISTRES (Cf. bibliographie page 70). Les principaux résultats, éventuellement actualisés, ont été insérés dans le corps du développement. Les rapports d'activité détaillés élaborés, chaque année, par le Directeur, nous ont également été très précieux.

La présente monographie comporte 5 parties. La première, consacrée à la genèse du C.E.C. tente de préciser les motivations qui ont fait naître un tel projet. La seconde montre par quel processus l'on est passé du projet à la réalité. La troisième définit les conceptions architecturales qui ont présidé à la construction de l'ensemble de l'équipement. La quatrième analyse les modalités d'administration et de gestion du Centre intégré. La cinquième décrit les activités et le public du C.E.C.

Raymond MALLERIN
Président de l'A.N.P.E.I.

LE CENTRE EDUCATIF ET CULTUREL
LES HEURES CLAIRES
A ISTRES

Le C.E.C. les Heures Claires d'ISTRES est sans doute le plus important des centres intégrés existants, tant par le nombre et la diversité des établissements qui le composent que par la masse des équipements construits. L'histoire de sa conception, de sa naissance et de ses quinze années de fonctionnement, est sans doute compliquée et touffue, mais très intéressante pour qui s'attache aux problèmes de développement local, de programmation des équipements publics et de leur place dans l'urbanisation. Nous ne pourrions entrer dans tous les détails d'une histoire aussi complexe ; nous nous en tiendrons aux grandes lignes, aux aspects les plus significatifs et aux évolutions les plus caractéristiques, persuadés que les enseignements que l'on peut tirer de ce vaste champ d'expérimentation sont en fait parfaitement transposables pour des projets beaucoup plus limités.

I - GENESE DU PROJET

1.1. Les motivations

Les motivations qui ont donné naissance, autour des années 1968/70, au projet, d'équipement intégré à ISTRES, se situent à trois niveaux : local, régional et national.

Motivations régionales

C'est autour des années 1967/70 qu'a pris corps le projet d'implantation de la zone industrielle de FOS, avec création d'un port pétrolier et minéralier, et l'installation d'usines sidérurgiques (SOLMER, UGINE ACIERS...). Cette aventure, même si elle n'a pas connu, par suite de la crise, tout le développement espéré, a cependant profondément modifié le paysage géographique et humain, la situation économique et la population de cette zone. Le complexe industriel de FOS a été conçu pour assurer le développement d'une région sous-équipée à tous points de vue. L'aménagement du site et la construction des installations industrielles ont nécessité l'emploi de 30 000 ouvriers de chantiers, puis l'arrivée massive de populations de LORRAINE et de SAVOIE. Les concepteurs ont considéré qu'il fallait, l'espace aidant, éviter les concentrations massives, séparer l'habitat des lieux de travail, disperser les populations nouvelles sur une vaste région et permettre un large développement de toutes les rives de l'Etang de Berre. C'est dans cet esprit qu'ont travaillé, d'abord une mission régionale, directement rattachée au Préfet de Région, et l'O.R.E.A.M. de MARSEILLE (Organisation d'Etudes d'Aménagement de l'Aire Métropolitaine) dépendant de la D.A.T.A.R., puis la M.I.A.F.E.B. (Mission Interministérielle d'Aménagement FOS-Etang de Berre) transformée plus tard en E.P.A.R.E.B. (établissement public d'aménagement des rives de l'Etang de Berre). Tous ces organismes se sont accordés sur le fait que l'urbanisation nouvelle ne devrait se faire qu'à partir des villes existantes dont il n'était pas question de faire abstraction.

La commune d'ISTRES se trouvait donc, entre FOS et MIRAMAS, au coeur d'une région promise à un grand développement, dans le cadre d'un vaste projet d'aménagement, d'urbanisation et d'équipement. Et l'on imaginait alors qu'elle allait devenir le centre d'une vaste agglomération nouvelle qui intégrerait les trois villes anciennes.

Motivations locales

Il n'est pas sûr que la municipalité et les habitants d'ISTRES aient eu, au cours des années 1967/70, une claire conscience des développements futurs de la région. Aux portes de la CAMARGUE et de la CRAU, ISTRES n'était qu'un gros bourg à l'écart des axes de circulation, avec une population de 13 404 habitants en 1968. Une partie importante de cette population était d'ailleurs liée à la Base Aérienne et au Centre d'Essais En Vol qui constituaient, en fait, un monde à part, vivant sur lui-même et par lui-même. Ce gros village ne disposait pratiquement d'aucun équipement public, en dehors d'une vaste salle des Fêtes (le "CASINO") désaffectée pour raison de non conformité des installations. Si peu conscients que fussent alors les habitants et même la municipalité d'ISTRES des larges perspectives ouvertes par la création de la Zone Industrielle de FOS, du moins se rendaient-ils compte que la ville allait connaître un certain développement et qu'elle manquait d'équipements. Le besoin qui se faisait le plus sentir et qui paraissait le plus évident était celui de la construction d'un C.E.S., le petit C.E.G. PASTEUR implanté au milieu de la ville donnant des signes de saturation et ne pouvant manifestement suffire aux futurs besoins, même modestement évalués. C'est dans cette perspective que la municipalité d'alors, dirigée par M. ROMELLI, avait acheté, de 1965 à 1968, des terrains sur le plateau des Heures Claires, à 1 km 1/2 de la ville ancienne, à la fois parce qu'ils étaient disponibles et parce que la municipalité misait sur une urbanisation dans cette direction.

Au niveau donc des motivations locales : besoin reconnu et évident d'un établissement scolaire ; besoin ressenti, mais de façon beaucoup plus diffuse, d'équipements publics pour une extension de population prévisible.

Motivation nationale

C'est pendant cette même période où la municipalité d'ISTRES prenait confusément conscience du développement futur de sa ville et où se précisait le vaste projet d'aménagement industriel de FOS et des rives de l'Etang de Berre qu'avait été conçu et construit le premier équipement intégré à YERRES (Cf. Monographie). Cette création avait donné lieu à tout un mouvement d'idées militantes sur l'ouverture de l'école, le décloisonnement des activités éducatives, sociales et culturelles, l'éducation globale et sur l'intérêt du plein emploi des équipements. Une large information avait été faite dans la presse sur le Centre d'YERRES. Une politique semblait se dessiner avec la création d'un groupe interministériel un peu informel (transformé ensuite en commission officielle). L'action de ce groupe s'appuyait sur les réflexions de la Fondation pour le Développement Culturel, qui s'était doté d'un bureau d'études : l'A.R.E.A. (Atelier de Recherches sur les Equipements et l'Animation). Au niveau de l'Education Nationale, le service du Plan dirigé par Monsieur l'Inspecteur Général RENARD cherchait de nouvelles voies pour ouvrir l'école à la communauté. Le militantisme des mouvements d'éducation populaire et l'impact des événements de 1968 contribuèrent à ce vaste foisonnement d'idées qui fut pris en compte dans les orientations du VIème Plan et qui se traduisait par la réalisation d'YERRES et par les projets de la VILLENEUVE de GRENOBLE, la cité de CHAMONIX, le centre de MONTREUIL BELLAY.

C'est à l'intersection de ces trois types de motivations qu'est né le projet d'ISTRES. Mais, si la rencontre entre ces diverses motivations s'est produite et a fécondé le projet, c'est grâce à un heureux concours de circonstances (sans doute un peu provoqué) et à l'existence d'un homme bien placé, convaincu et déterminé. Le concours de circonstances, ce fut la visite, en 1969, de M. ROMELLI au Centre d'YERRES. Il en revint persuadé qu'un type d'équipement de ce genre était parfaitement approprié au développement d'ISTRES et au site qu'il avait réservé sur le plateau des Heures Claires. La personnalité déterminée qui a permis de transformer l'idée en projet réel ce fut M. BLACHE, chargé de mission

auprès du Préfet de Région. Avant d'être nommé à MARSEILLE, M. BLACHE avait été l'adjoint de M. RENARD au service du Plan, et sensibilisé à la mise en place du C.E.C. d'YERRES et à tout le mouvement d'idées qui l'accompagnait. Il réalisa parfaitement l'intérêt que pouvait avoir une telle conception pour une ville dans la situation d'ISTRES, à la fois sous-équipée et promise à un développement démographique et urbanistique important. Il se fit, dès lors, le défenseur et le coordonnateur administratif du projet. Sans son engagement convaincu, sa compétence et son acharnement, le C.E.C. d'ISTRES n'aurait pas existé.

1.2. Traduction des motivations en objectifs

Ces motivations générales se traduisirent en objectifs.

1.2.1. Certains étaient implicites. Le maire d'ISTRES espérait que le projet de centre intégré donnerait une plus grande cohérence au plan d'équipement de la ville, qu'il accélérerait les processus de programmation et permettrait d'obtenir des aides plus importantes de l'Etat. Avec une telle argumentation, il n'eut pas de peine à convaincre son Conseil Municipal. L'avenir devait, d'ailleurs, lui donner raison. Et si les avatars de la vie politique allaient bientôt l'écarter du devant de la scène (il fut battu aux élections municipales de 1971) et lui enlever toute responsabilité dans la mise en place du projet, il faut ici saluer son initiative et sa clairvoyance.

1.2.2. D'autres objectifs étaient généraux. Ce sont ceux qui sont communs à tous les équipements intégrés.

Les uns sont d'ordre social et culturel. Ils concernent l'ouverture de l'Ecole, le décroisement des services, la volonté d'animation globale permettant à chaque individu de mieux se situer dans la société.

D'autres sont d'ordre urbanistique, visant à une meilleure intégration des équipements au cadre de vie.

D'autres, enfin, non les moins importants, sont d'ordre économique, les équipements intégrés permettant "d'accroître l'efficacité des investissements de l'Etat et des collectivités locales par la réduction des doubles emplois et des temps morts ; de rationaliser les conditions de réalisation des équipements, de leur emploi et de leur gestion" (circulaire du 19/11/1973 du Premier Ministre).

Ces principes trouvent la formulation suivante dans la convention du C.E.C. d'ISTRES : "Les objectifs poursuivis sont essentiellement d'assurer une meilleure qualité des services dans les domaines de la formation scolaire et continue; de l'orientation du conseil médico-social et de l'emploi, de l'éducation permanente, de la culture et des loisirs grâce à une intégration des équipements, une polyvalence d'utilisation des locaux et une coordination des différents établissements.

1.2.3. Objectifs plus spécifiques à ISTRES

A travers cette formulation très générale, on voit cependant poindre un objectif relativement assez spécifique au C.E.C. d'ISTRES : la préoccupation de formation continue, de conseil médico-social et de l'emploi. Le guide administratif du C.E.C. insiste aussi sur cet aspect en précisant qu'outre l'objectif "d'animation globale permettant d'aller vers l'éducation permanente", le C.E.C. devait viser à "améliorer le système éducatif pour, notamment, réaliser une meilleure insertion professionnelle". L'insistance sur ce rôle correspondait à la volonté d'insérer l'expérience dans le cadre de la politique de formation permanente, et d'orientation liée aux transformations socio-économiques

de la région. Cette préoccupation spécifique s'est d'ailleurs traduite dans l'évolution générale du projet par la création rapide d'un Centre Municipal de Promotion Sociale (devenu ensuite Centre Intercommunal d'Education Permanente), puis par la programmation et l'implantation du bâtiment dit d'"accueil", comptant un C.I.O. (Centre d'Information et d'Orientation) de l'Education Nationale, une agence locale de l'A.N.P.E., un centre psychotechnique de l'A.F.P.A., tous établissements non prévus au départ.

Une deuxième préoccupation spécifique au projet d'ISTRES, dont l'intérêt et la perception se sont nécessairement atténués avec le temps, mais qu'on retrouve fréquemment exprimée dans les textes de l'époque, c'est de faire que la mise en place des équipements précède l'arrivée des populations nouvelles, au lieu de la suivre avec retard, comme cela se produit trop souvent d'habitude. Plus encore, était assigné à l'équipement intégré un rôle de brassage entre les populations anciennes et nouvelles.

Cet objectif humain devait se traduire au plan urbanistique. L'équipement intégré, apparemment excentré en 1970, était appelé à devenir un trait d'union entre le centre ancien et les futurs quartiers Sud. Le prolongement d'urbanisation donna lieu à des controverses passionnées. Pour certains aménageurs, le nouveau centre ville, doté de toute une série d'équipements administratifs publics, devait être implanté et s'articuler dans le voisinage immédiat du C.E.C. Pour la nouvelle municipalité, le centre ville devait se constituer à partir du prolongement du centre ancien.

1.2.4. Objectifs particuliers à chaque établissement

En relation avec ces objectifs, soit généraux, soit liés au contexte local, prévus pour le C.E.C. dans son ensemble, d'autres, plus précis, étaient assignés à chaque établissement. Nous ne pouvons consigner ici l'ensemble de ces objectifs spécifiques à chaque établissement. Nous nous limiterons à citer le programme "d'options pédagogiques" élaborées par M. ADER et quelques pédagogues dans le cadre du groupe de travail interministériel.

Options pédagogiques

"Il n'est pas possible, compte tenu de la genèse du projet et son état de préparation actuel, de proposer pour le C.E.S. un modèle élaboré de fonctionnement pédagogique qui ne pourrait être mis au point que par une équipe responsable d'enseignants, mais les caractères d'une pédagogie active dans laquelle devra nécessairement se situer le C.E.S., du fait de son intégration au C.E.C, peuvent être précisés :

1. Comme cela a été déjà annoncé, l'enseignement devra favoriser le développement d'une vie sociale intense. Il s'agira non seulement de susciter et soutenir les activités de club, de coopération scolaire, mais encore d'introduire le travail par groupe dans l'enseignement lui-même, et de donner enfin aux élèves les moyens en temps et en espaces d'organiser réunions et échanges, de s'exprimer et de faire évoluer le fonctionnement de l'établissement vers un régime d'autodiscipline.

2. Importance croissante de la documentation. Dans une perspective d'auto-éducation, la recherche documentaire, l'accès à l'information et l'aptitude à la traiter constituent des éléments fondamentaux de l'activité studieuse et du développement culturel de l'individu - toute pédagogie moderne réserve une part croissante à l'entraînement aux activités de documentation, qui doivent devenir une des dimensions majeures de l'enseignement de demain. Cette option marquera, pour le C.E.C. d'ISTRES, la volonté de mettre en continuité l'éducation scolaire et l'éducation des adultes.

3. Certaines innovations devront être recherchées par l'équipe pédagogique qui prendra la responsabilité du C.E.S. Ces innovations dépendront des choix de cette équipe, de son aptitude au travail en commun, et de l'appui que lui apporteront les instances de soutien telles que le C.R.D.P. et le Service de la Recherche de l'I.P.N.

A titre indicatif, on peut prévoir qu'elles s'orienteront vers les éléments suivants :

. pédagogie de groupe avec possibilité de différencier leur taille et la nature de leur travail (accentuation de l'orientation- actuelle indiquée par l'augmentation des heures de "dédoulement")

. pédagogie de soutien, en direction des élèves en difficulté, qui peut apparaître comme un prélude à une pédagogie par groupes de niveau (qu'on ne peut décider sans implication préalable d'une équipe pédagogique),

. pédagogie à option, actuellement esquissée par les nouveaux horaires des classes de 4ème, et qui devrait être appelée à se développer,

. plus généralement, pédagogie du tiers temps associant vie studieuse, activités pratiques et de découverte (éveil), et activités sportives, pédagogie qui résulterait de la simple accentuation des tendances sous-jacentes aux textes officiels récents".

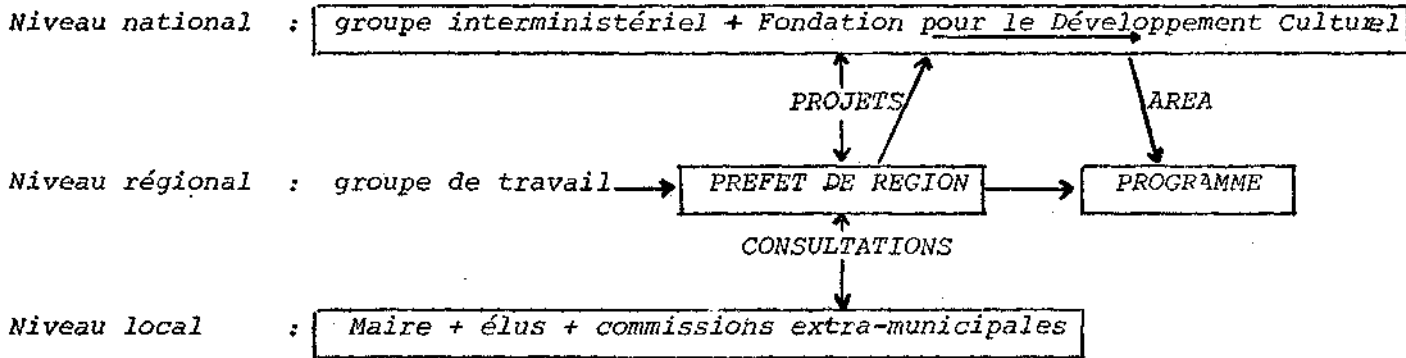
Mais il est nécessaire de faire ici une remarque importante : si ces options ont été communiquées aux architectes qui ont tenté de les traduire physiquement dans leur projet, elles n'ont pas été du tout prises en compte par les responsables administratifs nationaux, régionaux et locaux de l'Education Nationale, qui ne se sont jamais vraiment engagés dans l'expérience d'intégration et ont considéré ce C.E.S. comme n'importe quel banal établissement. C'est ainsi qu'au départ fut nommé, suivant les procédures les plus traditionnelles, un principal auquel aucune directive particulière ne fut donnée, et qui n'était absolument pas chargé de mettre en oeuvre une politique d'intégration, pas plus qu'une pédagogie novatrice. Tout s'est passé comme s'il y avait eu un hiatus complet entre le groupe interministériel parisien et les services administratifs. Cette situation, tout à fait différente de celles d'YERRES et de la Villeneuve de GRENOBLE, a constitué au départ une hypothèse indéniable pour le développement d'un fonctionnement pédagogique dynamique et ouvert. Que d'importantes innovations pédagogiques aient cependant pu se produire apporte une preuve que l'intégration physique des locaux est par elle-même facteur d'innovation et de transformation.

1.3. Considérations rapides sur le projet, quinze ans après sa genèse

S'inscrivant à la fois dans une perspective de développement régional, décidée au plan national, et dans un mouvement d'idées qui avait bien peu touché la vie locale, le C.E.C. a pu apparaître aux Istréens de 1970 comme un projet parachuté plus ou moins utopique, lié à un développement qu'ils n'arrivaient pas à imaginer. Cet équipement leur paraissait excentré, éloigné, étranger. A la limite, le site pouvait convenir à un collège, mais pas à la vie sociale et culturelle, qui ne pouvait se dérouler que près des platanes du cours...

Et pourtant, 15 ans après, on s'aperçoit que la plupart des prévisions étaient fondées. La population a plus que doublé ; l'urbanisation s'est développée à la fois au Sud et entre le plateau des Heures Claires et la ville ancienne, et le C.E.C. est aujourd'hui au coeur du grand ISTRES. L'apport de populations nouvelles s'est fait d'autant plus harmonieusement qu'elles ont en effet trouvé à leur arrivée des équipements publics et sociaux. Et le C.E.C. a joué le rôle de brassage des diverses catégories de populations d'ISTRES qu'on attendait de lui.

Pendant toute l'année 1969 et au cours de l'année 1970 s'opéra, en quelque sorte, une navette entre le groupe parisien, plus attaché à l'idéologie générale du projet/et les groupes locaux, d'autant plus réalistes et pragmatiques qu'ils ressentaient très fortement le besoin de la création du C.E.S., qui avait été inscrit à la carte scolaire, et dont la programmation financière avait été décidée en juillet 1969 en vue d'une ouverture à la rentrée 1970. C'est d'une négociation entre ces deux centres de réflexion qu'est né le projet-programme. On peut symboliser le processus par le schéma suivant :



Les points de repère chronologiques suivants peuvent être ainsi précisés :

- 1965-68 : Achat des terrains (réserves) - projet d'implantation d'un C.E.S.
- Début 1969 : Visite de M. ROMELLI, Maire d'ISTRES, au Centre Educatif et Culturel d'YERRES
- juillet 1969 : Inscription du C.E.S. à la programmation financière 1970 de l'Education Nationale
- 2^o semestre 1969 : Navettes sur les projets entre PARIS, MARSEILLE et ISTRES
- 1^o semestre 1970 : Elaboration du projet d'ensemble par l'A.R.E.A.
- mars 1970 : Approbation du programme global du C.E.C. (A.R.E.A.) par le Préfet de Région, la municipalité et les représentants des Ministères
- 4 juin 1970 : Approbation du plan de masse du C.E.C. Début des travaux
- 1^o octobre 1970 : Ouverture du C.E.S.

Au cours de ces négociations, l'on était passé de l'idée de confier la définition du projet à un groupe local d'architectes à celle de séparer la conception, en en donnant la responsabilité aux architectes liés à l'A.R.E.A., de l'exécution, qui serait proposée à un architecte local.

C'est ainsi que les responsabilités furent partagées entre l'Atelier d'Architecture de MONTROUGE (Pierre RIBOULET, Gérard THURNER et Jean-Louis VERET) pour la coordination et la conception, et Henri FAURE-LADREYT pour l'exécution.

La construction de l'ensemble était prévue en deux tranches :

- 1ère tranche : C.E.S., M.J.C., équipements sportifs et sociaux
- 2ème tranche : (6^oPlan) : équipements complémentaires, dont équipements culturels.

En fait, en 1970, la programmation financière n'était obtenue que pour le seul C.E.S.

Ce qui est resté cependant utopique, c'est l'idée que les trois villes de FOS, ISTRES et MIRAMAS pourraient se fondre en une vaste agglomération à laquelle le C.E.C. fournirait l'essentiel des équipements. Les villes étaient trop éloignées les unes des autres ; elles avaient chacune leur histoire et leur particularisme, et elles ne pouvaient constituer une Ville Nouvelle du même type qu'EVRY ou CERGY-PONTOISE. Le S.C.A.1, puis le S.A.N.2 constitua un organisme administratif et technique utile pour les grands projets interurbains, mais qui ne forma jamais une entité. Ses compétences résultent d'un compromis permanent et difficile entre les municipalités qui demeurent les vrais interlocuteurs de la population. Le C.E.C. a souffert, dans la définition de son rôle, de cette ambiguïté S.C.A.-S.A.N./Ville d'ISTRES. Les trois communes, distantes de plus de 10 kilomètres, ont éprouvé le besoin d'équipements pour leur ville. A ISTRES même, on a construit d'autres équipements que ceux des Heures Claires, au coeur du centre ville et dans les quartiers. Mais les responsables municipaux ont toujours veillé à ce que leur fonctionnement soit coordonné à celui du C.E.C. Donc, deux enseignements importants : les équipements de proximité sont une nécessité pour la vie sociale des quartiers, et la concentration d'équipements a ses limites ; il est toutefois primordial de veiller à la cohérence, à la complémentarité et à la coordination des équipements, et de penser en terme de réseau.

II - MONTAGE DU PROJET

2.1. Processus de montage du projet

Nous avons vu qu'en relation avec la motivation définie dans le chapitre précédent, avaient existé deux centres d'émergence du projet : la région et la ville d'ISTRES d'une part, dans le cadre de l'aménagement prévu des rives de l'Etang de Berre, le groupe interministériel d'autre part, dans le cadre de perspectives ouvertes par le C.E.C. d'YERRES. Au point de rencontre de ces deux centres, le Préfet de Région et son chargé de mission, M. BLACHE. Après la visite du maire d'ISTRES à YERRES, et pendant toute l'année 1969, les réflexions sur l'implantation d'un équipement intégré à ISTRES se développent au plan local et au plan national.

Au plan local, sous l'impulsion de M. BLACHE, furent créées des structures de concertation : d'une part, fut mis sur pied et coordonné par M. BLACHE lui-même un groupe de travail régional composé de représentants de l'O.R.E.A.M., de l'Inspection Académique, de l'Inspection Départementale de la Jeunesse et des Sports, de la Directrice de la Bibliothèque Centrale de Prêt, du Maire d'ISTRES. D'autre part, étaient formées à ISTRES des commissions extra-municipales regroupant, à côté d'élus locaux, des animateurs, des enseignants, des représentants d'associations de la ville, des urbanistes et des sociologues. Ces commissions procédèrent à une consultation de la population sur les besoins ressentis en matière d'activités socio-éducatives, et donnèrent leur avis sur les priorités à établir en matière d'équipement.

Au niveau national, dans la lancée du C.E.C. d'YERRES, le groupe interministériel, la Fondation pour le développement culturel et la première émanation de ce qui devait être ensuite l'A.R.E.A., développaient leurs réflexions sur un vaste projet d'ensemble.

1. Syndicat Communautaire d'Aménagement de la Ville Nouvelle de Fos
2. Syndicat d'Agglomération Nouvelle de la Ville Nouvelle de Fos (transformation du S.C.A. en application des nouvelles dispositions (1984) concernant les Villes Nouvelles.

2.2. Caractéristiques et difficultés de processus de montage du projet

2.2.1. Ce processus de montage a donc représenté une expérience originale et, d'une certaine manière, a constitué un exemple de décentralisation avant la lettre, une sorte de contrat de programme Etat/Collectivité Locale. Mais cette négociation n'a pu être menée à son terme que grâce à l'existence d'une personnalité aussi convaincue que M. BLACHE, occupant un poste-clé.

L'opération révélait ainsi, dès le départ, ses propres faiblesses. Le projet est né beaucoup plus de la volonté d'un petit groupe d'hommes déterminés, que de l'engagement profond des administrations dans une politique résolument interministérielle de l'intégration. Si ISTRES est né dans la foulée d'YERRES, le projet s'est immédiatement senti d'un certain nombre de réserves et de réactions négatives des administrations à l'égard du C.E.C. d'YERRES. Le Ministère de la Culture a très longtemps manifesté sa réticence à s'engager une deuxième fois dans une action commune avec le Ministère de l'Education Nationale et le Ministère de la Jeunesse et des Sports. Ce n'est que beaucoup plus tard qu'il s'impliqua dans l'expérience, et à la faveur d'un changement d'orientation du projet. Des obstacles d'ordre juridique apparurent très vite. Le contrôle financier de l'Education Nationale ne voulut pas accepter à ISTRES le renouvellement de ce qu'il considérait comme une anomalie à YERRES : la nomination d'un Proviseur pour diriger autre chose qu'un lycée. Il s'opposa pendant deux ans à la nomination d'un Proviseur comme Directeur du C.E.C. et ne l'accepta qu'au prix de la suppression du poste de Principal du Collège, en octobre 1972.

2.2.2. S'il a été intéressant que le projet naquît très tôt, avant même les premiers travaux de construction de la zone de Fos, la conséquence de cette situation fut aussi que ne se sont pas impliqués dans le projet les aménageurs (M.I.A.F.E.B. puis E.P.A.R.E.B.) et que se produisirent quelques difficultés entre la Mission Régionale, coordonnatrice du projet d'ensemble, et les urbanistes, qui trouvèrent le projet déjà complètement achevé et eurent parfois un peu de mal pour l'insérer dans leurs plans généraux. Les aménageurs pensèrent en termes d'urbanisation globalisante et furent à l'origine de la création de la Ville Nouvelle de Fos, dont nous avons déjà souligné le caractère ambigu, alors que le projet du C.E.C. avait essentiellement été conçu en fonction de la ville d'ISTRES.

2.2.3. Le projet faillit également connaître des difficultés avec le changement de municipalité, en 1971, le nouveau maire, Maurice GOUIN, s'étant plus ou moins opposé aux orientations de l'ancien maire, M. ROMELLI. Mais, il faut reconnaître qu'il se laissa vite convaincre par la Préfecture de Région de l'intérêt du projet, qu'il le prit à son compte, insistant seulement pour que le C.E.C. travaille en étroite liaison avec le centre ville, les associations locales existantes et les populations anciennes. Ce fut finalement une excellente exigence.

2.2.4. La dernière difficulté, et non la moindre, résida dans les cloisonnements administratifs. S'il y eut, en effet, projet global, il n'y eut jamais programmation globale et unifiée de l'ensemble des constructions. Les financements durent être obtenus un par un, et suivant les procédures propres à chaque administration. Il en est résulté un très grand morcellement des phases de réalisation, dû à la fragmentation des sources et des tranches de financement. L'architecte de conception, M. VERET, signale que les travaux réalisés de 1970 à 1973 ont comporté 12 tranches différentes, et la programmation totale, 25, avec des maîtres d'ouvrage souvent différents. Si les programmes ont pu être à peu près convenablement coordonnés entre eux, ce fut, en ce domaine plus qu'en tout autre, grâce à l'action de M. BLACHE, qui agit auprès des différentes administrations pour accélérer les processus de financement, de façon à

ce que les constructions ne soient pas trop décalées les unes par rapport aux autres. Il n'en reste pas moins vrai que, dans un système moins cloisonné que le système administratif français, et avec une prise en compte réelle, sur le plan juridique, du projet global, l'on aurait pu éviter ce morcellement qui alourdit la tâche du maître d'oeuvre et, ainsi, faciliter une cohérence qui n'a été obtenue que par l'unicité de l'architecte de conception et le volontarisme de coordination de la Préfecture de Région.

2.3. Le projet initial et son évolution

2.3.1. Le projet approuvé en 1969 comprenait les 12 équipements suivants :

1. C.E.S. 1200 élèves	9 000 m ²
2. Maison Pour Tous (M.P.T.)	1 200 m ²
3. Foyer de Jeunes Travailleurs (F.J.T.) 30 lits	
4. Village de Vacances 200 lits	
5. Bibliothèque de lecture publique	1 200 m ²
6. Centre Social	450 m ²
7. Centre de Santé	800 m ²
8. Musée de Technologie	
9. Gymnase	1 000 m ²
10. Piscines (été et hiver)	2 000 m ²
11. Aires de sport de plein air 3 plateaux et un stade	
12. Un théâtre de plein air	

2.3.2. Les modifications intervenues dans la liste initiale des équipements sont les suivantes.

L'accentuation de certains objectifs sociaux du projet liés au développement industriel de la zone de l'Etang de Berre conduit à la programmation de certains équipements supplémentaires : Agence de l'Emploi, Centre Psychotechnique de l'A.F.P.A., Centre d'Information et d'Orientation, Halte-Garderie. Le tout a été regroupé, avec le Centre Social, dans un seul bâtiment, dit "bâtiment d'accueil". Signalons au passage que, pour la construction de ce bâtiment, les financements ayant été obtenus, chaque maître d'ouvrage délégua sa maîtrise au Département, qui fut le maître d'ouvrage unique pour l'ensemble de la construction. Cette procédure pallia considérablement les difficultés évoquées en 2.2.4.

Les changements dans les programmes nationaux des ministères participant à l'opération ont provoqué certaines évolutions. Ainsi, le Secrétariat à la Jeunesse, aux Sports et aux Loisirs, après 1970, a mis au point la formule des complexes sportifs évolutifs couverts (ensemble standard d'équipements différenciés programmables en bloc, mais réalisables par tranches successives) ce qui a permis une augmentation considérable du volume des équipements sportifs.

Le développement, par le Ministère des Affaires Culturelles, d'une politique spécifique de ses Centres d'action culturelle, en même temps que la volonté de la nouvelle municipalité de créer un pôle d'animation au centre de la ville ancienne, ont conduit à réduire la dimension de la salle de spectacles prévue aux Heures Claires de 700 à 300 places et à transformer la vieille salle des Fêtes désaffectée en un vaste théâtre moderne. Un petit théâtre de plein air a été construit près du port, celui des Heures Claires a été abandonné.

Les aléas et opportunités des financements disponibles ont amené certaines suppressions : ni le Musée de la Technologie, ni le Foyer de Jeunes Travailleurs n'ont pu obtenir les financements nécessaires. Par contre, des opportunités de financement ont permis la construction puis l'extension d'un centre de promotion sociale (devenu, ensuite, le C.I.D.E.P.) non prévu au départ, l'implantation de quatre petits logements de fonction l'addition, dans les locaux scolaires, d'un atelier de technologie.

A la lumière de ces observations, l'on peut dresser le tableau suivant des équipements :

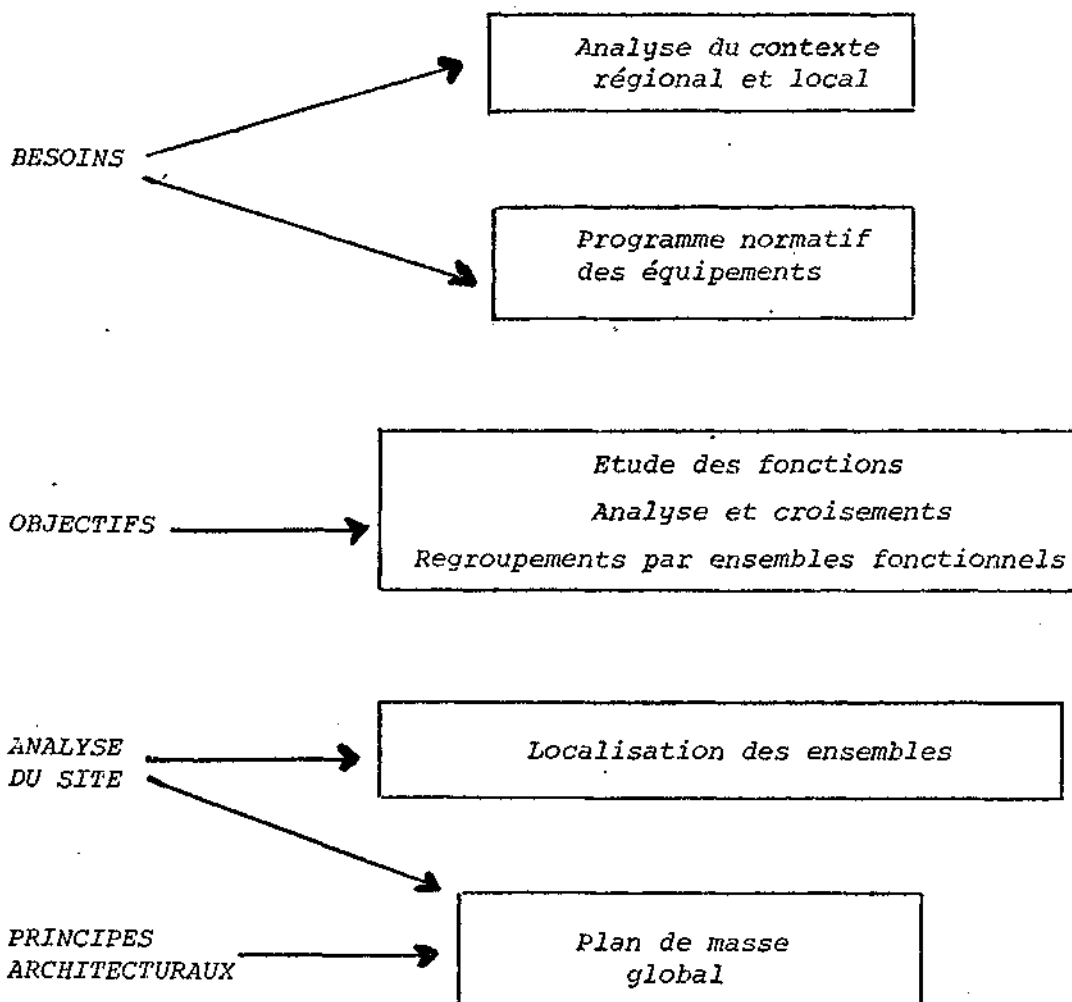
Prévus et non construits 3	: Musée de la Technologie - Foyer des Jeunes Travailleurs - Théâtre de Plein Air
Prévus et construits 9	: C.E.S. - M.P.T. - Village de Vacances - Bibliothèque - Centre Social - Centre de Santé - Gymnase - Piscines - Aires de Sports
is et construits 5	: C.M.P.S. (C.I.D.E.P.) - C.I.O. - A.N.P.E. - A.F.P.A. - Halte-Garderie

III - REALISATION DU PROJET - DESCRIPTION ARCHITECTURALE

3.1. Du projet à la réalisation

3.1.1. La démarche générale

Elle peut se résumer par le schéma suivant :



L'on voit que l'originalité essentielle de la démarche a été d'introduire, en relation avec les objectifs, une analyse des fonctions et une analyse du site. Il vaut la peine de décrire avec un peu de précision ces deux modes d'analyse.

3.1.1.1. L'analyse fonctionnelle

II a été dressé une liste des équipements, ensuite décomposée en 73 unités fonctionnelles, mises en relation au moyen d'une matrice de croisement des fonctions, permettant de figurer graphiquement les relations spatiales et les liaisons nécessaires entre unités.

L'exploitation de cette grille analytique a mis en lumière les liaisons nécessaires à l'intérieur d'un équipement, pour en établir ultérieurement le programme détaillé. On a ainsi pu déterminer des ensembles cohérents et complémentaires qui ne recouvrent pas les équipements classiques, tout en remplissant, dans les meilleures conditions, les fonctions indispensables à la vie du C.E.C.

. Décomposition fonctionnelle des équipements

C.E.S.

- 1 Logements de fonction
- 2 Restaurant
- 3 Réunions en salles : groupes petits et grands
- 4 Etude en salles à équipements spécifiques
- 5 Ateliers
- 6 Documentation auto-instruction
- 7 Détente, rencontre, exposition, expression
- 8 Administration (fermée)
- 9 Accueil, réception
- 10 Administration (ouverte)
- 11 Santé
- 12 Concertation pédagogique
- 13 Soutien et suite psycho-pédagogique

MAISON POUR TOUS

- 14 Accueil
- 15 Administration
- 16 Ateliers
- 17 Réunions - Spectacles : 350 places
- 18 Réunion pour groupes petits et moyens
- 19 Concertation, animation
- 20 Détente, rencontre, exposition, expression
- 21 Jeux

FOYER JEUNES TRAVAILLEURS (30 lits)

- 22 Logement de fonction
- 23 Chambres
- 24 Restaurant
- 25 Rencontre, détente, loisir
- 26 Infirmerie
- 27 Bibliothèque, documentation
- 28 Administration
- 29 Réunions

VILLAGE DE VACANCES

- 30 Habitation
- 31 Restaurant
- 32 Accueil
- 33 Administration
- 34 Réunions
- 35 Détente, rencontre
- 36 Grandes réunions

BIBLIOTHÈQUE

- 37 Exposition
- 38 Distribution (discothèque)
- 39 Service documentaire
- 40 Lecture
- 41 Auto-instruction
- 42 Accueil
- 43 Administration
- 44 Magasinage, entretien

CENTRE SOCIAL

- 45 Accueil
- 46 Permanence
- 47 Concertation, animation
- 48 Réunion
- 49 Halte, garderie
- 50 Logement de fonction (1 ou 2)
- 51 Activités pratiques

DISPENSARE

- 52 Accueil
- 53 Consultation
- 54 Soins
- 55 Administration
- 56 Permanence

MUSÉE

- 57 Accueil
- 58 Administration
- 59 Magasinage, entretien
- 60 Exposition
- 61 Activités et découverte
- 62 Recherche
- 63 Documentation

GYMNASES

- 64 Entraînement
- 65 Spectacle
- 66 Contrôle médical

PISCINES

- 67 Entraînement
- 68 Spectacle

AIRES DÉCOUVERTES

- 69 Entraînement sportif
- 70 Détente, rencontre
- 71 Jeux

THÉÂTRE DE PLEIN AIR

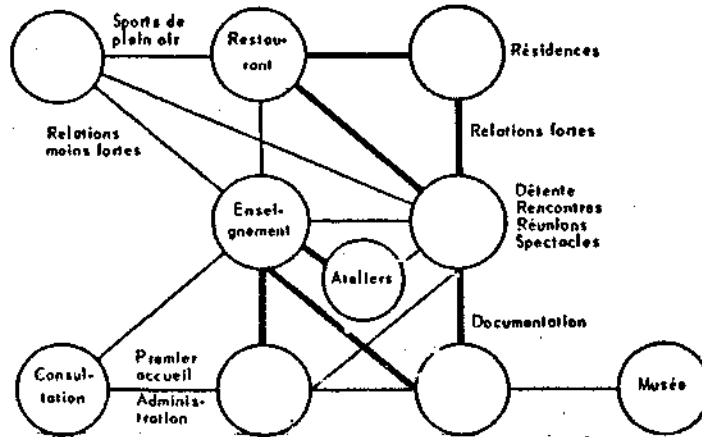
- 72 Spectacle
- 73 Détente, loisir, rencontre

A partir de la matrice de croisement a été réa-
lisé le regroupement suivant en ensembles fonctionnels non classiques :

1 / ADMINISTRATION	C. E. S. (y compris concertation pédagogique)
1^{er} ACCUEIL	Maison pour tous F. J. T. Village de vacances Bibliothèque - documentation Musée Equipements sportifs Centre social Dispensaire
2 / ENSEIGNEMENT	C. E. S. (classes générales et spécialisées)
3 / ATELIERS	C. E. S. (y compris salles de dessin et musique) Maison pour tous Musée (activités de découverte)
4 / RESTAURANT	C. E. S. F. J. T. Village de vacances
5 / BIBLIOTHEQUE	Bibliothèque
CENTRE DE DOCUMENTATION	C. E. S. F. J. T. Maison pour tous Musée
6 / CENTRE DE CONSULTATION	C. E. S.
ORIENTATION ET SOUTIEN	Centre social Dispensaire
7 / LIEUX DE RENCONTRES	C. E. S. (foyer)
REUNIONS	F. J. T. (foyer)
DETENTE ET SPECTACLES	Maison pour tous Village de vacances Gymnase Piscines Théâtre de plein air
8 / RESIDENCES	C. E. S. (sauf gardiens) F. J. T. Musée Village de vacances (logements de fonction) F. J. T.
9 / MUSEE	Musée
10 / SPORTS	Gymnase Piscines Aires découvertes

Nous emprunterons à l'étude de M. LE BOTERF ses réflexions sur ce regroupement fonctionnel : "Le principe de la composition de ces ensembles est que, pour chaque type de fonction, un seul exemple d'installations est proposé, en général composé des éléments dont la fusion est apparue souhaitable. Mais ce n'est là qu'un principe dont l'application s'est avérée plus subtile. En effet, un ensemble est caractérisé par une fonction dominante, mais il participe nécessairement à d'autres. Ainsi, la fonction "accueil" ou la fonction "détente-rencontre" n'ont été que partiellement concentrées dans des ensembles spécifiques et ont dû également être disséminées dans d'autres. L'important est que les ensembles proposés soient différents des équipements inscrits au programme normatif ; leur spécificité tient à la fonction qu'ils assurent dans l'ensemble du projet... La matrice de croisement permet également de définir le réseau de relations souhaitées entre les dix ensembles fonctionnels". Ce réseau peut être traduit par le schéma suivant :

SCHEMA DE RELATIONS ENTRE ENSEMBLES FONCTIONNELS
(tons lignification spatiale)

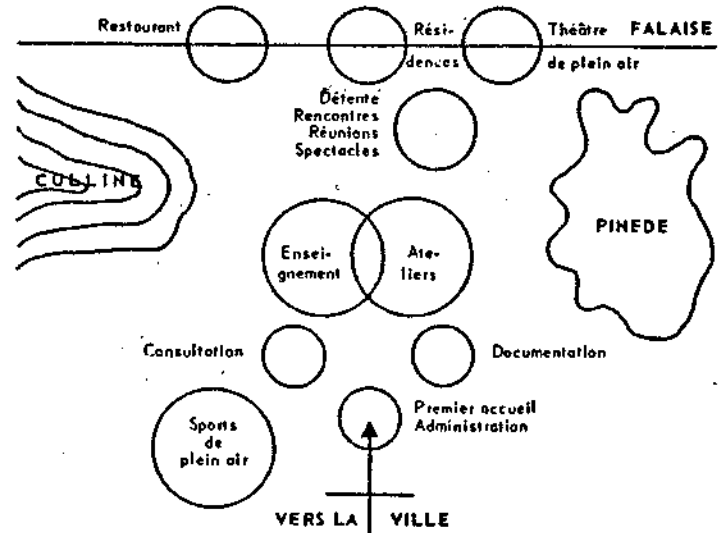


"On peut noter, ajoute M. LE BOTERF, que les deux ensembles b n茅ficiant des relations les plus fortes et les plus nombreuses sont l'ensemble "enseignement" et l'ensemble "d tente-rencontres-r unions-spectacle", ce qui induira leur position centrale dans la composition du plan".

3.1.1.2. De l'analyse du site au plan de masse

Au d part, le site, aujourd'hui tr s occup ,  tait compl tement vide, ce qui accentuait son caract re exceptionnel et posait aux concepteurs un probl me de responsabilit  dans l'am nagement de l'environnement. La figure suivante indique les 4  l ments majeurs de ce site : la falaise, la colline, la pin de, dont la pr servation  tait imp rative, l'ouverture   l'ouest vers le futur centre ville.

SCHEMA DE LOCALISATION SUR LE SITE DES ENSEMBLES FONCTIONNELS



C'est par rapport   ces  l ments que chacun des 10 ensembles fonctionnels a re u une localisation de principe, en fonction de l'adaptation r ciproque entre son type de fonctionnement pr visible, et les caract ristiques de son environnement imm diat.

C'est à partir de cette double réflexion sur l'analyse fonctionnelle et sur l'analyse du site que fut adopté le parti architectural qui aboutit au plan de masse. Nous laisserons ici la parole à M. VERET lui-même :

"Un certain nombre de principes ont été appliqués pour traduire dans l'espace architectural les schémas fonctionnels précédemment étudiés. Ces principes cherchent à définir une règle générale appliquée au site et au programme, et non l'image d'un bâtiment ou d'un groupe de bâtiments.

- Le C.E.C. est conçu comme un lieu ouvert, rattaché à son environnement actuel et futur. On y accède sur toute sa périphérie. Des cheminements pour les piétons le relient aux principaux espaces et quartiers qui l'entourent. Les accès automobiles sont rejetés sur le pourtour du terrain.

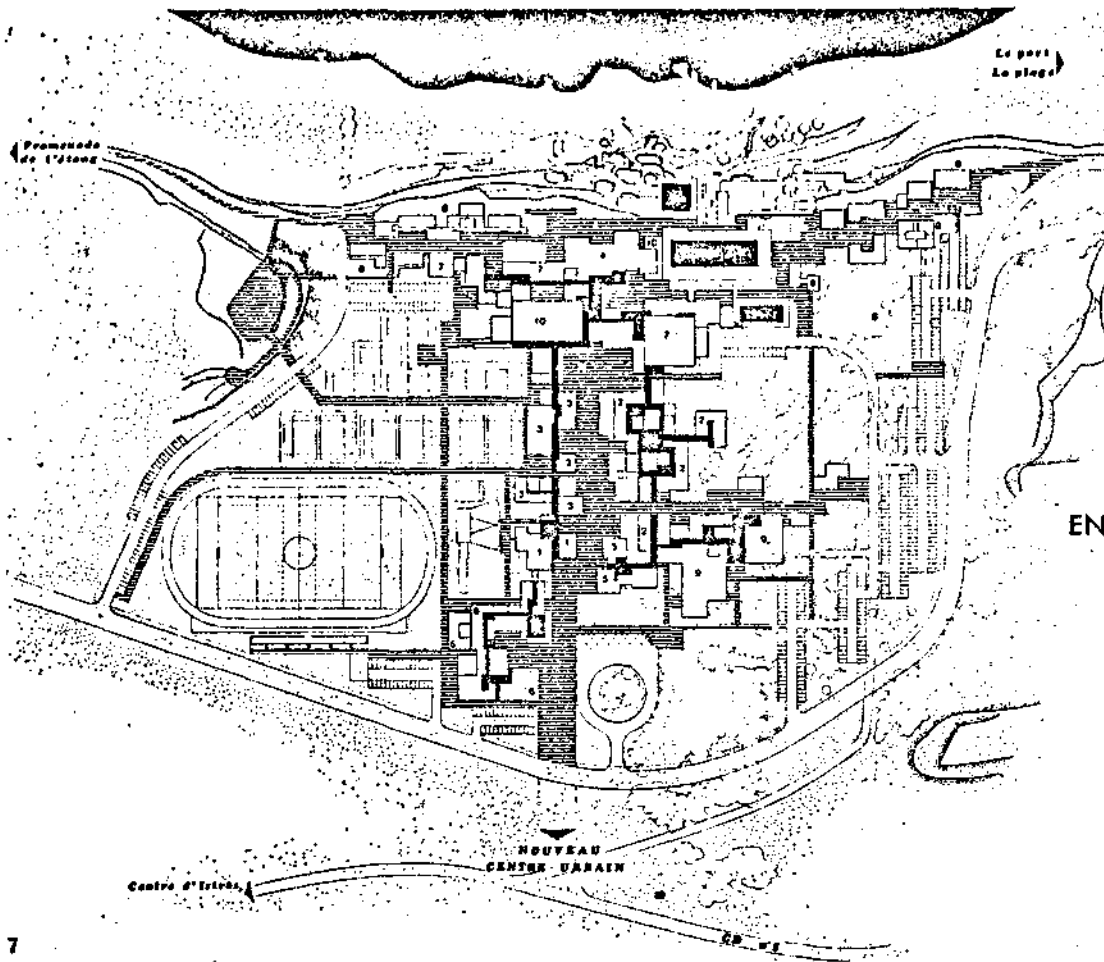
- L'organisation spatiale est définie par deux axes principaux : l'un, parallèle à la bordure de la falaise, très près, de cette bordure et qui bénéficie ainsi des vues dégagées vers l'Etang de Berre ; l'autre, perpendiculaire à la falaise et qui assure la liaison principale avec la ville future.

Au croisement, de ces deux axes sont situés les lieux les plus animés : spectacles, restaurant, piscines... Ces axes sont des espaces pour les piétons, délimités par des constructions ; ils sont formés d'une succession de rues et de places. Ils constituent l'espace social majeur, celui des réunions et des échanges.

- Les volumes construits sont conçus comme un seul bâtiment implanté sur une trame rigoureuse qui couvre toute la partie constructible du terrain. Ce principe permet de découper à l'infini les espaces bâtis, de les séparer et les relier les uns aux autres à volonté, suivant les besoins des programmes futurs qui ne sont pas exactement connus ou des programmes actuels qui peuvent évoluer.

Un réseau de circulations intérieures articule les différents volumes et permet d'assurer une continuité lorsqu'elle est désirée.

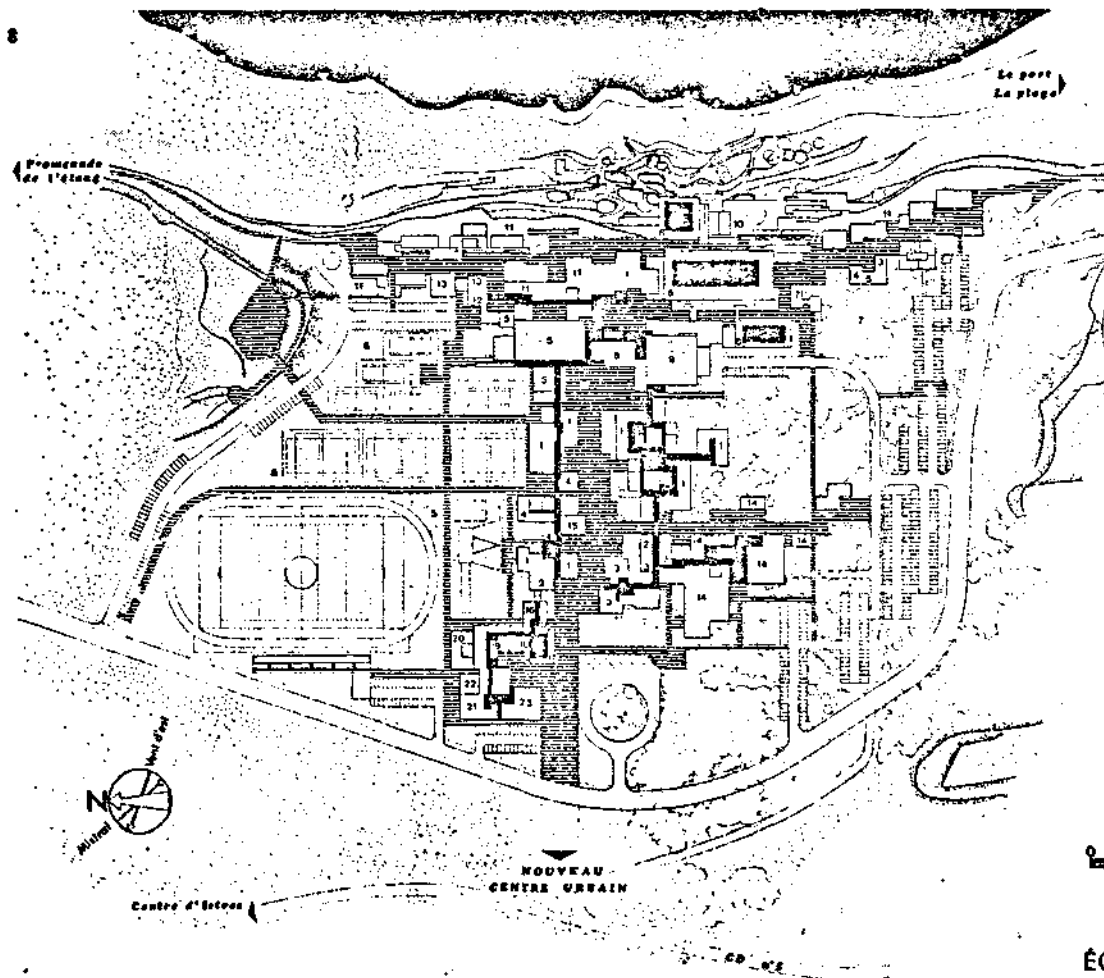
- Les volumes construits ont volontairement été choisis de dimensions réduites (pas de longues façades) et de faible hauteur. Ils sont toujours décalés en plan et en superposition de manière à créer des terrasses accessibles et des espaces couverts à l'air libre. Ainsi l'espace extérieur peut être façonné et l'architecture suivre les dénivellations du terrain, contourner les obstacles, incorporer les arbres existants qui ont tous été conservés."



- 1 Administration Accueil
- 2 Enseignement
- 3 Ateliers
- 4 Restaurant
- 5 Documentation
- 6 Consommation Orientation
- 7 Réunions Spectacles
- 8 Résidences
- 9 Musée de la technologie
- 10 Sports

ENSEMBLES FONCTIONNELS

7
UN CENTRE ÉDUCATIF ET CULTUREL A ISTRES



- 1 C.E.S.
- 2 Département de langue
- 3 Bibliothèque
- 4 Maison pour tous
- 5 Sports
- 6 Piscines
- 7 Crèche - terrain d'aventures
- 8 Galeries d'expositions
- 9 Centre d'animation culturelle
- 10 Théâtre de plein-air
- 11 Village de vacances
- 12 Payer de jeunes travailleurs
- 13 Locaux commerciaux
- 14 Musée de la technologie
- 15 Atelier de fouilles
- 16 Administration du C.E.C.
- 17 Centre social
- 18 Centre médico-scolaire
- 19 Dispensaire
- 20 Centre méco-psycho-pédagogique
- 21 A.F.P.A.
- 22 Agence nationale pour l'emploi
- 23 Centre d'information et d'orientation

0 100m

ÉQUIPEMENTS NORMALISÉS

3.1.1.3. Cas du C.E.S.

II est intéressant, dans le cadre de cette étude, de se pencher un peu plus sur la manière dont la démarche générale a été appliquée à l'établissement scolaire. Nous pouvons le faire au moyen des deux tableaux suivants :

I REPARTITION DES ELEMENTS DU PROGRAMME DU C.E.S.

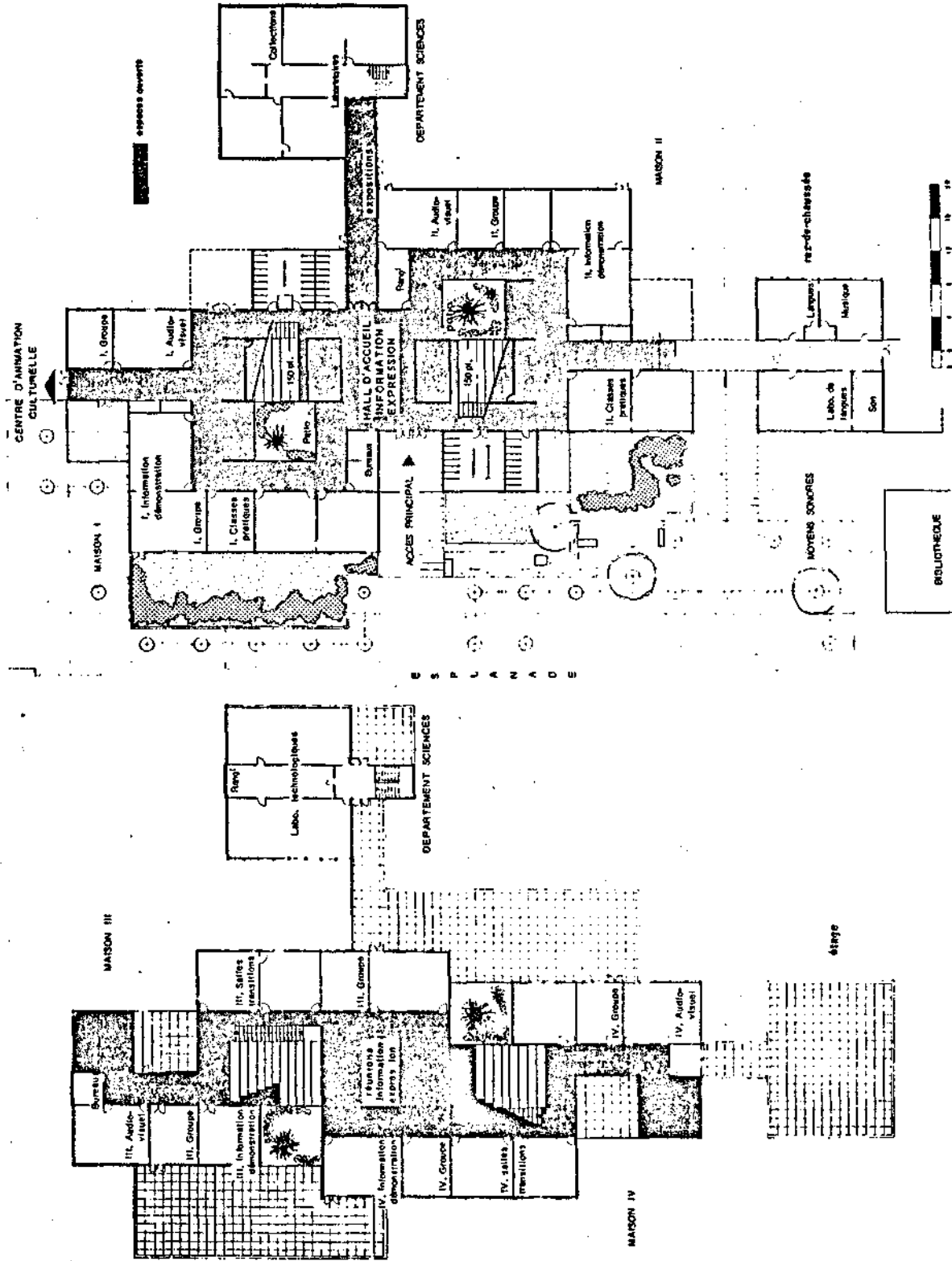
Désignation des locaux dans le programme normatif du C.E.S.	Surfaces théoriques (1)	Ensembles fonctionnels du C.E.C. intégrant ces éléments
Salles d'enseignement général	1 534 m ²	enseignement
Salles spécialisées (histoire et géographie, sciences)	204 m ²	
Permanences (étude)	120 m ²	
Salles spécialisées (enseignement pratique; dessin)	758 m ²	ateliers
Demi-pension : salle à manger ; cuisine	500 m ²	restaurant
Locaux administratifs (bureaux et annexes)	160 m ²	administration et premier accueil
Salle et bibliothèque des professeurs	120 m ²	
Salle d'autodocumentation	60 m ²	
Bibliothèque des élèves	120 m ²	rencontre, réunion (réuni, en fait, avec le précédent)
Salle de la coopérative des élèves	72 m ²	
Salle spécialisée : musique	60 m ²	
Logements de fonction (personnel)	526 m ²	résidences

1) non compris circulations et annexes.

II TRANSFORMATIONS DES PROGRAMMES NORMATIFS

Désignation dans le programme normatif des surfaces correspondantes	Fonctions correspondantes assurées par	Transformations
C.E.S. - bibliothèque des élèves	bibliothèque lecture publique	Grande salle de rencontre ((usage communautaire ; a fonctionné comme bibliothèque pendant un an)
CES Salle de documentation	Centre d'information et d'orientation	Salle de réunion (usage communautaire)
CES Bureau de l'orientation	"	Salle de réunion
CES Salle de dessin traités au titre de la Maison Pour Tous	Ateliers construits au titre de la	CES Foyer des élèves
CES Préau, permanences Centre conception hors-programme	Ensemble Maisons Pupilles	(espace polyvalent)

Plan 3. PLAN DE L'ENSEMBLE «ENSEIGNEMENT» REALISE AU CEC D'ISTRES



Ces deux tableaux montrent assez bien comment l'intégration physique du collège dans le C.E.C. a permis aux architectes, à partir d'une analyse des fonctions, de concevoir un ensemble architectural particulièrement intéressant. L'on voit bien, en particulier, comment les locaux dont la fonction pouvait être remplie par d'autres établissements (C.D.I., par la Bibliothèque ; Ateliers par Ateliers de la M.P.T.) ont pu être récupérés en espaces utilisables par le Centre, ou par la création d'une salle de Foyer, non alors prévue dans les plans normatifs.

Par ailleurs, les architectes ont rassemblé des espaces prévus pour des préaux, circulations, couloirs et permanences en un vaste espace central d'accueil et de circulation, mais aussi de rencontre et de réunion avec, de chaque côté, ses deux amphithéâtres, susceptibles d'accueillir chacun 150 personnes.

Le plan d'ensemble* auquel ont abouti les architectes, en conjuguant les analyses et croisements de fonction, et en respectant les objectifs pédagogiques qui leur avaient été assignés, est particulièrement heureux, dans la mesure où il rompt avec les plans types classiques, où il s'inscrit parfaitement dans l'environnement en liaison avec la "rue" piétonnière centrale et les autres équipements, dans un espace ouvert et vivant. Les élèves peuvent ainsi bénéficier du supplément apporté par les autres équipements (Bibliothèque, installations sportives, ateliers M.P.T....) en même temps que le Collège peut offrir aux usagers des autres établissements des locaux intéressants pour l'accueil et la rencontre. Seule une conception intégrée peut permettre ce double avantage.

3.1.2. Evolution architecturale du projet

3.1.2.1. Principes et procédés techniques

Le premier équipement du Centre à réaliser étant un C.E.S. 1200 et le délai de réalisation étant extrêmement court, un procédé industrialisé était obligatoire. On décida d'utiliser le procédé GEEP-INDUSTRIE. Ce procédé métallique avec panneaux standards et allégés en EMALIT était utilisé couramment suivant le plan type "campagne 1970" avec couloir central et classes sur deux côtés. Cette technique a été utilisée pour tous les équipements réalisés jusqu'en 1973. Mais son application au C.E.C. a été sensiblement différente des applications scolaires courantes.

Le principe de la trame rigoureuse a été conservé, mais en introduisant des variations volumétriques.

- Décrochement en plan, rejetant toute impression de grandes barres, permettant d'affirmer l'organisation fonctionnelle, de contourner les arbres existants, de faciliter la réalisation des différentes tranches de travaux.

- Introduction de patios aérant les bâtiments épars, créant des microclimats et laissant pénétrer la végétation.

- Décrochements en hauteur créant des porches, des préaux couverts, et des terrasses accessibles.

L'ensemble ne dépassant pas un étage sur rez-de-chaussée.

* Voir page 25

La "peau" extérieure choisie pour l'ensemble était composée de panneaux standards, et pour les parties pleines (habituellement traitées en maçonnerie), de plaques sandwich "Ondotherm" de série émaillée au four.

3.1.2.2. Controverses et évolution

La construction industrialisée, la couleur blanche un peu dure (qui ne pouvait, en fait, s'apprécier qu'en relation avec les plantations d'arbres et espaces verts devant venir plus tard) suscitèrent beaucoup de critiques de la part des responsables locaux, à qui avaient été en quelque sorte imposés le procédé et le matériau.

Après la construction des premiers bâtiments (M.P.T., C.E.S., Bibliothèque, équipements sportifs), quand fut décidée la programmation du bâtiment dit d'accueil, le Maire et le Département réclamèrent l'emploi d'un procédé semi-industrialisé, d'apparence plus lourde. Mais le plan d'ensemble fut respecté.

Pour le dernier équipement réalisé, le Village de Vacances, la municipalité poussa plus loin ses exigences en demandant que la construction se fasse en néo-provençal, avec crépi, et toitures en tuiles rondes. L'architecte de conception, M. VERET considérant que l'unité de l'ensemble se trouvait défigurée, abandonna alors le projet (avec procès à la clé) qui fut confié à l'architecte d'exécution, M. FAURE-LADREYT .

Nous avons déjà signalé, par ailleurs, en 2.3.2., que le projet de construction d'une grande salle de spectacle sur le site des Heures Claires avait été abandonné au profit de la rénovation de la grande salle des Fêtes du centre ville. Seule fut construite dans l'ensemble intégré une salle polyvalente de 300 places. La transformation de la salle des Fêtes en un vaste théâtre avec salles annexes fut confiée à un autre architecte et à un scénographe.

3.1.2.3. Extensions et aménagements ultérieurs

Parmi les extensions ultérieures, un certain nombre n'étaient pas du tout prévues et ont été réalisées en fonction des besoins immédiats, à la demande, en quelque sorte, des usagers, à l'initiative du gestionnaire, M. ESTEBAN, avec des moyens locaux et sous la responsabilité de la municipalité. A noter que l'on créa ainsi des salles supplémentaires, ferma des classes considérées au départ comme devant avoir un fonctionnement ouvert, aménagea de nombreux dépôts de rangement.

D'autres extensions de constructions plus importantes ont été rendues possibles par la prévision qui en avait été faite dans le projet de départ. Il s'agit, essentiellement, de l'extension du C.I.D.E.P., de la salle de restaurant du Village de Vacances, et de la fermeture du préau ouvert, sous le restaurant scolaire.

Plusieurs remarques s'imposent à propos de ces aménagements et extensions. Ils ont, dans l'ensemble, été considérablement facilités par le procédé évolutif employé. Il est donc important, si l'on pense "intégration", de ne pas figer la construction et de prévoir les évolutions. Mais il faut aussi observer que certains des aménagements prouvent très bien que la polyvalence a ses limites. Ainsi, le restaurant scolaire n'a pas pu suffire aux besoins de la Maison Familiale de Vacances. L'extension de la

formation continue nécessite maintenant l'usage des locaux dans la journée ; et les usagers tiennent à ne pas se retrouver dans un cadre scolaire. Le Collège n'a donc pu suffire au C.I.D.E.P. pour lequel ont été construits des locaux spécifiques.

Le Conservatoire de Musique réclame des locaux adaptés, car les classes du Collège, très mal insonorisées, rendent difficile le fonctionnement de groupes musicaux dans deux salles contiguës. Ces inconvénients auraient pu être palliés si l'on avait envisagé au départ l'insonorisation.

Enfin, l'installation de dépôts personnalisables pour les utilisateurs successifs de locaux polyvalents s'est avérée absolument nécessaire. Ce préalable a manqué et a conduit à certains aménagements qui tiennent du bricolage, alors que la conception de départ aurait dû les prévoir.

3.1.3. Le complexe actuel

3.1.3.1. Echelonnement des constructions

L'essentiel des constructions (environ 20 000 m² de surface plancher + aménagements sportifs) a été réalisé de 1970 à 1977. C'est un temps relativement très limité pour construire un complexe qui regroupe un aussi grand nombre d'équipements. L'ensemble a donné lieu à 25 programmations financières et tranches de travaux (Cf. au 3.3.1. les tableaux de financement).

Pendant tout le temps des constructions, le fonctionnement non seulement n'a jamais cessé, mais dès le début, selon le principe de l'intégration, avant même que les équipements ne soient livrés, plusieurs établissements étaient créés (M.P.T., Bibliothèque, Centre Aéré) et utilisaient à plein les locaux du C.E.S. Une dynamique était ainsi mise en place, pendant tout l'échelonnement des constructions.

Si, malgré la parcellisation des financements et le cloisonnement des programmations, les constructions purent être réalisées aussi rapidement, ce fut grâce à la coopération exemplaire qui s'est établie entre la Préfecture de Région et la Municipalité d'ISTRES, tous les partenaires et tous les acteurs (architectes, D.D.E., services techniques...) s'étant engagés à fond dans une entreprise qui leur tenait à coeur.

3.1.3.2. Plan d'ensemble du C.E.C. ≡

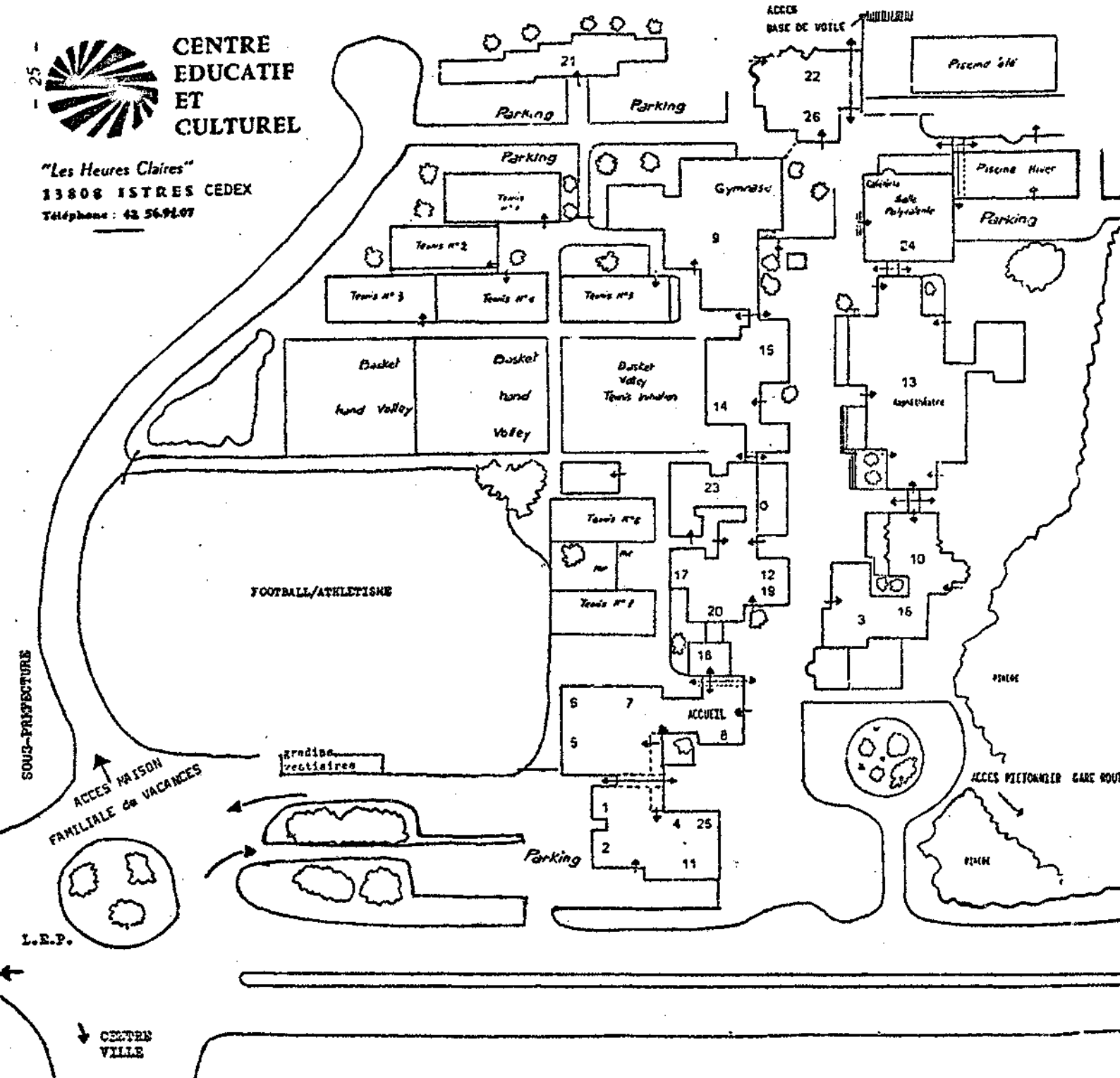
Voir page 25

Le complexe a depuis 1977 pris sa forme à peu près définitive. Beaucoup de vues des architectes, qui ont eu du mal à être comprises et acceptées au fur et à mesure que les constructions se réalisaient se trouvent maintenant confirmées. L'ensemble présente (malgré la diversité des procédés architecturaux) à la fois une grande unité et beaucoup de variété. Grâce au parti pris de ne pas dépasser le niveau 1, grâce aux décrochements, aux terrasses, on n'a jamais l'impression, malgré le grand nombre d'équipements, de concentration massive. La "rue centrale" piétonnière est bien devenue l'axe d'un ensemble vivant. Le blanc cru des constructions métalliques, apparaissant maintenant à travers les frondaisons, et les espaces verts, a perdu de son agressivité. Les bâtiments du Collège se trouvant éclatés dans un ensemble ouvert et aéré, l'Ecole n'est plus un lieu fermé, clos, rébarbatif, mais fait partie d'une réalité vivante et ouverte.



CENTRE EDUCATIF ET CULTUREL

"Les Heures Claires"
13808 ISTRES CEDEX
Téléphone : 43 56.91.07



3.1.3.3. Nomenclature récapitulative des équipements et des établissements

EQUIPEMENTS	ETABLISSEMENTS
<ul style="list-style-type: none"> . Collège 1200 avec son restaurant . Laboratoire de langues et Salles de travail . Maison Pour Tous . Terrains de sport . Bibliothèque . Halle de sport . Bassin de natation couvert . Piscine d'été . Stade omnisports . Centre Médico Psycho-Pédagogique . A.F.P.A. . Centre de Santé . Centre d'Information et d'Orientation . Agence Locale de l'Emploi . Hall d'accueil . Centre Social . Halte-Garderie . Salle polyvalente avec cafétéria . Théâtre de l'Olivier (au Centre Ville) . Maison Familiale de Vacances avec son restaurant . Ludothèque 	<ul style="list-style-type: none"> . Collège . C.I.D.E.P. . M.P.T. . C.I.A.S. . Bibliothèque . C.I.A.S. . C.I.A.S. . C.I.A.S. . C.I.A.S. . C.I.A.S. . C.M.P.P. . A.F.P.A. . Centre de Santé . C.I.O. . A.N.P.E. <p style="text-align: right;">} Bâtiment d'Accueil</p> <ul style="list-style-type: none"> . Centre Social . Centre Social . A.C.V.N.F./M.P.T./Coordination C.E.C. . A.C.V.N.F. <ul style="list-style-type: none"> . Maison Familiale de Vacances . Ludothèque <p style="text-align: center;"><u>SANS EQUIPEMENT SPECIFIQUE :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> . Ecole de Musique . Centre Aéré

3.2. L'intégration architecturale - utopies et réalités

Une analyse conceptuelle riche et intéressante, nous l'avons vu, a présidé à l'organisation spatiale, à l'aménagement des locaux et à leur articulation. Comment les conceptions de départ ont-elles évolué avec la réalité ?

3.2.1. Les regroupements architecturaux et les fonctions prévues

Globalement, l'on peut dire que les grosses masses fonctionnelles du projet d'ensemble ont été respectées. L'on passe bien, en se dirigeant de l'entrée du C.E.C. vers la falaise, d'un groupe de bâtiments liés à l'accueil, aux services et à l'administration (bâtiment d'accueil, accueil et administration C.E.C.) à un groupe lié aux sports, aux loisirs et à la détente (piscines, gymnase, salle polyvalente, hall M.P.T., cafétéria, Village de Vacances...) en longeant des bâtiments consacrés à la formation, aux ateliers, à la documentation.

Mais, si l'on entre dans le détail, l'on s'aperçoit que la spécificité des regroupements n'a pas été exactement celle qui avait été prévue par les architectes. D'une part, il y a eu tendance à appropriation d'un bâtiment par un établissement (exemple : ensemble de la salle polyvalente par la M.P.T., locaux de formation continue par le C.I.D.E.P.) et d'autre part utilisation de salles à des fins nouvelles non prévues par les concepteurs (Ludothèque, Salle de Rencontres sous le Restaurant). Mais la trame de la construction s'est avérée suffisamment souple pour permettre les adaptations nécessitées par les besoins.

3.2.2. Les circulations et les lieux de rencontre et d'accueil

C'est particulièrement en ce domaine que les conceptions de départ se sont avérées très utopiques. L'architecte avait prévu tout un jeu de circulation intérieure entre les divers bâtiments, pour permettre de passer de façon continue de l'un à l'autre. Pratiquement, toutes ces circulations intérieures ont été condamnées ; d'une part, en fonction de la tendance à l'appropriation précise des locaux (avec responsabilisation au niveau de l'entretien et de la maintenance) par les établissements et les usagers ; d'autre part, pour des raisons pratiques : éviter les passages bruyants devant des lieux de travail ; faciliter la surveillance des entrées et sorties pour éviter les vols (Bibliothèque, par exemple) ; assurer un meilleur contrôle de la présence des élèves, pour les responsables du Collège.

Mais ce relatif cloisonnement des équipements par la fermeture de portes prévues pour être ouvertes, voire l'installation de nouvelles portes, n'a pas du tout donné l'impression d'un ensemble de bâtiments séparés et fermés, d'une sorte de cité administrative. D'abord, parce que les bâtiments ne sont pas très strictement individualisés, que l'on ne sait pas très bien, architecturalement, où commence l'un, où finit l'autre. Deuxièmement, parce que demeurent un certain nombre d'éclatements, qui ne posent aucun problème : administration du Collège, reliée à l'administration du C.E.C, et séparée des bâtiments d'enseignement, ateliers de la M.P.T. répartis dans deux ensembles architecturaux, halls communs... Troisièmement, et c'est certainement l'essentiel, parce que la circulation se fait, dans le midi, tout naturellement par l'extérieur. La "rue" a trouvé son plein usage d'axe d'articulation et de liaison.

Une difficulté subsiste quant à l'accueil : il existe trois points où les visiteurs et usagers peuvent obtenir divers renseignements.

L'un au coeur du "bâtiment d'accueil", le second au rez-de-chaussée du bâtiment administratif du C.E.C., le troisième dans le hall de la salle polyvalente/M.P.T. Si le premier correspond aux services, les second et troisième se doublent un peu, ce qui peut entraîner des surcoûts de fonctionnement. Cette difficulté provient sans doute, d'une part, de ce que le bâtiment dit d'accueil n'a été conçu que dans une 2ème phase et qu'il ne comprend que des services. Dans une conception plus globale et plus intégrée encore, c'est ce bâtiment qui aurait dû assurer la fonction accueil pour l'ensemble du C.E.C.. En fait, les fonctions accueil et rencontre se télescopent un peu. Et il est question de regrouper les points d'accueil dans le hall de la Salle Polyvalente, pourtant située en haut de la "rue" centrale, qui aurait peut-être eu intérêt à être circulaire.

3.2.3. Les récupérations de locaux

Si nous avons noté une tendance à l'appropriation de locaux pour un usage spécifique par un établissement, il faut en même temps observer que ces utilisations se sont faites en fonction des besoins, tels qu'ils se présentent et jamais en référence à la propriété "juridique". De ce point de vue, il existe bien une réalité physique C.E.C. qui permet d'abriter des services nouveaux, de transformer les utilisations, de créer de nouvelles salles et de nouvelles fonctions, sans aucune difficulté juridique, et avec une souplesse exemplaire. Au point qu'avec le temps, il apparaîtra de plus en plus difficile de savoir à quel établissement appartenait à l'origine telle ou telle salle. Citons, parmi beaucoup d'autres, quelques exemples : la salle prévue pour la documentation du Collège n'a été utilisée pour cet usage que pendant les deux premières années, avant la construction de la Bibliothèque en 1972 ; elle servit, ensuite, de Salle de Rencontres et de conférences ; puis, en 1983, alors qu'on créait une nouvelle grande salle à cet effet (en transformant un préau couvert sous le restaurant scolaire), l'ancien C.D.I. du Collège a accueilli la Ludothèque, rattachée au Centre Aéré.

- Ce qui avait été prévu, dans les plans, pour être la salle des professeurs du Collège et qui était, en fait, assez mal placée au 1er étage, n'a jamais été utilisé pour cet usage. L'on a installé une salle des professeurs au rez-de-chaussée et la pièce du 1er étage a accueilli des réunions de tous les établissements du C.E.C. et de toutes associations qui le désirent ;

- L'ancien bureau de la direction de la M.P.T. (transféré aujourd'hui près de la Salle Polyvalente) abrite le service de reprographie du C.E.C. ;

- Dans le hall commun Collège / M.P.T. a été installée une salle de réunion vitrée pour tous établissements et usagers du C.E.C

De tels exemples considérés comme une banalité dans le cadre du C.E.C. d'ISTRES, montrent que, par l'intégration, l'utilisation de l'espace peut-être flexible, souple et évolutive.

3.2.4. La polyvalence et la banalisation

3.2.4.1. Les principes

Si l'on se réfère aux définitions habituelles* de la polyvalence et de la banalisation des équipements, tous les locaux des établissements du C.E.C. pouvaient être banalisés, si spécialisés fussent-ils, puisque utilisables par d'autres publics que les publics habituels du type d'équipement (ainsi, le laboratoire de langues du C.I.D.E.P. pouvait

* polyvalence : succession d'activités de nature différente dans un même lieu
banalisation : succession de publics de nature différente dans un même lieu

servir aux élèves du Collège, l'atelier de travaux manuels du Collège au club de bricolage de la M.P.T. ; le laboratoire-photo de la M.P.T. au foyer-éducatif du Collège ; les amphis du Collège pouvaient être utilisés pour des spectacles de la M.P.T. ou des réunions de tout public ; le restaurant du Collège devenait le Restaurant du C.E.C. et pouvait accueillir d'autres usagers que les élèves...)

Certains locaux ont été conçus pour être polyvalents : ainsi, les gymnases que l'on transforme en salle de spectacle ou en vaste salle de banquet ; les couloirs du Collège aménageables en galeries d'exposition. A cette polyvalence légère, faite de petits aménagements de matériel, il faut ajouter ce que l'on pourrait appeler la polyvalence lourde : certains équipements ont été conçus pour des transformations importantes ; c'est le cas de la salle de spectacles des Heures Claires appelée précisément Salle Polyvalente, et du théâtre de l'OLIVIER. Dans ces deux espaces, les fauteuils sont escamotables, repliables et peuvent dégager une grande surface, utilisable pour des fêtes et des bals.

Enfin, à la limite, l'on peut dire que tous les équipements du C.E.C. étaient à la fois conçus pour être banalisés et polyvalents, puisque le principe était admis que chaque établissements pouvait utiliser les équipements des autres. De ce point de vue, les salles non spécialisées du Collège pouvaient à la fois abriter des publics différents (formation continue des adultes ou réunions de groupe du Centre Social succédant à l'enseignement des enfants...) et des activités différentes (cours du Conservatoire de Musique, réunions et débats, tournois de bridge, clubs de jeux, spectacles et expositions).

Dans cette optique, l'on pouvait très bien imaginer que certains établissements disposent d'équipements très limités ou n'en aient même aucun en propre. C'est ainsi qu'on ne construit pour la Maison Familiale de Vacances que la partie strictement prévue pour l'hébergement et la restauration, les infrastructures habituelles de loisir et de sport (piscines, tennis, voile...) existant par ailleurs dans le C.E.C. et étant, en fonction du principe d'intégration, utilisables par les usagers de la M.F.V. C'est ainsi que le Centre Social n'a disposé que de quelques salles de bureaux, mais a investi, pour son fonctionnement, le hall d'accueil du C.E.C. et utilise, selon ses besoins, tel ou tel autre local. C'est ainsi qu'aucune construction n'a été faite pour le Centre Aéré qui utilise, pourtant, par le biais de l'intégration, des équipements beaucoup plus nombreux et plus intéressants que la plupart des centres aérés. Ce fut enfin le cas du Conservatoire de Musique, dont les bureaux ont été hébergés dans le bâtiment administratif du C.E.C. et dont tous les cours se font dans les salles de classe du Collège.

L'ensemble de ce jeu de polyvalence et de banalisation constituait la notion du "plein emploi" des locaux, un des objectifs essentiels de l'intégration des équipements. Par rapport à ces principes, quelle a été et quelle est encore la réalité ?

3.2.4.2. L'application des principes - difficultés - bilan

Le fonctionnement du C.E.C. d'ISTRES depuis 15 ans a montré les limites de la notion du "plein emploi". Polyvalence et banalisation se sont heurtées à un certain nombre de difficultés qui en ont réduit considérablement l'application et la portée.

- Difficultés liées au temps de transformation et d'aménagement

Ces difficultés se sont, paradoxalement, plus particulièrement fait sentir pour les équipements spécifiquement conçus pour la polyvalence. L'expérience condamne, en effet, la polyvalence lourde des équipements du type de la "Salle Po" des Heures Claires ou du Théâtre de L'OLIVIER, dont les transformations demandent beaucoup trop de manutention, de temps, et donc de coût. L'on pourrait compter sur les doigts de la main, depuis dix ans, le nombre de fois où l'on a procédé à ces manipulations. La possibilité de transformation du Théâtre de L'OLIVIER en salle de fêtes ou de bal s'est avérée tellement peu praticable que la Collectivité Locale n'a pas hésité à construire, ailleurs, une Salle des Fêtes/Patinoire qui a totalement fait abandonner la pratique de la transformation du Théâtre de L'OLIVIER. La polyvalence lourde, qui a pourtant représenté un investissement assez coûteux, a donc été une conception très utopique.

- Limitation liée à l'importance du nombre des équipements

Les ressources importantes dont a bénéficié la Collectivité Locale - par l'intermédiaire du complexe de FOS - lui ont permis de financer un vaste programme d'équipements spécialisés. Malgré la conception d'ensemble du projet, les financements et les programmations étant parcellisés et individualisés, la structure choisie étant de caractère fédératif plutôt que globalisante, la plupart des établissements ont pu disposer, en propre, de locaux spécifiques. Dans une certaine mesure, l'on peut dire que l'importance des investissements et le nombre d'équipements ont nui à leur intégration. C'est certainement dans les cinq premières années - alors que les établissements ne disposaient pas encore d'équipements propres et utilisaient au maximum les locaux du Collège, et que les ressources budgétaires étaient très limitées - que le fonctionnement a été le plus intégré et que l'on s'est le plus rapproché du principe du plein emploi (banalisation et polyvalence maximale ; mise en commun au matériel ; partage des personnels...).

- Difficultés d'ordre technique

Polyvalence et banalisation trouvent leurs limites dans un certain nombre de difficultés techniques que les concepteurs n'avaient pas pleinement mesurées. Plus une activité s'améliore en qualité ou fait appel à des professionnels, plus elle a besoin d'installations et de matériels importants, nombreux, sophistiqués, souvent délicats de maniement, coûteux, nécessitant des manipulateurs compétents. De tels appareils ne peuvent être laissés à tout vent pour des raisons de maintenance comme de sécurité. Ces considérations s'appliquent particulièrement au domaine de l'audio-visuel, et tout spécialement au spectacle professionnel. Les professionnels du théâtre, de la danse, des variétés ont de plus en plus d'exigences techniques, en ce qui concerne le plateau de scène. Si l'on veut dépasser le cadre de l'amateurisme et pouvoir présenter toutes les formes de spectacles, l'on doit disposer d'installations scéniques vastes et parfaitement équipées, ISTRES s'est doté, en ce domaine, avec le théâtre de L'OLIVIER et la salle des Heures Claires, de deux excellents équipements, parfaitement complémentaires. Mais il est évident que l'existence de ces deux salles de théâtre et de cinéma a diminué considérablement l'emploi polyvalent - qui s'apparentait trop, pour les professionnels du spectacle, à du bricolage - de l'amphithéâtre du Collège.

L'utilisation des salles du Collège par les classes de musique du Conservatoire se heurte à un autre type de difficulté technique qui aurait pu être pris en compte, et ne l'a pas été ; l'insonorisation. Tant que les cours de musique ont été peu nombreux, on pouvait les disperser dans le Collège, et ils ne gênaient pas. L'important développement du Conservatoire amène à rapprocher les classes instrumentales, qui s'assourdissent mutuellement. Une bonne insonorisation conçue au départ aurait permis, pour un surcoût relativement faible, une excellente utilisation-polyvalente Collège/Conservatoire.

Enfin, la banalisation des locaux, pour de nombreuses activités, s'est heurtée au problème de l'insuffisance des dépôts, magasins et lieux de stockage. Si des usagers, pratiquant une activité nécessitant un minimum de matériel ou de documentation, ne peuvent s'approprier une salle en la fermant à clef, encore faut-il qu'ils puissent avoir à leur disposition des armoires et des dépôts. Cet aspect a été très insuffisamment pensé à ISTRES. Les responsables ont été amenés à créer de toutes pièces des dépôts, et à installer des armoires. Mais ce fut difficile et peu satisfaisant, les équipements n'ayant pas été du tout conçus à cet effet.

Le plein emploi ou même l'emploi maximum des locaux se heurte aussi à la difficulté de dégager des temps nécessaires au nettoyage et à l'entretien, et aux problèmes des horaires des agents de service.

- difficultés liées aux horaires des temps d'activité

II est bien évident qu'un local banalisé ne peut servir à divers publics que s'il y a succession horaire. La difficulté commence quand des publics différents souhaitent utiliser un même local en même temps.

Le principe du plein emploi des locaux supposait une alternance des temps d'occupation. Globalement, l'on considérait que les utilisateurs essentiels étaient, dans la journée, les scolaires et, après 17 H et hors des temps de classe, les adultes et les enfants pour des activités extrascolaires. Cette alternance s'est parfaitement vérifiée pour l'Ecole de Musique, le Centre Aéré et les activités sportives. Par contre, la transformation de la promotion sociale en formation continue se déroulant très souvent dans la journée, le développement des activités sociales et socio-culturelles en direction des femmes, la pleine utilisation de la Maison Familiale de Vacances pour des stages de toute nature, ont multiplié la concurrence des publics pour l'utilisation des mêmes lieux, aux mêmes heures. C'est ainsi qu'il y a succession de temps relativement creux où l'on constate une surabondance de locaux disponibles, et de périodes d'utilisation intense et simultanée où les locaux sont en nombre insuffisant. Et l'on a dû, devant cette dynamique d'utilisation, malgré le nombre important de locaux existants, en aménager d'autres encore, pour les moments de presse... Ainsi, le restaurant scolaire, même s'il est libéré le soir, même s'il a été et reste encore largement utilisé par d'autres publics que les élèves et les enseignants (personnel du C.E.C., personnel municipal, repas d'associations ...), n'a pu suffire pour les besoins des usagers de la Maison Familiale de Vacances. D'où la construction d'un deuxième restaurant de la M.F.V., Cette création se révélait d'ailleurs aussi nécessaire pour des raisons psychologiques.

- difficultés d'ordre psychologique

En effet, le brassage des publics scolaire et adulte n'est pas aussi facile qu'on peut le penser théoriquement. Pour ce qui est du restaurant, outre la difficulté du surnombre, s'ajoutaient et le problème

d'un type de cuisine différent (les vacanciers ou stagiaires ne se contentant pas du menu "scolaire") et la réticence que peuvent éprouver des adultes à l'égard de jeunes bruyants et turbulents.

Le problème s'est également posé pour les locaux du C.I.D.E.P.. Une des premières exigences de la formation continue des adultes, et en particulier de ceux qui se sont trouvés à l'Ecole en situation d'échec, est de les mettre dans un tout autre univers que le monde scolaire. D'où la volonté des responsables d'offrir des locaux coquets, confortables, évocateurs d'une relation enseignants/enseignés très différente de la relation scolaire habituelle. D'où leur peu d'empressement à recevoir des élèves.

Autre difficulté psychologique, que ne saurait résoudre l'utopie généreuse de locaux ouverts à tous : les jeunes un peu marginaux, avec leurs pratiques et leur culture, sont mal acceptés par les publics plus traditionnels qui répugnent à se mêler à eux. D'où une stratégie souple pour permettre des rapprochements occasionnels et progressifs, mais aussi la nécessité qui s'est fait sentir de construire un local spécifique pour les jeunes afin d'éviter des brassages explosifs et le malaise qu'aurait pu provoquer une présence trop massive de jeunes marginalisés.

Enfin, d'une manière plus générale, on s'est aperçu que les usagers d'une activité permanente aimaient à se retrouver dans un local un peu personnalisé qu'ils pouvaient, d'une certaine façon, s'approprier; et que des locaux trop anonymes risquaient d'hypothéquer l'intérêt pour l'activité. En particulier, les membres d'une association, comme celle de la Maison Pour Tous -le mot Maison n'est pas neutre ! - doivent pouvoir se retrouver dans des locaux qu'ils reconnaissent comme leurs. C'est ainsi que le complexe de la Salle Polyvalente, avec son hall, sa cafétéria, ses bureaux et ses salles, conçu au départ comme un ensemble de locaux à partager entre plusieurs partenaires, a progressivement été investi par la M.P.T., au point que les bâtiments s'identifient presque désormais avec cette association, au demeurant parfaitement ouverte et accueillante ;

S'instaure ainsi une dialectique souple entre banalisation, polyvalence et besoin d'appropriation ; cette dernière exigence ayant été beaucoup trop méconnue par les pionniers de l'intégration et par les concepteurs du projet d'ISTRES.

oooooooo

L'intégration architecturale prévue à l'origine s'est donc avérée assez théorique, et parfois utopique. 15 ans de fonctionnement ont montré les limites des concepts de plein emploi, polyvalence et banalisation. Des réalités très différentes de celles qui avaient été prévues se sont manifestées. Mais malgré des personnalisations et des appropriations d'équipements par des établissements et par des usagers, les concepts d'interpénétration des activités, d'utilisation partagée et partageable des locaux, d'emploi maximum et d'interdépendance sont restés très vivants dans l'esprit de tous les responsables d'établissement, et permettent à l'ensemble architectural du C.E.C. d'offrir aux usagers un jeu de possibilités d'utilisation beaucoup plus souple, plus riche et plus important que celles qui seraient fournies par la simple addition d'équipements juxtaposés et cloisonnés.

3.2.5. Le cas particulier du Bâtiment d'Accueil : une copropriété

Lé "Bâtiment d'Accueil" constitue, sur le plan juridique, un cas particulier qu'il vaut la peine de signaler. Il s'agit, en quelque sorte, d'une copropriété entre la commune (qui a donné le terrain et financé le Centre Social et la Halte-Garderie), l'Etat (qui a financé le C.I.O. et, par l'intermédiaire des organismes para-publics, l'A.N.P.E. et le Centre Psychotechnique de l'A.F.P.A.) et le Département (qui a pris en charge le Dispensaire et le C.M.P.P.J.

Pour la construction et son suivi, les divers partenaires ont accepté de déléguer au seul Département des Bouches-du-Rhône la maîtrise d'ouvrage de leurs parts de "copropriété".

Le Bâtiment comporte des parties communes à tous les propriétaires (hall d'accueil, salles d'attente, couloirs, escaliers), des salles de réunion appartenant à 2 ou 3 propriétaires/ des parties privatives réservées aux activités spécifiques de chaque établissement. L'Intendant du C.E.C. joue le rôle de syndic et facture, au nom de la Collectivité Locale qui sert de banque de trésorerie, à chaque propriétaire sa part de charges (éclairage, chauffage, entretien) en fonction de ses millièmes de "copropriété."

3.3. Les financements et les coûts d'investissement

3.3.1. Tableaux de financements

Nous présentons, page suivante, le tableau récapitulatif des financements, tel qu'il a été dressé par les maîtres d'oeuvre, en 1975, pour l'ensemble des équipements qui constituaient alors l'ensemble du C.E.C. N'a pas été compris, dans ce tableau, le financement de la rénovation de la Salle des Fêtes Municipale en Centre d'Action Culturelle (Théâtre de L'OLIVIER) qui, s'il se trouve intégré, dans son fonctionnement, au C.E.C, ne fait pas partie, à proprement parler, du patrimoine immobilier du Centre des Heures Claires. Le tableau de droite, en haut de la page, concerne l'ensemble de la "copropriété" du Bâtiment d'Accueil. Les équipements - marqués d'un astérisque - qui étaient alors en projet, ont été réalisés et financés conformément aux chiffres indiqués. A noter - le fait étant assez rare - que la part de l'Etat pour la construction de la salle polyvalente d'animation culturelle a été divisée entre la Jeunesse et les Sports et les Affaires Culturelles :

CENTRE ÉDUCATIF ET CULTUREL D'ISTRES. TABLEAU DES FINANCEMENTS.

Équipement	Maître d'ouvrage	Service constructeur ou de contrôle	Coût	Part de l'Etat	Arrêté de financement	Collectivité locale	Autres participations	Surf. plancher M2	Surf. au sol M2
C.E.S.	Etat	Direction départementale Equipem.	6 089 546	5 648 287	2. 70 (Minist. Educ. Nat.)	411 259		9952	
Plateaux de sports	Collectivité locale	Direction départementale Equipem.							6158
1 ^{re} tranche			305 000	100 000	18. 9. 70 (Préfet des BDR)	205 000			
2 ^e tranche			255 000	77 500	9. 12. 71 (Préfet des BDR)	177 500			
Maison pour Tous (1 ^{ère} tranche)	Collectivité locale	Direction départementale Equipem.	635 000	234 000	23. 9. 70 (Préfet des BDR)	381 000		692	
Centre Inter-communal de Promotion sociale	Collectivité	Rectorat d'Aix-Marseille	409 000	400 000	Convention du 7. 9. 70 entre le Préfet de Région et le Maire	9 000		259	
Bibliothèque	Collectivité locale	Direction départementale Equipem.	1 200 000	600 000	23. 9. 71 (Préfet des BDR)	600 000		1200	
Centres Aéré									
Salle de Sports	Collectivité locale	Direction départementale Equipem.						2465	2062
1 ^{re} tranche			1 240 072	620 036	8. 12. 71 (Préfet des BDR)	620 036			
2 ^e tranche			1 342 724	754 600	26. 10. 72 (Préfet des BDR)	608 724			
Bassin de natation d'hiver	Collectivité locale	Direction départementale Equipem.	1 337 500	668 750	8. 12. 71 (Préfet des BDR)	668 750		1088	780
Piscine d'été	Collectivité locale	Direction départementale Equipem.	1 968 989	930 000 (Jeun. Spor.) 400 000 (Armée)	en cours	618 989		1000	7253
Stade	Collectivité locale	Direction départementale Equipem.	1 381 505	640 000	26. 10. 72 (Préfet des BDR) 440 000 en cours 200 000	541 105			3162
Terrains de tennis	Collectivité locale	Direction départementale Equipem.	281 316	135 600	26. 10. 72 (Préfet des BDR)	125 716			2100
Base de voile (mille clubs)	Collectivité locale	Direction départementale Equipem.	139 000	105 000	Attribution en nature dans le cadre de l'opération "mille clubs"	34 000		113	
Maison familiale de vacances	Collectivité locale	Direction départementale Equipem.	1 200 000	360 000	en cours		840 000	800	
Salle d'animation culturelle	Collectivité locale	Direction départementale Equipem.	1 825 000	920 000	en cours	900 000		970	
Aménagements d'ensemble (parking, voiries, plantations, etc.,)	Collectivité locale	Direction départementale Equipem.	907 504	415 000	6. 8. 71 - 24. 9. 72 23. 8. 73 (Préfet des BDR) et en cours notifié.	492 504			
TOTAL			20 340 156	13 068 573		6 431 563	540 000	18 599	

Équipement	Maître d'ouvrage ou Maître d'ouvrage délégué	Service de contrôle	Coût	Part de l'Etat	Arrêté de financement
Centre Social	Département des B-du-R.	Direction départementale Equipem.	527 334	192 270	29. 12. 71 (Préfet des BDR)
Halte-garderie	Département des B-du-R.	Direction départementale Equipem.	154 130	55 494	29. 12. 71 (Préfet des BDR)
Dispensaire	Département des B-du-R.	Direction départementale Equipem.	1 239 951	527 310	29. 12. 71 (Préfet des BDR)
Centre médico-psychopédagogique	Département des B-du-R.	Direction départementale Equipem.	737 646	334 672	29. 12. 71 (Préfet des BDR)
Centre d'information et d'orientation	Département des B-du-R.	Direction départementale Equipem.	583 145	503 145	en cours
Agence locale pour l'Emploi	Département des B-du-R.	Agence Nationale pour l'Emploi	763 500	763 500	7. 3. 71 (Préfet des BDR)
Centre psycho-technique de l'Association pour la Formation professionnelle des Adultes	Département des B-du-R.	Association pour la formation professionnelle des Adultes	424 101	424 101	12. 6. 71 (Préfet des BDR) 9. 2. 73 (Préfet des BDR) 27. 7. 73 (Préfet des BDR)
TOTAL			4 429 807	2 080 492	

* En projet

RECAPITULATION	Coût	Etat
Ensemble principal	20 340 156	13 068 573
Bâtiment d'Accueil	4 429 807	2 880 492
TOTAL du Centre Educatif et Culturel	24 769 963	15 949 065
Pourcentage	100 %	64,3 %

A ce tableau, se sont ajoutés depuis, en dehors de quelques aménagements de locaux et de cloisons pris en charge directement par la Collectivité Locale, un petit nombre d'investissements supplémentaires récapitulés dans le tableau suivant :

DATE	EQUIPEMENT	ETAT		COLLECTIVITE LOCALE	TOTAL
		Administration	Coût et %	Coût et %	
1975	Piste d'athlétisme	JEUNESSE ET SPORTS	81 500,00 F 50 %	81 519,24 F 50 %	163 019,24 F
1978-79	Gradins + aire d'évolution	JEUNESSE ET SPORTS	145 160,00 F (gradins - vestiaires) 18 %	664 715,00 F 82 %	809 875,00 F
1978-81	Agrandissement du C.I.D.E.P.	EDUCATION NATIONALE	320 000,00 F	3 691 577,93 F	4 011 577,93 F
1983	Salle de Rencontres	-	-	387 397,72 F 100 %	387 397,72 F
1982	Salle Animation 2	-	-	350 000,00 F 100 %	350 000,00 F

3.3.2. Coût comparé des investissements entre le C.E.C. équipé-équipement intégré et des équipements similaires éclatés

Une comparaison brute des coûts d'investissement entre équipements coordonnés et équipements du même type, mais séparés, ne peut être très significative pour le cas d'ISTRES, dans la mesure où il n'y a pas eu globalité du programme et de son financement, et qu'en dépit du caractère intégré du projet, chaque équipement a fait l'objet d'un financement distinct, en conformité avec les programmes normatifs traditionnels. La démarche administrative employée implique que les coûts soient donc à peu près identiques pour les équipements du C.E.C. et des équipements séparés comparables.

C'est, bien sûr, ce qu'a relevé une étude économique réalisée par la Mission Régionale en 1975*. C'est ce que fait apparaître le tableau suivant pour 5 établissements parfaitement comparables.

Etablissements	Etablissements du CEC			Etablissements témoins		
	Coût (en francs français)	Surface (en m ²)	Prix au m ² (en francs français)	Coût (en francs français)	Surface (en m ²)	Prix au m ² (en francs français)
<u>Equipements éducatifs, sociaux et socio-culturels strictement comparables</u>						
Bibliothèque	1 536 000	1 200	1 280	2 733 633	1 490	1 834
CES	8 840 494	9 310	949	8 716 517	9 221	945
Centre social et halte-garderie	792 845	593	1 337	720 443	582	1 237
Centre de santé	1 326 199	876	1 514	1 333 435	1 010	1 320
Centre d'information et d'orientation	583 185	592	985	588 024	651	903
TOTAL	13 078 723	12 571	1 040	14 092 052	12 954	1 088

* Etude Economique - Comparaison entre les coûts d'un équipement intégré, le C.E.C. d'ISTRES et des équipements similaires éclatés Mission Régionale Région Provence Côte d'Azur décembre 1975.

Mais si une démarche plus globalisante du point de vue de la programmation avait été utilisée, on aurait pu travailler à la suppression des surfaces prévues en double emploi plutôt que de chercher à les assouplir et à en changer la destination comme cela a été fait à ISTRES. Il semble que, désormais, la décentralisation permette une démarche plus globale - et plus rentable - l'ensemble des initiatives et des programmations revenant à la collectivité territoriale.

Mais l'Etude Economique de la Mission Régionale ne s'en tient pas à cette première approche ; elle dresse un tableau général des constructions et des investissements en 1975 en ajoutant à la première catégorie des équipements comparables, auxquels l'on peut adjoindre les installations sportives, une deuxième série d'équipements destinés à jouer un rôle analogue mais ne correspondant pas à des programmes normalisés : le Centre d'Education Permanente, la Maison Familiale de Vacances, l'ensemble des deux tranches de la M.P.T. et, enfin, les équipements construits ailleurs et n'ayant donné lieu à aucun investissement à ISTRES. L'étude montrait que les équipements non normatifs, mais jouant un rôle analogue, ont été beaucoup plus économiques, grâce à l'intégration, au C.E.C. d'ISTRES qu'ailleurs, là où ils ont été construits de façon éclatée. Cette rentabilité porte aussi bien sur la surface construite que sur le prix au m². Il s'agissait là d'une conséquence tout à fait logique de l'intégration puisque, pour ces équipements non normalisés, on avait pu tenir compte des surfaces faisant double emploi et ne pas les construire (tous les équipements complémentaires de sports et de loisirs d'un village de vacances, par exemple).

L'étude commentait ainsi le tableau des investissements.

" Le tableau laisse apparaître de façon très nette que l'ensemble des constructions du C.E.C. ne représente en rien une implantation d'équipements de prestige. Pour les équipements strictement comparables, l'on s'aperçoit que les surfaces et les prix sont pratiquement semblables : 12 571 m² construits au C.E.C. contre 12 954 dans les établissements éclatés, 1 040 F le m² au C.E.C. contre 1 088 F pour les établissements éclatés... "

En tenant compte de l'ensemble, et en ajoutant aux équipements strictement comparables les équipements sportifs, les équipements rendant des services analogues et le Centre Aéré, l'étude arrivait aux conclusions suivantes :

"Pour remplir les mêmes fonctions et avec des possibilités de service nettement supérieures, les investissements réels du C.E.C. auront été, pour l'ensemble des équipements de :

26 585 17 F	contre	36 376 268 F	soit 26 % d'économie d'investissement
-------------	--------	--------------	---------------------------------------

- les surfaces construites (équipements sportifs exclus) de

15 035 m ²	contre	18 566 m ²	soit 19 % d'économie de surface
-----------------------	--------	-----------------------	---------------------------------

- le prix moyen au m² (équipements sportifs exclus) de

1 128 F	contre	1 300 F	soit 13 % d'économie au m ² construit
---------	--------	---------	--

Il s'agit dans tous ces calculs de coûts réels ; mais l'étude a proposé une démarche intéressante pour mettre en relation les dépenses d'investissement et les services rendus en utilisation de surface, par l'introduction de la notion de coût virtuel. Les coûts virtuels sont ceux qui résultent du jeu de l'intégration : chaque établissement, par l'intégration, utilise régulièrement une surface supérieure à celle qui lui est fournie par son équipement spécifique. Il faut donc distinguer entre la surface construite au titre de l'équipement considéré et la surface disponible réelle que l'institution correspondante utilise en fait pour son fonctionnement. Le prix virtuel du m² utilisable se définit donc dans le rapport

$$\frac{\text{Coût réel de l'équipement}}{\text{Surface disponible en m}^2}$$

Dans un équipement construit séparément, le coût du m² réel et le coût du m² virtuel utilisable coïncident. Il n'en va pas de même dans le cas de l'intégration, puisque chaque établissement utilise une partie des équipements des autres établissements pour son activité.

Prenons l'exemple du Collège. Il dispose, dans ses locaux spécifiques, d'une surface de 9 310 m². En outre, il utilisait alors, de façon régulière, les laboratoires de langues du C.I.D.E.P. (200 m²), la Bibliothèque (1 200 m²), les ateliers de la M.P.T. (160 m²), soit une surface additionnelle de 1 560 m² ; la surface totale utilisable ou surface disponible est donc de 10 870 m² et le coût virtuel (valeur 1973) est de $\frac{8\ 840\ 494\ F}{10\ 870} = 813\ F$, alors

que le coût du m² construit s'établit à 949 F (1973). Le C.E.S. témoin construit à la même époque a un coût réel au m² de 945 F (1973) et son coût virtuel au m² est de 945 F puisqu'il n'utilise pas d'autres surfaces que celle de son programme spécifique. La comparaison entre le coût virtuel du m² construit du Collège intégré et celui du même type de collège isolé s'établit donc à 813 F contre 949 F.

On peut ainsi dresser le tableau comparatif suivant pour 5 des établissements contribuant particulièrement à la formation et à l'animation socio-culturelle :

COMPARAISON ENTRE LE COUT DU M2 CONSTRUIT DES ETABLISSEMENTS TEMOINS ET LE COUT DU M2 UTILISABLE, PAR LE JEU DE L'INTEGRATION, DES ETABLISSEMENTS DU CEC

Etablissements	Etablissements du CEC			Etablissements témoins
	Investissements (en francs français)	Surfaces utilisables grâce à l'intégration (en m ²)	Prix du m ² utilisable (en francs français)	Prix du m ² construit (en francs français)
- Bibliothèque	1 536 000	1 253	1 226	1 834
- CES	8 840 494	10 870	813	945
- maison pour tous (1ère tranche)	895 350	1 750	511	1 486
- Centre d'éducation permanente	576 690	559	1 031	2 254
1er TOTAL	11 848 534	14 432	821	1 209
Centre aéré	0	2 525	0	1 209
2ème TOTAL	11 848 534	16 957	699	1 209

En procédant à la même démarche pour l'ensemble des équipements construits en 1973, l'on arrivait aux résultats suivants :

- . "investissement total inférieur de 26 %
- . surface "utilisable" de 21 256 m2 contre 18 566 m2 et donc pratiquement supérieure de 14 %
- . prix "virtuel" au m2 ramené à 755 F contre 1 300 F et donc pratiquement inférieur de 41 %

Et l'étude de la Mission Régionale concluait ainsi sur les investissements :

. "Les constructions du C.E.C. sont d'un coût modéré et ne constituent en rien un ensemble d'équipements de luxe.

. Leur prix réel, tant au niveau du montant total de la dépense que du prix moyen au m2, est inférieur au prix qu'auraient coûté les mêmes équipements éclatés.

. La surface totale construite a été inférieure à celle que représente l'addition des mêmes établissements éclatés.

. Par le jeu de la polyvalence des locaux liée à la politique d'intégration, les établissements du C.E.C, pour un coût total inférieur, disposent d'une surface d'utilisation plus grande que les mêmes établissements éclatés.

. Le prix au m2 est donc pratiquement abaissé d'une manière extrêmement importante, ce qui équivaut à une rentabilisation maximum de la construction".

Ces conclusions générales nous semblent rester valables aujourd'hui, puisque, si d'autres constructions supplémentaires - peu nombreuses au demeurant - se sont ajoutées, un nouvel établissement n'ayant donné lieu à aucun investissement a été créé, le Conservatoire de Musique.

IV - ADMINISTRATION ET GESTION

4.1. Fonctionnement administratif

4.1.1. Le statut : la convention de gestion

4.1.1.1. La convention d'origine

Le fonctionnement du C.E.C. est régi par une convention passée à l'origine entre le Préfet de Région, représentant l'Etat, et le Maire de la Ville d'ISTRES en 1972. Quand celle-ci s'est constituée avec FOS et MIRAMAS en Syndicat Communautaire d'Aménagement de la Ville Nouvelle de Fos, c'est le Président de cette nouvelle entité qui est devenu signataire, en 1973, de la convention.

. La convention rappelle les objectifs assignés au C.E.C. : "assurer une meilleure qualité des services dans les domaines de la formation scolaire et continue, du conseil médico-social et de l'emploi, de l'éducation permanente, de la culture et des loisirs grâce à une intégration des équipements, une polyvalence d'utilisation des locaux et une coordination des activités des différents établissements; mais elle précise aussi que l'administration et la gestion financière de chaque établissement demeurent réalisées dans le cadre des textes législatifs réglementaires et instructions en vigueur, sous l'autorité de chaque chef d'établissement". Cette double stipulation définit le caractère fédératif du fonctionnement administratif du C.E.C.

. La convention décrit ensuite la composition du Centre en distinguant deux catégories d'établissement :

- "Les établissements intégrés, à finalité socio-éducative et culturelle qui, par leur objectif global au niveau de la formation, de la culture et des loisirs participent à l'animation générale du Centre Educatif et Culturel.

- Les établissements associés, à finalité technique spécialisée qui poursuivent des buts spécifiques déterminés et, par leur action, favorisent l'animation éducative et culturelle du Centre.

Au titre d'établissements intégrés figurent :

. Le Collège
. 5 établissements intercommunaux : la Bibliothèque, le Centre d'Education Permanente, le Centre d'Animation Sportive, le Centre Aéré et de loisirs, l'Ecole de Musique
. 4 associations bénéficiant d'une subvention communale ou intercommunale : la Maison Pour Tous, l'Association Culturelle, le Centre Social avec sa Halte-Garderie et la Maison Familiale de Vacances.

Au titre des établissements associés figurent :

. 2 établissements départementaux : le Dispensaire et le Centre Médico-Psycho-Pédagogique (C.M.P.P.)
. 3 établissements d'Etat ou sous contrôle d'Etat : le Centre d'Information et d'Orientation (C.I.O.), l'antenne locale de l'A.N.P.E. et le Centre Psychotechnique de l'A.F.P.A. (Agence pour la Formation Permanente des Adultes).

. La convention définit ensuite les structures prévues pour assurer la coordination.

Elle précise que le Directeur, qui a pour mission de prendre toutes dispositions pour réaliser les objectifs assignés au Centre, est nommé par l'Etat. Il réunit l'ensemble des responsables des équipements dits intégrés au moins une fois par mois. C'est la "réunion de coordination". Une fois au moins par trimestre, la réunion est élargie aux responsables des équipements associés.

Pour assurer le contrôle du fonctionnement du C.E.C., est instituée une Commission Administrative de Contrôle devant qui le Directeur présente son rapport d'activité, qui lui donne des directives d'action et examine les moyens financiers et en personnel mis à la disposition du Centre ; Cette Commission se réunit au moins une fois par an. Elle est présidée par le Préfet de Région, le Recteur de l'Académie en est le Vice-Président. Elle comprenait, au départ, un représentant de toutes les administrations concernées et le Président du Syndicat Communautaire d'Aménagement de la Ville Nouvelle.

. Enfin, la convention donne des indications sur la gestion financière et comptable que nous rappellerons plus loin.

4.1.1.2. Les avenants et amendements de la convention

A chaque fois qu'un établissement nouveau était créé, cette création a donné lieu à un avenant. La composition actuelle, avec les 15 établissements précédemment énumérés, est précisée dans la convention d'avril 1974.

Le texte de 1974 apportait quelques modifications visant à insister sur le caractère départemental que revêtait le C.E.C. par plusieurs de ses établissements. C'est ainsi que la convention précisait que le Préfet de Région représentait à la fois l'Etat et le Département des Bouches-du-Rhône.

La convention de 1974 ne subissait plus de modifications jusqu'en décembre 1983. A cette date, pour tenir compte des lois récentes sur la décentralisation, le Sous-Préfet d'ISTRES prenait l'initiative d'un nouvel aggiornamento et en profitait pour proposer d'autres modifications qui tenaient compte de l'évolution des situations.

Les modifications retenues furent les suivantes :

~ Le Président du Conseil Général devenait co-signataire de la convention aux côtés du Préfet et du Président du Syndicat Communautaire ;

- La représentation des élus locaux au sein de la Commission Administrative de Contrôle passait de 1 membre à 6.

- Les usagers y étaient représentés par trois personnes, en principe les présidents des associations intégrées au C.E.C. ;

- L'on créait une Commission permanente restreinte regroupant le Sous-Préfet, le Président du Syndicat Communautaire et le Directeur du C.E.C. afin de préparer les travaux de la Commission Administrative, de veiller à l'exécution des décisions prises par celle-ci et d'étudier tous les problèmes nés du fonctionnement quotidien.

Mais depuis, une nouvelle évolution administrative a eu lieu en application de la loi de juillet 1983, portant modification du statut des agglomérations nouvelles et opérant la transformation du S.C.A. en S.A.N. (Syndicat de l'Agglomération Nouvelle). Les changements qui en découlent pour le C.E.C. sont traduits dans une nouvelle rédaction de la convention, à signer en 1986.

En effet, les communes au sein du S.A.N. ont désiré nettement distinguer les équipements à vocation communautaire des équipements à vocation communale. Cette volonté se traduit par une nouvelle répartition des établissements du C.E.C. : le Centre Aéré, la Maison Pour Tous, le Centre d'Animation Sportive, le Centre social et le Collège redeviennent des établissements, services ou associations à compétence communale, alors que la Bibliothèque, le C.I.D.E.P., la M.F.V., l'Ecole de Musique et l'Association Culturelle demeurent à compétence intercommunale. La Ville d'ISTRES et le S.A.N. attribuant dorénavant des subventions séparées en fonction des établissements dont ils ont la charge, on aurait dû logiquement aboutir à deux budgets annexes, l'un au budget de la Ville d'ISTRES, l'autre à celui du S.A.N. Afin de préserver l'unité de fonctionnement et de gestion du C.E.C, il a été admis que la Ville d'ISTRES reverserait sa quote-part au S.A.N. qui l'intégrerait dans son budget annexe.

4.1.1.3. Aspects positifs de la structure administrative de fonctionnement

Si le fonctionnement administratif du C.E.C. d'ISTRES a posé moins de problèmes que celui d'YERRES, par exemple, c'est que sa convention de type fédératif, traduite dans l'organigramme de la page suivante, est, en fait, prudente et réaliste.

Nous empruntons à un rapport sur la structure administrative du C.E.C. les lignes suivantes qui montrent les avantages d'une organisation fédérative : "Chaque établissement a donc une part de fonctionnement spécifique qui est du seul ressort de son Conseil d'Administration

Organisme de tutelle

Représentants des
Ministères de tutelle

COMMISSION ADMINISTRATIVE DE CONTROLE
Président : M. le Préfet de Région
Vice-Président : H. le Recteur

Comité de Coordination

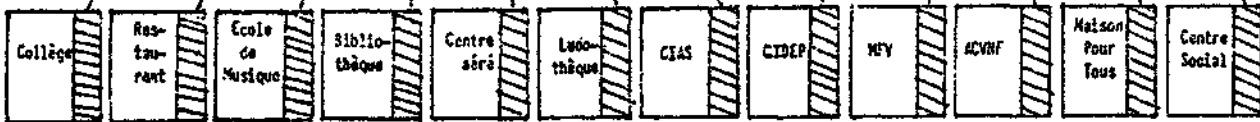
Directeur
Intendant - - - - -
Chefs d'établissements

Etablissements intégrés

Etabliss

Statut municipal

Statut association loi de 1901

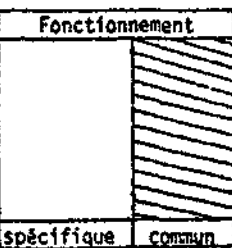


Commission de coordination

Chefs d'établissements

Conseils d'administration des établissements

Etablissements de base



Organigramme des Services Ad

autorité de tutelle, et une part de fonctionnement commun avec un, plusieurs ou l'ensemble des établissements au niveau, soit de l'utilisation des locaux, soit de la gestion, soit de la coordination des activités. C'est ce seul fonctionnement commun qui relève de la compétence du Directeur du C.E.C., assisté de son Intendant, et de la commission de coordination.

Cette structure permet de n'avancer dans la voie de la coopération et de l'action commune qu'autant que chaque établissement s'y prête volontairement. Elle conserve à chaque type d'organisme son originalité spécifique et ainsi, chacun peut se trouver à son aise en définissant lui-même l'étendue de son domaine de coopération ; elle évite l'aventure d'un fonctionnement unitaire qui, pour le moment du moins, ne correspond ni à l'état de la législation, ni à celui des mentalités. Elle laisse pourtant toutes possibilités d'interférences et de relations souhaitées par les partenaires ; et le "domaine commun" demandant coordination de l'activité et de la gestion est de plus en plus important : accueil, relations publiques, publications, service de reprographie, actions d'animation concertée, polyvalence accrue des locaux".

4.1.1.4 . Ambiguïté et points faibles du statut

II n'est pas sûr que l'évolution de la vie du C.E.C. ait parfaitement correspondu aux éléments positifs de cette analyse. S'il est vrai que l'aspect fédératif a évité des conflits majeurs, il portait aussi en lui des germes d'éclatement et des possibilités de fonctionnement séparé. Pour maintenir cet équilibre entre l'individualité de chaque établissements et le fonctionnement coordonné, il aurait fallu que la volonté de fédération et de coordination fût importante chez tous les partenaires, que l'appareil fédérateur et les structures de tutelle et de contrôle d'une telle expérience fussent très solides.

Or, l'aspect très particulier de ce fonctionnement, le manque de tout modèle juridique de référence, l'absence de statut officiel donnent plus d'importance au fonctionnement traditionnel, et admis par tous, de chaque établissement, qu'à la coordination de l'ensemble. Il aurait fallu, pour donner un poids juridique reconnu à ce nouveau type d'établissement, que tous les partenaires s'engagent à fond, pour faire vivre les structures mises en place.

Or, les administrations ne se sont jamais pleinement engagées dans l'intégration ; elles ne s'y sont jamais même vraiment intéressées. Chacune d'elles n'a considéré l'établissement qui la concernait que précisément pour les aspects traditionnels de son activité et non pour l'aspect original de son fonctionnement intégré. Paradoxalement, alors que les administrations ne s'engageaient que très peu et que l'essentiel du suivi de l'activité du C.E.C et le poids financier de son fonctionnement retombaient sur la collectivité locale, celle-ci n'était représentée à la Commission Administrative de Contrôle que par le Président du S.C.A., face à une cohorte considérable de directeurs régionaux et départementaux. Ce déséquilibre illogique créait un hiatus entre une "Commission Administrative" qui ne constituait qu'une institution formelle et symbolique et un fonctionnement quotidien de plus en plus pratiquement municipalisé. La deuxième difficulté pour le C.E.C. consista dans ce tiraillement permanent entre les aspects communal et intercommunal, lié aux évolutions administratives de l'agglomération. Ce double phénomène ne contribua pas à renforcer la structure unitaire et favorisa le phénomène de relatif repli sur soi de chaque établissement.

Faute d'engagement et de soutien régulier de la part de l'Etat et de l'Administration, le Directeur peut mesurer le côté un peu factice, artificiel et ambigu de ses fonctions. Il n'a, juridiquement, aucune autorité statutaire, et si l'un ou l'autre des chefs d'établissement veut faire cavalier seul ou même s'opposer à des actions d'intégration, le directeur ne dispose d'aucun moyen juridique, sinon le recours à une Commission de Contrôle un peu fantomatique, pour le contraindre. L'absence de structure réelle de tutelle le fait dépendre directement de la Collectivité Locale, ou le désarme. C'est grâce à la conviction, à la personnalité, au rayonnement des directeurs de C.E.C. successifs, à l'engagement d'un certain nombre de responsables d'établissement, et à la force de l'idée que s'est maintenu, malgré vents et marées, un fort degré d'intégration dans le C.E.C.

Mais il serait tout à fait souhaitable que la structure administrative, qui était déjà très mal adaptée à la réalité, et devient maintenant parfaitement contraire à l'évolution de la législation avec la décentralisation, soit rapidement revue. A tout le moins, et à défaut d'autre structure, la Commission Administrative de Contrôle devrait être présidée par le Président du S.A.N.; les élus des collectivités locales devraient y être beaucoup plus largement représentés et disposer de la majorité; la Commission devrait jouer réellement le rôle d'un Conseil d'Administration, en se prononçant sur une politique, un projet, un budget; et la Commission Permanente devrait avoir un fonctionnement régulier. Un mode de représentation des usagers devrait être envisagé. Ainsi serait réalisée la concertation tripartite Collectivité Locale, Etat, usagers, qui correspond à l'esprit et aux objectifs d'un équipement intégré.

4.1.2. Problèmes spécifiques au Collège

L'intégration du Collège dans le C.E.C. pose le problème de sa direction et de son statut. Au départ, le contrôle financier du M.E.N. s'est opposé à ce qu'il y ait deux postes, l'un de Principal, l'autre de Proviseur-Directeur et n'a accepté la nomination d'un Proviseur pour diriger le C.E.C. qu'à condition qu'il soit aussi chef d'établissement du Collège. Pour GRENOBLE, par la suite, cette exigence ne fut pas maintenue et il fut admis qu'il pouvait y avoir un Proviseur, chargé de la direction-coordination du complexe, à côté d'un Principal de Collège. La situation istréenne a l'avantage de l'unité et de la cohérence en évitant que le plus gros établissement et le plus structuré, le Collège, constitue un monde à part dans l'ensemble. Elle a l'inconvénient de donner une charge trop lourde au Proviseur, qui ne peut pas suivre quotidiennement la vie du Collège, dans une époque de mutation et de rénovation qui devrait, en principe, exiger une présence permanente.

L'existence d'un Principal à côté d'un Proviseur-Directeur, à condition que ce Principal soit choisi en raison de sa connaissance de l'institution coordonnée, de ses motivations, et de son sens des relations, peut être une solution préférable. Mais, ce double poste met encore en évidence l'anomalie juridique qui consiste à faire diriger un établissement non scolaire, sans statut spécifique, par un Proviseur de Lycée. Comme pour la nomination de l'Intendant Universitaire chargé d'assurer la gestion du C.E.C., il s'agit de situations de fait qui peuvent toujours être contestées sur un strict plan juridique.

Ce sont d'ailleurs également des situations de fait, et donc aussi juridiquement fragiles qui permettent l'affectation de deux autres fonctionnaires d'Etat, un professeur d'éducation physique à la direction du Centre Intercommunal d'Association Sportive et d'un conseiller en formation continue à la direction du Centre Intercommunal d'Education Permanente.

Reste, enfin, le problème du statut de l'établissement scolaire. Quand, dans le cadre de la loi de 1975, les collèges ont été nationalisés, un article prévoyait que, si les collectivités locales en faisaient la demande, les collèges intégrés dans des C.E.C. pourraient rester municipaux, une indemnité de non-nationalisation étant alors versée par l'Etat à la commune. C'est toujours dans un souci de cohérence, et pour permettre une unité de gestion, que cette solution fut retenue pour le Collège les Heures Claires. Aujourd'hui, le problème se pose de savoir si ce statut qui, à la limite, fait du Collège un service municipal, et non un établissement public local, ne va pas le priver de son Conseil d'Administration, et ne va pas le marginaliser par rapport à la mouvance départementale. Il semble qu'une négociation devrait s'engager entre la Collectivité Locale, le Département et l'Education Nationale pour examiner le problème.

4.2. Fonctionnement financier et gestion matérielle

4.2.1. Fonctionnement financier : rôle de l'Intendant

Nous empruntons au document Description de la structure générale et du fonctionnement administratif du C.E.C. l'analyse des modalités de la gestion financière.

Gestion financière d'ensemble

Le C.E.C. dispose d'un budget annexé à celui du Syndicat Communautaire d'Aménagement. La préparation de la section de fonctionnement est assurée par l'Intendant en accord avec les responsables d'établissements. Les différents conseils d'administration sont appelés à donner leur avis sur les demandes de subventions. Le document de synthèse, présenté au Président du Syndicat Communautaire d'Aménagement, fait l'objet d'études et de rajustements après avoir été examiné par le Conseil Syndical. La rédaction définitive du document est réalisée par les services financiers du Syndicat Communautaire d'Aménagement.

En effet, certaines dépenses : constructions, charges d'emprunts - et de nombreuses recettes - subventions, emprunts, ne sont pas de notre compétence.

Sur le plan de l'exécution du budget, le Président du Syndicat Communautaire d'Aménagement demeure l'ordonnateur, tandis que Monsieur le Percepteur remplit le rôle de comptable public. Cependant, des délégations sont accordées à l'Intendant.

a) Exécution des dépenses

L'engagement de dépenses est effectué au C.E.C. sous la signature de l'Intendant après proposition des responsables d'établissements. Il est tenu une comptabilité des dépenses engagées, qui, en permettant de respecter les règles de la comptabilité publique dans ce domaine, conduit à une situation mensuelle des crédits disponibles par établissement.

La liquidation des dépenses est préparée au C.E.C. et la proposition de mandatement parvient aux services financiers du Syndicat Communautaire d'Aménagement. Ceux-ci assurent l'émission des mandats et nous transmettent les documents nécessaires à la mise à jour de nos engagements mandatés.

En liaison avec le service de dépenses, le C.E.C. tient les inventaires pour les biens affectés aux établissements.

Enfin, une certaine souplesse existe pour les menues dépenses par le fonctionnement d'une régie d'avances.

b) Réalisation des recettes

Une régie de recettes enregistre essentiellement les ressources d'exploitation provenant des activités de certains établissements du C.E.C. - demi-pension, inscriptions au Centre Aéré, cours de musique, cours de formation continue, versements divers --En même temps, le service des recettes, en liaison avec celui du Syndicat Communautaire d'Aménagement, est en mesure de présenter une ventilation de toutes les ressources budgétaires.

La comptabilité tenue au C.E.C. permet en fin d'exercice de produire un rapport sur la gestion de l'année. Celui-ci ne se substitue pas au compte administratif de l'ordonnateur et au compte de gestion du percepteur.

Ces modalités ne concernent, toutefois, que les établissements à gestion municipale directe. Pour les associations, le document budgétaire du C.E.C. n'inscrit que les subventions versées par la Collectivité Locale. La comptabilité des associations est assurée selon les règles du droit privé. Toutefois, aux termes de la convention générale de gestion, l'Intendant contrôle cette comptabilité.

En ce qui concerne la gestion des établissements du Bâtiment d'Accueil, le C.E.C. n'intervient que dans la répartition des charges des copropriétaires, qui, seules, figurent au budget général du C.E.C, en dépenses et en recettes.

. Gestions particulières

Certains établissements, tout en respectant ce schéma général, demandent des travaux particuliers.

. Le Restaurant est géré par l'Intendant. Certains achats de produits alimentaires font l'objet d'une consultation collective au niveau du Syndicat Communautaire d'Aménagement ;

. le C.E.S. requiert un suivi des dépenses d'enseignement par discipline ;

. une comptabilité des dépenses et des recettes est tenue par actions engagées pour le C.I.D.E.P.

. Le personnel

Seul le personnel communal est géré par l'Intendance du C.E.C. Ce personnel, nommé au C.E.C, reste toutefois administré par le S.A.N. , sur les plans administratif et financier. Le C.E.C. constitue un échelon de liaison pour les mouvements qui intéressent les agents - recrutement, nominations, avancement, notation, congés, absences, heures supplémentaires, rémunération, suppléances.

Le service de ces personnels est établi au C.E.C. par les responsables d'établissements pour les agents administratifs et en liaison avec l'Intendant ou directement par lui-même pour les autres catégories (M.N.S., agents de service).

L'Intendant dirige l'équipe d'entretien ; les agents affectés au ménage, au restaurant, aux installations sportives conservent leur poste en permanence tandis que les ouvriers, veilleurs, vaguemestres forment une équipe commune. Les agents et les ouvriers participent à l'accueil des manifestations produites au C.E.C.

. *Construction et équipements*

L'Intendant est présent aux consultations lancées pour les réalisations programmées au C.E.C. Il suit en permanence l'avancement des travaux sur les chantiers ; il représente les utilisateurs aux côtés d'un ingénieur du S.A.N., présent en tant que maître de l'ouvrage.

• Les aménagements divers ou les grosses réparations conduisent à des contacts fréquents avec les architectes, entrepreneurs et services techniques du Syndicat Communautaire d'Aménagement, Enfin, l'Intendant suit les garanties données pour les constructions ayant fait l'objet d'une réception provisoire.

. *Divers*

Il faudrait, enfin, mentionner dans les fonctions de l'Intendant :

. la gestion d'affaires administratives (sécurité - concessions de logement, assurances, subvention de non nationalisation du C.E.S., participation aux appels d'offres des marchés alimentaires du Syndicat Communautaire d'Aménagement);

. la représentation aux différents conseils et bureaux d'administration.

• 4.2.2. Le budget 1985 du C.E.C.

Pour donner une idée des masses budgétaires et des répartitions entre les divers établissements, des proportions entre subventionnaires, du pourcentage des recettes propres, M. l'Intendant ESTEBAN a établi un document financier récapitulatif, à partir du budget primitif 1985, section de fonctionnement, hors dette. Nous le présentons en page 48.

Pour importante que soit la masse financière ainsi budgétisée, elle est loin de représenter le coût réel du fonctionnement du C.E.C, puisque ne sont pas comptabilisés dans ce budget les traitements des enseignants du Collège, directement gérés par les services de l'Education Nationale, ni les dépenses de personnel et de fonctionnement des établissements départementaux publics et parapublics du Bâtiment d'Accueil. Le document rassemble par contre tous les établissements, services et associations dont le fonctionnement est financé ou subventionné, totalement ou partiellement, par la Collectivité Locale.

Plusieurs observations peuvent être dégagées de l'analyse de ce tableau.

a) Les "produits d'exploitation" constituent les recettes propres des divers établissements perçues auprès des usagers et du public, à l'exclusion des produits d'exploitation du Bâtiment d'Accueil, représentant les reversements des administrations concernées pour leur participation de "copropriétaire" aux charges communes.

b) L'évolution administrative décrite en page 47 qui distingue désormais les établissements intercommunaux des établissements municipaux, s'est également traduite sur le plan financier. La part de la collectivité locale dans les produits du budget vient de deux sources, le Syndicat d'Aménagement de l'Agglomération Nouvelle d'une part, la municipalité d'autre part. Pour l'ensemble des deux types d'établissements "municipaux", la municipalité verse au S.A.N. la part réservée au fonctionnement:

c) La participation de la collectivité locale (S.A.N. et Mairie) au fonctionnement global du C.E.C. est très importante puisqu'elle est de 59 %. Les recettes propres ou produits d'exploitation sont cependant loin d'être négligeables puisqu'elles représentent 31 % de la masse budgétaire. Cette proportion varie d'ailleurs d'une façon considérable d'un établissement à un autre. Si, pour certains services, les recettes propres sont presque inexistantes (Bibliothèque, moins de 1 % ; Centre Social, 6 % ; Ludothèque, 2 % ; Conservatoire de Musique, 8 % ; Centre d'Animation Sportive, 7 %), pour d'autres, elles sont très importantes : Maison Familiale de Vacances (91 %), Association Culturelle (44 %), Maison Pour Tous (52 %), Association "PULSION" (80%). Ces différences traduisent, bien évidemment, une politique ; prise en charge presque totale des activités sociales en faveur des publics défavorisés, aide maximum aux activités éducatives et sportives en direction des jeunes (Centre Aéré et Ludothèque, Conservatoire, écoles de sport) et à la lecture publique. Il est, par contre, demandé aux associations d'animation et de diffusion culturelle d'assurer, sur leurs recettes propres, une part importante de leur budget. Il faut enfin noter que la Maison Familiale de Vacances, élément important pour la vie et le rayonnement du C.E.C. équilibre pratiquement son budget par ses recettes.

d) La part de l'Etat budgétisée (2 504 413 F sur une masse globale de 37 086 540, soit 6,7 %) est pratiquement celle qu'il verse normalement pour des associations ou établissements équivalents non intégrés : pour l'A.C.V.N.F., le pourcentage de la participation du Ministère de la Culture est, en fait, inférieur au 1/3 de principe du budget de fonctionnement d'un Centre d'Association Culturelle. Pour le Centre Social, les 425 708 F représentent le pourcentage normal des dépenses assuré par la D. A. S. S... Pour le Collège, la part de l'Etat correspond à une subvention de non-nationalisation versée à la commune, qui assure toutes les dépenses de fonctionnement et de personnel de service.

e) La véritable aide de l'Etat au C.E.C. et à l'expérience d'intégration n'est pas budgétisée : elle se traduit essentiellement par la mise à la disposition, de facto, d'un certain nombre de fonctionnaires pour assurer soit des missions d'administration et de gestion au niveau de l'ensemble (le Directeur et l'Intendant), soit des missions spécifiques au niveau de tel ou tel établissement (prof. d'éducation physique au C.I.A.S., conseillers en formation continue au C.I.D.E.P., documentaliste supplémentaire à la Bibliothèque). On peut approximativement chiffrer cette participation de l'Etat, sous la forme de mise à disposition de personnels, à 1 000 000 de F.*

Si cette participation de l'Etat n'est pas apparente, il n'est pas évident non plus que la totalité de la participation de la Collectivité Locale, pour importante qu'elle soit, soit transcrite dans le budget du C.E.C. Les premiers responsables du C.E.C. se plaisaient à signaler que l'existence d'un budget spécifique offrait une grande transparence et permettait à la ville de connaître le coût réel de sa politique d'action éducative, sociale et culturelle. Mais, à mesure que d'autres équipements se sont construits en dehors du site des Heures Claires, que l'activité du C.E.C. s'est elle-même répandue dans toute la cité et que la ville manifeste, dans tous les domaines, expansion et dynamisme, le C.E.C. ne constitue plus le seul pôle d'animation et son action est tellement imbriquée dans la vie municipale que, même si l'existence d'un budget spécifique constitue encore un bon instrument d'analyse, elle ne peut plus traduire dans une transparence parfaite les coûts de l'action éducative et culturelle. Si considérable soit-il, le budget du C.E.C. n'est qu'un élément, mêlé à d'autres, des charges de la collectivité locale.

Il en irait différemment pour un ensemble plus modeste, dont les coûts seraient certainement plus cernables et plus individualisables.

* II faut préciser que selon les calculs du Directeur et de l'Intendant, la participation de l'Education Nationale (indemnité de non nationalisation et postes mis à la disposition comptés) est inférieure aux dépenses qu'entraînerait une nationalisation.

DOCUMENT FINANCIER RECAPITULATIF
ANNEE 1985

1985		BUDGET CONSOLIDE C.E.C. - PRODUITS -					
ETABLISSEMENTS	Subvention coll. locales			Subvention autres organismes			Produits
	S.A.N.	Mairie	Total	Etat	Autres	Total	
ACVNF	1 810 000	460 000	2 270 000	950 000	130 000	1 080 000	2 7
PULSION 1	191 500		191 500	-	-	-	
BIBLIOTHEQUE	1 908 711		1 508 711		18 006	18 006	
CENTRE AERE	1 358 001	792 927	2 150 928		280 400	280 400	
C.E.C. ²	2 376 705	243 443	2 620 148		73 456	73 456	
COLLEGE	1 019 157		1 019 857	884 205	59 105	946 310	
CIAS	2 506 745	955 481	3 462 226		25 849	25 849	
CIDEP	435 009		435 009	240 000	60 000	300 000	
C. SOCIAL	417 943	643 252	1 061 195	425 708	411 757	837 465	
MUSIQUE	2 764 589		2 764 589	-	-	-	
M.P.T.	363 808	932 314	1 296 122	4 500	6 000	10 500	1 3
RESTAURANT ³	1 241 857	93 866	1 335 723		16 456	16 456	1 4
MFV	275 264		275 264				2 5
S. PO ⁴	654 464		654 464	-	-	-	
LUDOTHEQUE ⁵	404 400	39 890	444 290		74 866	74 866	
B. ACCUEIL ⁶							
	17 728 853	4 161 173	21 890 026	2 504 413	1 158 895	3 663 308	
TOTAL	21 890 026			3 663 308			11 1
				15 196 514			

- Notes :
- 1 PULSION : Association de danse rattachée à l'A.C.V.N.F.
 - 2 CEC : Antenne générale du C.E.C.
 - 3 REST. : Restaurant scolaire, ouvert aux personnels municipaux et aux enseignants
 - 4 S. PO : Salle polyvalente ; frais de fonctionnement généraux
 - 5 LUDO. : Ludothèque, annexe du Centre Aéré - dépenses individualisées
 - 6 B. ACC. : Bâtiment d'Accueil : le chiffre de 761 672 F correspond aux participations des administrations concernées du Bâtiment d'Accueil pour couvrir les charges (à l'exclusion du fonctionnement interne)
- Notes :

4.2.3. Gestion matérielle

Elle est assurée et suivie par l'Intendant qui dispose d'une équipe d'ouvriers d'entretien et de personnel de service de statut intercommunal. Si certaines femmes de service sont plus précisément affectées à tel ou tel établissement, et si leurs horaires sont adaptés au fonctionnement spécifique de l'établissement qu'elles ont la charge d'entretenir, c'est pour des raisons pratiques. Mais l'ensemble du personnel de service est attribué au C.E.C. globalement. Cette mesure offre, bien évidemment, par les possibilités de changement d'affectation, de remplacement, de roulement, de division de service sur deux établissements, une souplesse, une flexibilité et donc une efficacité et une rentabilité qu'il serait impossible d'obtenir dans une gestion séparée par établissements éclatés.

Le fait de pouvoir disposer globalement d'une petite équipe d'ouvriers spécialisés pour l'ensemble du C.E.C. permet à chaque établissement d'utiliser, en permanence et dans des délais très rapides, les services d'entretien et de réparation assurés par un personnel compétent. Le Collège trouve, ainsi, pratiquement sur place, une équipe mobile d'entretien.

Il est évident que cette intégration de la gestion matérielle, placée sous la responsabilité d'un service unique d'intendance favorise la maintenance du matériel, des équipements et des locaux. Tous les visiteurs et les usagers sont frappés par la propreté et le bon état des bâtiments. Et cela, en dépit de la fragilité des matériaux employés, de l'ouverture physique, de l'importante et polyvalente fréquentation des locaux dans la journée, dans la semaine et dans l'année.

L'intégration de certains matériels communs (audio-visuel, reprographie...) s'est par contre avérée moins efficace qu'on aurait pu l'espérer, à la fois pour des besoins d'appropriation et de facilité d'utilisation par les personnels et les usagers, et par volonté de responsabiliser les divers utilisateurs. Chaque établissement d'animation a éprouvé le besoin de disposer en permanence d'un matériel courant sans avoir à passer par un parc central de matériel. Le domaine le plus significatif de cette évolution est certainement celui de la reprographie. L'on avait imaginé, au départ, que l'on pourrait éviter que chaque équipement se dote d'un appareil de reprographie et de photocopie, les ressources financières étant regroupées pour l'achat d'un matériel plus performant. Cela a, certes, été fait, et le C.E.C. dispose d'un service de reprographie assez bien équipé ; mais chaque établissement a éprouvé le besoin d'avoir, pour son utilisation courante, un petit photocopieur, réservant l'usage du service centralisé pour les gros tirages. Pour le matériel donc, l'on voit s'instaurer la même dialectique souple entre intégration et appropriation que l'on a observée à propos de l'utilisation des locaux.

4.3. Les personnels

4.3.1. Effectif général

Compte tenu du fait qu'il existe un grand nombre de fonctionnaires d'Etat, non budgétisés dans le cadre du C.E.C. (dont 80 enseignants du Collège), que beaucoup d'établissements (Centre Aéré, Ecole de Musique, C.M.P.P.) fonctionnent avec des vacataires qui ne sont pas des employés permanents, il est très difficile d'établir un état exhaustif des personnels qui travaillent au et pour le C.E.C. Monsieur l'Intendant ESTEBAN a compté 507 personnes qui, d'une manière ou d'une autre, totalement ou partiellement, percevaient une rémunération pour un travail effectué dans le cadre du C.E.C.

ETAT DES PERSONNELS PERMANENTS EMPLOYES PAR LE C.E.C.

Equipements et Etablissements	Etat et Association		Collectivité Locale (S.A.N.J)				
	Etat	Associatif	Cadres Adminis- tratifs	Personnel Adminis- tratif	Personnel Spécialisé	Ouvriers d'entre- tien	Agens Servi
C.E.C.fonctionnement	3*		2	13 1/2	x**	10	g**
Restaurant scolaire et municipal				1			12
Salle Polyvalente				1		3	2
Bibliothèque*	1			2	12		2
Centre Aéré*			1	2		1	1
Ludothèque				7			
Collège*				3	1**	1	8 1/2
C.I.A.S.	1			2	8*	7	6
C.I.D.E.P.	1			3			1
Conservatoire			1	1	9*		
Centre Social				1	3*		1
M.P.T.*		3 1/2**		2		1	2
A.C.V.N.F.* (Théâtre de L'OLIVIER)		12					
M.F.V.		8*					
TOTAUX 1	6	23 1/2	4	38 1/2	34	23	41
TOTAUX 2	6	23 1/2			141 (Budget C.E.C.)		
TOTAL GENERAL 3					185 1/2		

A s'en tenir au personnel permanent, de statut communal, budgétisé dans le cadre du C.E.C., on arrive à un chiffre de 141 personnes. En y ajoutant 15 agents du S.A.N. travaillant de fait pour le théâtre de L'OLIVIER, les fonctionnaires d'Etat affectés soit à la direction générale et à la gestion du C.E.C, soit à des établissements particuliers, et 23 postes 1/2 rémunérés par des associations ou fédérations, l'on aboutit à un ensemble de 185 emplois 1/2 pour le fonctionnement de la totalité des établissements intégrés au C.E.C, à l'exclusion des personnels enseignants du Collège (Cf. tableau page 50).

4.3.2. Particularités de statut et de fonction liées à l'intégration

Le Directeur et l'Intendant

Ils sont nommés par l'Etat dans le cadre de la convention statutaire de gestion qui précise en son article 4.1. :

"La coordination des activités du Centre Educatif et Culturel est assurée, compte tenu des dispositions de l'article 2, par le Directeur du C.E.C qui a pour mission de prendre toutes dispositions pour faciliter la réalisation des objectifs du Centre...

Le Directeur du C.E.C. est nommé par l'Etat".

et ajoute, en son article 5.1. "Le Directeur est assisté d'un Intendant qui, nommé par l'Etat, est chargé par le S.A.N. de la gestion du C.E.C ».

La convention précise que pour l'année de date de signature, "le Directeur est mis à la disposition du C.E.C par le Ministère de l'Education Nationale". La même stipulation est formulée pour l'Intendant.

La convention fait donc obligation d'affecter à la direction et à la gestion deux fonctionnaires d'Etat, sans imposer qu'ils appartiennent à l'administration de l'Education Nationale. Mais, depuis 1972, date de nomination d'un Proviseur de lycée comme premier Directeur, deux autres Proviseurs ont suivi ; de même un 2ème Intendant Universitaire a pris la succession du premier. L'habitude a donc été prise, pour le C.E.C. d'ISTRES, comme pour les autres établissements intégrés, d'ailleurs, de faire assurer la direction et la gestion par deux fonctionnaires de l'Education Nationale, alors que l'on aurait très bien pu imaginer - et cela avait été envisagé par le premier groupe interministériel - qu'il puisse y avoir un roulement, et que la Direction soit assurée, tour à tour, par des fonctionnaires d'administration différente.

Ce qui a fait prévaloir la nomination d'un Proviseur et d'un Intendant, c'est sans doute une plus grande possibilité de choix et, souvent, une liaison institutionnelle avec l'établissement scolaire, soit pour la direction (à ISTRES, le Directeur du C.E.C. assume aussi la fonction de Principal du Collège), soit pour la gestion (quand l'établissement scolaire est nationalisé, l'Intendant est aussi le comptable-gestionnaire du Collège ou du lycée intégré). Enfin, le poids de l'établissement scolaire dans l'ensemble du complexe explique également cette modalité qui évite une coupure de l'établissement scolaire avec les autres partenaires, et un éventuel repli sur soi de l'établissement scolaire, rendant impraticable l'intégration.

Mais il s'agit plus - et on peut le regretter - de raisons pratiques et d'une habitude qui s'est instaurée que d'un engagement profond de l'Education Nationale dans l'expérience de l'intégration. En fait, l'administration de l'Education Nationale ne s'intéresse au Proviseur-Directeur qu'en ce qui concerne sa tâche de responsable du Collège. Quant à l'Intendant,

dans la mesure où l'établissement n'était pas nationalisé, il n'avait pratiquement aucune liaison avec les services académiques ou départementaux de l'Education Nationale. Si, dans le cadre de la décentralisation, la même dérogation se proroge, et si le Collège continue à être, au niveau du fonctionnement, un simple service municipal, le même isolement administratif se poursuivra pour l'Intendant.

La situation de ces deux fonctionnaires d'Etat est assez ambiguë et paradoxale. En tant que fonctionnaires d'Etat, ils symbolisent l'engagement de celui-ci dans le projet. En réalité, le désintérêt et, à la limite, la méconnaissance de leur administration de tutelle à l'égard du fonctionnement du C.E.C. sont tels que l'on peut considérer qu'il s'agit pratiquement d'une mise à la disposition de la Collectivité Locale, qui n'a pourtant jamais eu, jusqu'à présent, son mot à dire dans les nominations successives des Directeurs et des Intendants, et qui n'a pas d'autorité juridiquement reconnue sur ces deux fonctionnaires. Il s'agit là d'une situation qui n'est satisfaisante pour aucun des partenaires. Dans cette ambiguïté, la relation entre Proviseur et Collectivité Locale n'est pas toujours facile à vivre pour le Directeur. L'Intendant, lui, se voit complètement coupé de son administration et ses possibilités de promotion de carrière sont totalement hypothéquées. L'importance de leur travail et la lourdeur de leurs responsabilités est méconnue de leurs supérieurs hiérarchiques administratifs. L'Administration et l'Education Nationale peut considérer qu'elle paye des fonctionnaires pour des tâches qui ne relèvent pas directement d'elle. Enfin, la Collectivité Locale peut estimer qu'elle se voit imposer des fonctionnaires qu'elle ne choisit pas et qu'elle n'a pas, en cas de conflit avec le Directeur ou l'Intendant, le pouvoir de faire obéir. Ce pourrait être là, on le voit, une situation très conflictuelle. Heureusement, jusqu'à présent, les choix opérés par l'Education Nationale ont permis l'affectation de personnes compétentes et motivées, très conscientes de la souplesse des relations à établir avec tous les partenaires. Mais il pourrait ne pas en être de même à l'avenir, et il serait très opportun de mieux définir les statuts du Directeur et de l'Intendant, de clarifier leur rôle, et de préciser leurs responsabilités.

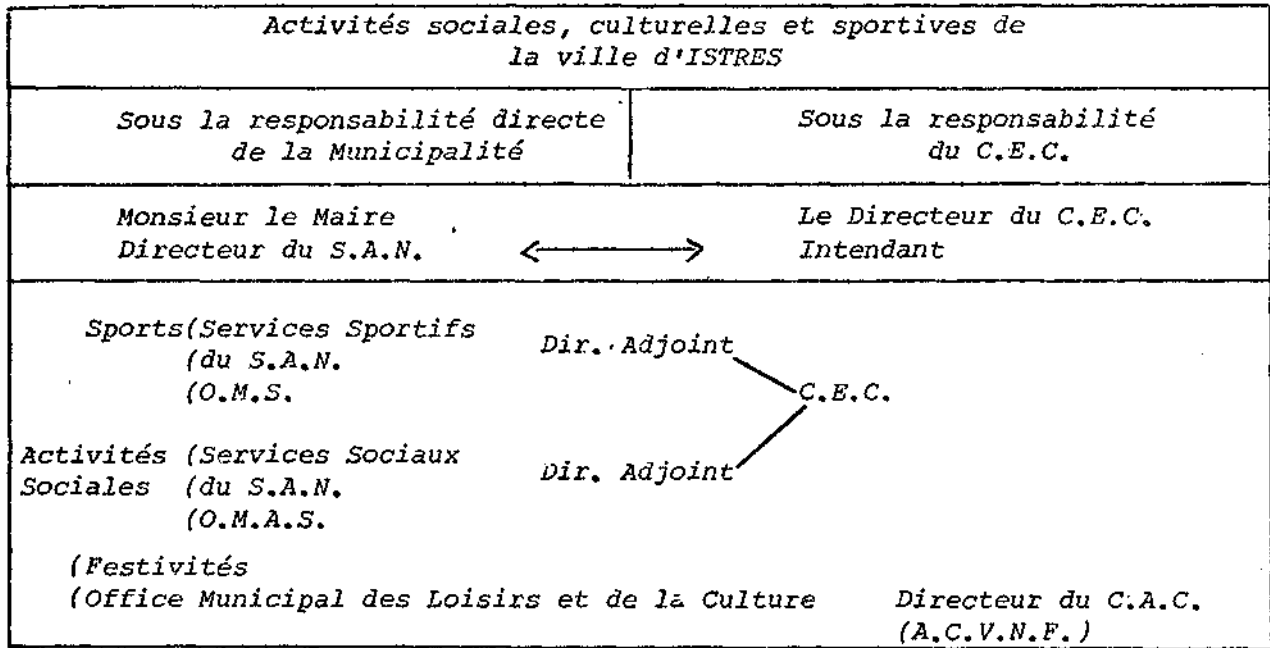
L'on peut penser à des positions de "détachement" à des "mises à disposition" officielles. Mais cette évolution devrait se faire dans le cadre d'une négociation générale sur la convention du C.E.C., permettant de mieux adapter le statut du C.E.C. à la décentralisation, tout en conservant l'esprit et les objectifs de l'institution intégrée (Cf. 4.1.1.3.)

A tout le moins, si la convention n'était pas revue, la nomination du Directeur et de l'Intendant devrait-elle être soumise à l'agrément des responsables de la Collectivité Locale. Il ne serait pas difficile, de mettre en place une commission de recrutement du type de celle qui fonctionne pour le C.E.C. d'YERRES.

Les postes de Directeur-Adjoint

Au fur et à mesure du développement du champ d'action du C.E.C. et de l'extension de l'urbanisation de la ville, avec existence d'équipements et d'associations de quartier, s'est fait sentir le besoin d'une coordination cohérente avec l'ensemble des activités sociales, culturelles et sportives de la ville. Pour éviter soit que le C.E.C. joue un rôle totalitaire - qui aurait été mal ressenti -, soit que se développent en hiatus concurrentiel deux secteurs, l'un sous la responsabilité directe de la municipalité, l'autre sous celle du C.E.C, on a mis en place, à côté du Directeur, deux Directeurs-Adjoints à "double casquette". L'un des deux Directeurs-Adjoints

assume les fonctions de responsable des services sportifs de la ville, en liaison avec l'Office Municipal des Sports ; l'autre, les fonctions de responsable des services sociaux, en liaison avec l'Office Municipal des Affaires Sociales. Enfin, pour compléter cet ensemble de liaisons, il était prévu que le Directeur du Centre d'Action Culturelle établisse, pour le C.E.C., des relations avec toutes les associations locales en place s'occupant de manifestations et activités traditionnelles. C'est ainsi que pouvait être dressé le tableau organigramme suivant :



En fait, cet organigramme a perdu de sa rigueur dans la mesure où l'importance des services administratifs et sociaux du S.A.N. occupe, pour ainsi dire à temps plein, les deux Directeurs-Adjoints, où les activités du C.E.C. sont désormais parfaitement intégrées à celles de la ville, où les associations locales utilisent sans difficultés les installations des Heures Claires, et où chaque établissement a trouvé son mode de relation avec les autres secteurs d'animation de la cité. Il n'empêche que le principe des "doubles casquettes", qui n'a jamais été remis en cause, symbolise très bien la symbiose entre C.E.C. et Ville et, qu'à ce titre, il demeure intéressant.

Autres personnels intégrés

Si, dans les débuts de la vie du C.E.C., l'on peut citer des exemples pittoresques d'intégration des personnels (l'infirmière municipale du C.E.S. jouant le rôle de bibliothécaire ; la secrétaire du Directeur du C.E.C. partageant son service en trois, entre la direction, l'intendance et la M.P.T.) , l'énorme développement pris par l'institution et les divers établissements s'est accompagné d'une affectation spécialisée des personnels par établissement. Restent cependant deux domaines où l'intégration des personnels demeure : celui, que nous avons déjà signalé, de la gestion, de la maintenance et de l'entretien. L'ensemble des agents de service et des ouvriers d'entretien est affecté globalement au C.E.C. et placé sous la responsabilité directe de l'Intendant. Le fonctionnement technique du complexe de la Salle Polyvalente, lieu intégré s'il en est, est ainsi assuré par une équipe également placée sous les ordres directs de l'Intendant. Encore s'agit-il là de personnels ayant tous le même statut.

Plus particulier - et très intéressant parce que généralisable - est le cas de la Bibliothèque, celle-ci intégrant le C.D.I., dans une unité globale de fonctionnement. Les deux documentalistes de l'Education Nationale font partie de l'équipe du personnel de la Bibliothèque, composée de bibliothécaires, d'agents de bibliothèques, et d'employés administratifs, tous à statut municipal. Bien que les statuts, les horaires, les régimes de vacances soient très différents entre ces types de personnels et les documentalistes, ces dernières se sont parfaitement insérées dans un fonctionnement intégré, au grand avantage des élèves, des professeurs et des autres usagers. Bien sûr, faut-il encore que les personnels d'Etat ainsi nommés sachent où ils mettent les pieds, soient intéressés par l'expérience d'intégration, aient le sens des relations et acceptent quelques aménagements d'horaires. C'est dire qu'on ne devrait nommer sur ces postes de documentalistes que des personnes motivées et volontaires. Ceci est d'ailleurs vrai pour tous les personnels - y compris les enseignants - nommés au C.E.C.

4.4. La Collectivité Locale et l'administration du C.E.C.

4.4.1. Importance grandissante du poids de la Collectivité Locale dans la vie du C.E.C.

On a pu voir, au cours des développements précédents, comment le C.E.C. était né au départ d'une concertation entre la commune et l'Etat. Il a existé, dans les premières années de vie du C.E.C., un certain équilibre entre les deux partenaires, dans la mesure où se négociaient les programmations d'équipement, où le Préfet de Région était représenté par un chargé de mission très motivé, qui suivait pour le compte de l'Etat la mise en place du C.E.C, et dans la mesure enfin où la ville et l'ensemble de l'agglomération n'avaient pas encore pris l'extraordinaire développement qu'elles ont atteint par la suite. Quand les bâtiments du C.E.C. furent construits, quand, conjoncturellement, le rôle assuré par Monsieur le Chargé de Mission BLACHE eut disparu, quand ISTRES se fut regroupé avec FOS et MIRAMAS au sein de la très dynamique Agglomération Nouvelle des Rives de l'Etang de Berre, qui multiplia les équipements dans les villes et dans les quartiers, le fragile équilibre Etat/commune sur lequel avait vécu le C.E.C. à ses débuts s'est rompu au profit de la Collectivité Locale et ce d'autant plus que les administrations ne s'étaient jamais profondément engagées dans l'expérience d'intégration.

Cette évolution s'est traduite, dans les faits, par un poids de plus en plus grand de la tutelle de la Collectivité Locale, qui est devenue, dans la pratique, le seul interlocuteur réel de la Direction du C.E.C, pour traiter du fonctionnement des moyens et de la politique d'intégration du C.E.C. Et, paradoxalement, nous l'avons signalée, la convention de gestion qui restait en vigueur donnait une surreprésentation énorme aux administrations par rapport aux élus locaux dans la Commission Administrative de Contrôle. Cette contradiction a contribué, pour une grande part, à priver cette dernière instance de tout pouvoir réel. Il serait temps, semble-t-il, qu'en accord avec les lois de décentralisation, une nouvelle convention définisse de nouvelles instances et un nouveau statut pour le C.E.C., reconnaissant le poids réel de la Collectivité Locale, lui confiant officiellement les responsabilités qu'elle a en réalité, mais maintenant toutefois l'esprit et les objectifs qui ont donné naissance au C.E.C. et permettant un dialogue constructif entre la Collectivité Locale et des représentants de l'Etat intéressés.

Ce serait d'autant plus possible que le Maire d'ISTRES, en même temps Président du Syndicat de l'Agglomération Nouvelle, n'a jamais démenti l'intérêt qu'il portait au C.E.C Monsieur François BERNARDINI, Adjoint au Maire d'ISTRES et Directeur Administratif du S.A.N., en février 1985, au cours d'un colloque sur l'ouverture de l'Ecole qui se tenait à ISTRES, n'hésitait pas à en témoigner publiquement par ces mots :

"Si l'intégration n'est pas la solution, c'est au moins une des solutions. C'est une évidence. Il n'y a qu'à voir ce qui se passe ici pour se rendre compte de l'efficacité, pour l'action éducative, de l'intégration. Je sais bien que plusieurs éléments jouent, et qu'il faut parfois trouver un équilibre entre l'utilisation spécialisée et la polyvalence ; entre l'ouverture permanente et généralisée et la maintenance et l'entretien ; entre l'envahissement anarchique et l'existence d'activités déterminées ; entre les aspirations des professionnels et les vœux de la population. La réalité de l'intégration ne se définit donc pas a priori, conformément à un schéma préalable. Elle est affaire d'adaptation et d'évolution. Mais c'est, en tout cas, une solution. Et je suis prêt à le démontrer, ici, sur le terrain, à toute personnes intéressée".

4.4.2. L'esprit d'intégration, moteur de la dynamique de la Collectivité Locale

Dans le cadre de l'expansion de la ville et de l'agglomération, l'on peut constater que l'esprit d'intégration, donc de polyvalence des équipements, de coordination des activités et d'interpénétration des publics et des populations a inspiré toute la politique éducative sociale et culturelle de la Collectivité Locale. A MIRAMAS, l'action de la Bibliothèque, la conception de la construction du lycée, les modalités de l'activité culturelle et socio-culturelle mettent en pratique les notions d'ouverture et de coordination. A ISTRES, tous les équipements, soit centraux comme la Salle des Fêtes/Patinoire, soit de quartier comme les gymnases et centres sociaux ont été conçus pour un fonctionnement polyvalent. La volonté de la municipalité est de faire assurer au maximum la coordination des diverses activités sociales et culturelles de la ville par le C.E.C. Si de nouveaux organismes naissent, comme l'association de danse "PULSION", déjà créée ou le Conservatoire d'Informatique, en projet, la volonté de la ville est de les rattacher au C.E.C. Cette fidélité aux objectifs du C.E.C. comme cette reconnaissance de son rôle sont, bien sûr, un élément très positif pour le C.E.C., mais ils peuvent aussi entraîner certaines difficultés.

4.4.3. Nécessité d'une liaison permanente et institutionnalisée

Cet accroissement du rôle du C.E.C. qui est, en fait, un extraordinaire kaléidoscope, risque aussi de l'entraîner dans un tourbillon quotidien d'activités au jour le jour, où chaque établissement agit en ordre dispersé. Dans ce réseau multiforme de relations, le Directeur et l'Intendant du C.E.C. risquent de devenir des agents de contrôle de la Collectivité Locale chargés d'éviter les concurrences d'activités et les dérapages financiers. Qu'ils aient ce rôle à jouer est parfaitement normal, à condition qu'il puisse se concilier avec la possibilité de maintenir très cohérente l'équipe inter-établissements du C.E.C., et qu'ils puissent réfléchir en équipe sur une politique d'activité intégrée. Or, le rôle de service technique municipal, pour les domaines social, culturel et sportif, de plus en plus dévolu à la direction du C.E.C., limite sa fonction de réflexion et d'animation coordonnée. La confiance manifestée par la Collectivité Locale au Directeur et à l'Intendant est très grande et une large délégation de pouvoirs leur est accordée, mais dans une réalité institutionnelle ambiguë, qui laisse à chaque chef d'établissement la possibilité d'agir séparément et d'éventuellement traiter directement avec les responsables municipaux. L'on en revient à la nécessité d'une institution plus structurée, aux rouages mieux définis. Plus le C.E.C. devient une réalité municipale, plus une liaison officialisée et régulière de son instance de direction et de gestion avec les représentants de la Collectivité Locale s'impose. Certes, le manque de temps des partenaires ne favorise pas ces contacts. Mais l'insuffisance de liaison peut faire naître, malgré la bonne volonté des uns et des autres, des quiproquos et des malentendus, donnant alors aux uns l'impression de voir constater leur pouvoir, aux autres, de n'être plus que des exécutants irresponsables.

Une politique sociale, éducative et culturelle ne s'impro-
vise pas. Le C.E.C. peut jouer un rôle important pour aider la Collectivité
Locale à la définir d'abord et à l'appliquer ensuite. Cette coopération posi-
tive ne peut se mettre en place que dans le cadre d'une concertation régu-
lière et organisée, à travers un statut repensé, qui reconnaisse à la Collec-
tivité Locale ses responsabilités tout en permettant au C.E.C. de pleinement
jouer son rôle.

V - LES ACTIVITES

II ne saurait être question d'énumérer dans ce chapitre les innombrables
activités offertes par le C.E.C. Nous voudrions seulement esquisser les grands
traits de la fréquentation du C.E.C. et les caractéristiques essentielles de
son public, décrire quelques pratiques courantes d'échanges inter-établis-
sements, en prenant tout particulièrement l'exemple du Collège et préciser les
évolutions qui se font jour à la lumière du dernier rapport d'activités (année
1985) du Directeur.

5.1. La fréquentation du C.E.C. et son public

Pour mieux cerner cette fréquentation et ce public, le C.E.C. dis-
pose de deux outils : la carte d'adhérent du C.E.C. qui sert de passeport pour
les activités permanentes organisées par les établissements du C.E.C, et l'o-
pération "Une semaine au C.E.C", constituée par un pointage effectué tradi-
tionnellement au début de décembre par tous les établissements, permettant de
compter tous ceux qui sont venus au C.E.C. pour une activité, un service, une
consultation, un enseignement, une réunion..., donc tous les usagers du C.E.C.
au cours d'une semaine.

5.1.1. Le C.E.C. lieu d'accueil public

Le décompte des usagers, au cours d'une semaine, est toujours
très révélateur de l'énorme fréquentation publique du C.E.C. Ainsi, l'opération
1984 "Une semaine au C.E.C" a permis de décompter plus de 20 000 usagers
"réels", personnes physiques ayant fréquenté, à un titre ou à un autre, le
C.E.C pendant la semaine et, suivant le langage employé, plus de 25 000 usa-
gers "cumulés", en tenant compte du fait que certaines personnes, comptées une
seule fois en usagers "réels", ont participé à deux ou plusieurs types d'acti-
vités. Ce chiffre impressionnant prouve que plus d'un Istréen sur deux est ve-
nu, pour une raison ou pour une autre, au C.E.C, au cours de la semaine.

Il faut dire qu'à côté des activités permanentes organisées
par ses établissements, le C.E.C joue un rôle d'accueil beaucoup plus large
en recevant évidemment les consultants des services spécialisés du Bâtiment
d'Accueil, mais aussi des stages de tous ordres, et toutes les associations lo-
cales qui désirent y tenir leurs réunions, ainsi que des visiteurs français et
étrangers.

Dans son rapport d'activité, le Directeur écrit : "Pour l'an-
née 1984, nous avons accueilli 29 visites de personnalités de tous ordres, 243
réunions ou stages sans hébergement et 333 manifestations diverses..." et si-
gnale que cet usage intensif du C.E.C. par les associations finit par poser des
problèmes de couverture financière et de saturation des installations.

5.1.2. Les adhérents permanents du C.E.C

L'intégration demeure symbolisée par la carte d'adhérent du
C.E.C. qui permet pour 50,00 F (adultes) ou 25,00 F (jeunes) de s'inscrire gra-
tuitement dans les 8 établissements intégrés du C.E.C. pour une année.

Les fiches remplies pour obtenir la carte sont traitées par ordinateur, et l'on peut ainsi disposer de statistiques fiables sur la composition du public qui pratique les activités permanentes du C.E.C.

Leur nombre, pour la pratique de certaines desquelles une cotisation spécifique supplémentaire est demandée, dépasse 200 et couvre à peu près tout le champ possible des activités sociales, sportives, de loisir, de plein air, éducatives et culturelles.

Après avoir connu une progression très rapide jusqu'en 1978 (6 777 cartes), le nombre des adhérents a crû ensuite plus lentement et s'est, depuis deux ou trois ans, stabilisé autour des 8 000 unités (7 829 en 1985).

Géographiquement, 80 % des adhérents habitent ISTRES. Les 20 % localisés dans les autres villes attestent que, malgré l'implantation d'équipements sociaux et culturels dans toutes les communes voisines, le C.E.C. continue à jouer un rôle attractif au-delà d'ISTRES. 20 % des inscrits habitent le quartier des Heures Claires. Les 60 % restants viennent de tous les secteurs géographiques de la commune d'ISTRES.

Du point de vue des âges, l'on constate que la proportion des moins de 18 ans, très fortement majoritaire dans les premières années, s'inverse au profit des adultes à partir de 1978. Cette "déscolarisation" se confirme depuis. En 1985, les plus de 18 ans représentent, avec 3 914 personnes, 55 % des inscrits. L'on constate, par contre, que les plus de 55 ans, qui constituent 11,8, % de la population de la ville, ne représentent que 2 % des usagers du C.E.C. Cette réticence des personnes âgées à se mêler à d'autres publics, dans des activités communes, est un phénomène général, d'autant plus important à ISTRES que la Collectivité Locale a mis en place, avec le Foyer du 3ème Age, LA REGALIDO, au Centre Ville, un pôle de regroupement et d'animation très attractif.

L'on peut aussi constater que le nombre des 18/21 ans, avec 5,3 % des adhérents, est inférieur à la proportion de cette tranche d'âge dans la population. Cette relative désaffection des jeunes de cet âge s'explique en partie parce qu'ils sont souvent, soit au service militaire, soit étudiants dans une ville universitaire. Mais, l'on sait aussi que, nationalement, la période 18-20 ans correspond à un refus des institutions et des activités organisées.

Ces deux observations étant faites sur les "creux" de fréquentation des 18/20 ans et des personnes âgées, on peut observer que l'on fréquente le C.E.C. à tout âge avec des chiffres considérables et assez similaires pour les 22-29 ans et les 30-39 ans. Le taux de fréquentation des 40-55 ans est moins important, mais il augmente sensiblement depuis ces dernières années, ce qui traduit la fidélisation des adhérents.

L'examen du secteur d'activité professionnelle des adhérents (de plus de 18 ans) ou de leur chef de famille confirme, en les atténuant un peu, les tendances nationales, en matière de pratiques culturelles : sur-représentation des employés administratifs, des cadres moyens et des cadres supérieurs (respectivement 23,3, 23,9 et 32,5 %) et sous-représentation des ouvriers (4,2 %) et des artisans-commerçants (7,9 %). Mais, ces chiffres qui ne comptabilisent que ceux qui ont fait la démarche de l'adhésion ne tiennent pas compte des usagers non inscrits et qui participent cependant à des manifestations diverses organisées en direction des publics défavorisés. C'est le cas de plusieurs activités animées par le Centre Social, notamment à l'intention des populations immigrées.

Enfin, le dépouillement statistique permet de se rendre compte que le public d'adhérents permanents du C.E.C. est composé, à 40 %, de personnes arrivées dans la ville avant 1970 et à 60 % arrivées depuis cette date, ce qui correspond à peu près à la proportion des habitants de la ville.

Tous ces chiffres montrent :

1) que le C.E.C. est énormément fréquenté ; qu'il est devenu un service public reconnu, et qu'il est parfaitement inséré dans la vie sociale de la ville ;

2) que l'institution n'a pas réussi à profondément modifier au niveau sociologique les tendances ségrégatives traditionnelles de la société française en matière de pratiques culturelles ;

3) qu'il a, par contre, pleinement rempli l'objectif qui lui était assigné d'être un carrefour et un lieu de rencontres entre populations anciennes et populations nouvelles.

5.2. Les types d'activité et les échanges inter-établissements

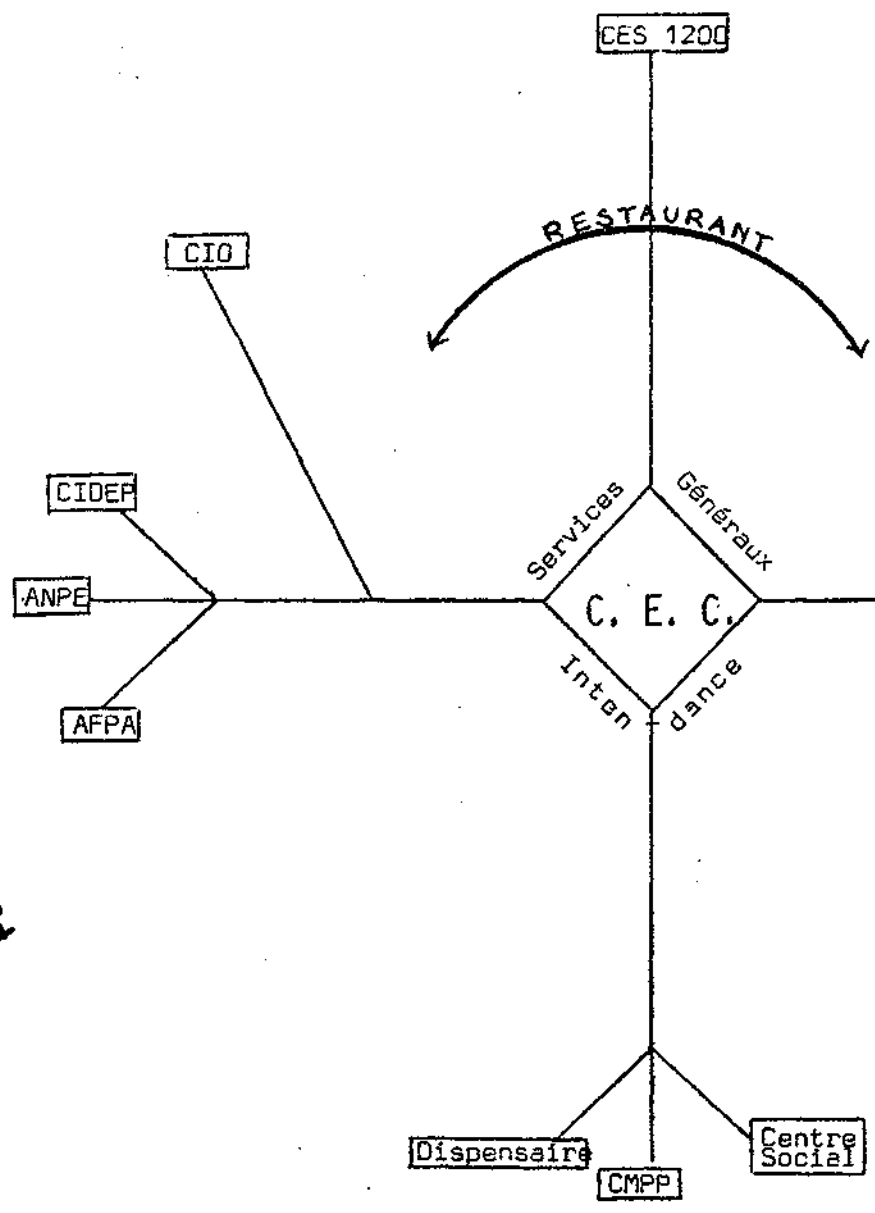
5.2.1. Organigramme des établissements par secteur d'activité

L'on peut dresser le tableau-organigramme suivant des établissements en fonction de leur domaine d'activité.

Cet organigramme fait apparaître l'ampleur des secteurs touchés par les établissements du C.E.C. L'on peut dire que tout citoyen, quel que soit son âge, peut trouver une réponse à ses difficultés (secteur médico-social et socio-économique et à ses aspirations (formation, lecture, loisirs culture), au C.E.C. Cette liaison entre l'action sociale, au sens le plus large du mot, et l'action culturelle est assez unique en France.

ENSEIGNEMENT ENFANTS

FORMATION - EMPLOI - ORIENTATION



ACTION MEDICO SOCIALE

5.2.2. Tableau général des interrelations

De plus, les champs d'action s'interpénètrent, pour une efficacité accrue, par le jeu des échanges et des interrelations entre établissements. Ces échanges peuvent concerner les services, les locaux, le travail en commun. Nous empruntons à M. LE BOTERF, la grille des échanges inter-établissements qu'il a pu constituer, à la suite de ses observations sur le terrain.

Le tableau se lit de la manière suivante :

- les établissements portés en ligne (1 à 14) sont demandeurs vis-à-vis de ceux qui sont portés en colonne (a à n) ;
- on lit donc sur une même ligne ce que l'établissement correspondant demande aux autres ;
- on lit dans une même colonne ce que l'établissement correspondant fournit aux autres.

DESCRIPTION SCHEMATIQUE DU SYSTEME D'ECHANGES INTER-ETABLISSEMENTS

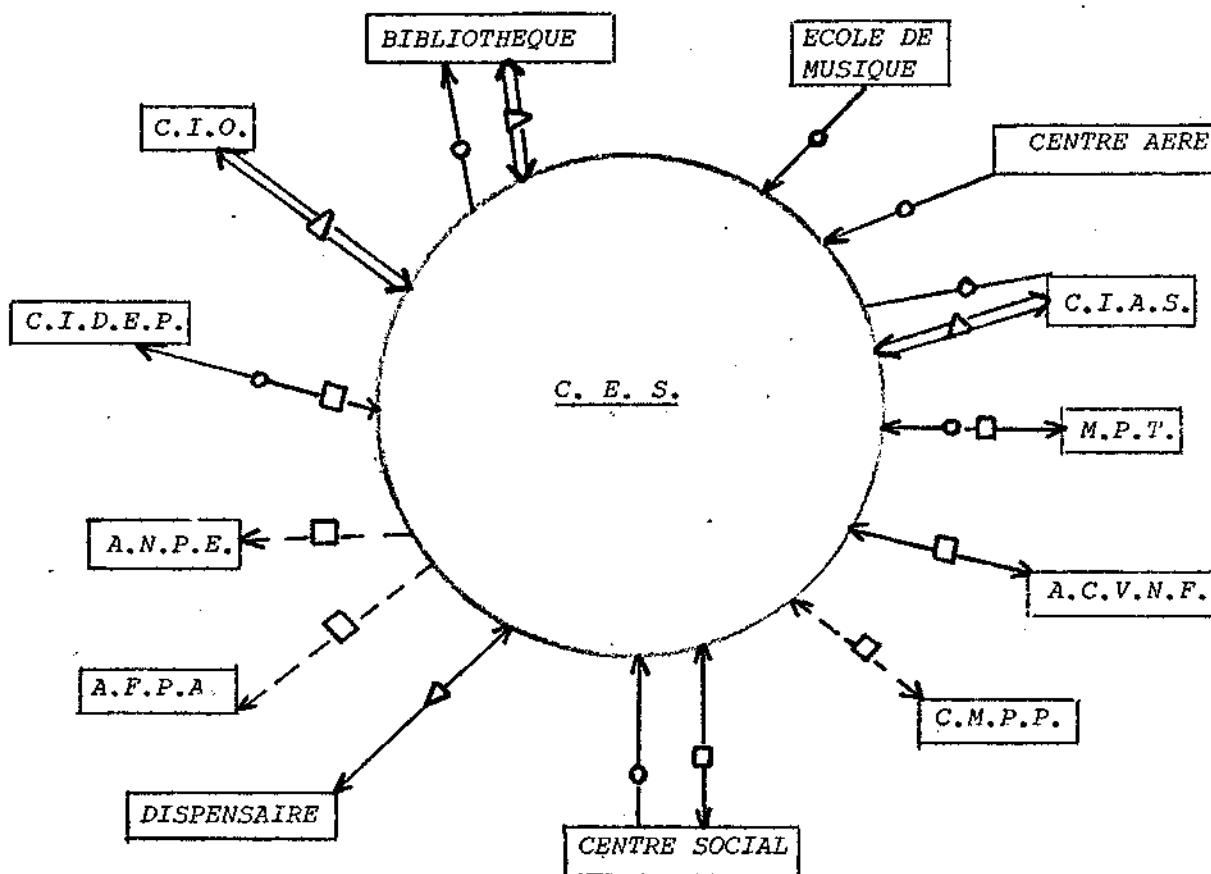
DEMANDE \ / ETABLISSEMENT	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n
	CES	Bibliothèque	Ecole de musique	Centre aéré	Centre d'animation sportive	Maison pour tous	Association culturelle de la ville nouvelle de Fos	Centre social	Centre de santé	Centre médico-psychopédagogique	Agence pour la formation professionnelle des adultes	Agence nationale pour l'emploi	Centre d'éducation permanente	Centre d'information et d'orientation
1. CES	▨	▲ ●			▲ ●	▲ ●	▲ ●	▲ ●	▲	□	□	▨	▲ ●	▲
2. Bibliothèque	▲ ●	▨				▲ □	▲ □							
3. Ecole de musique	●		▨				□							
4. Centre aéré	●	▨		▨	● ■	●		□	□	□				●
5. Centre d'animation sportive	▲ ●	□			▨	▲ ■	□	□					▨	
6. Maison pour tous	▲ ●	▲ □			▲ ●	▨	▲ ■	▲						□
7. Association culturelle de la ville nouvelle de Fos	▲ ●	▲ □			○	▲ ■	▨	▲ ●			○		▲	
8. Centre social	▲ ●	□		□	□	●		▨	▲ ●	▨	▲ ▨	▲ ▨	□	□
9. Centre de santé	▲							▲ ●	▨	▨				
10. Centre médico-psychopédagogique								▨	▨	▨				
11. Agence pour la formation professionnelle des adultes		□						▲ ▨			▨	▲	▲	▲ ●
12. Agence nationale pour l'emploi		□						▲ ▨			▲	▨	▲	▲ ●
13. Centre d'éducation permanente	▲ ●	□			▨		▲	□		□	▲	▲	▨	▨
14. Centre d'information et d'orientation	▲					□		□	▨	□	▲ ●	▲ ●	▨	▨

FORME
 FORME
 □ Services
 ○ Local régulier
 TEINTE
 Très
 Très fréquent
 Régulier

Participation Occasionnel

5.2.3. Un exemple concret d'intégration : le Collège

Dans l'impossibilité d'entrer dans le détail de la description concrète de tous ces échanges, nous nous limiterons à l'analyse des échanges qu'entretient le Collège avec les autres établissements. On peut les symboliser par le schéma suivant :



LEGENDE

- Liens de demande
- ↔ Liens réciproques
- === Relations très fortes
- Relations régulières
- - - Relations ponctuelles
- Locaux
- Services
- ▲ Travail en commun

5.2.3.1. Apports du C.E.C. au C.E.S.

. Locaux

Par son intégration dans le C.E.C., le C.E.S. dispose d'équipements et de ressources complémentaires importants :

* les laboratoires de langues du C.I.D.E.P. permettant le développement d'une pédagogie audio-orale des langues ;

* la Bibliothèque, qui offre des locaux beaucoup plus vastes et des ressources beaucoup plus importantes que celles d'un Centre de Documentation traditionnel;

* les ateliers de la M.P.T. utilisés en ressources complémentaires par les professeurs de travaux manuels et par les animateurs d'ateliers éducatifs optionnels.

* les installations sportives ; l'ampleur, la diversité et la qualité des installations sportives permettent un développement très large des activités sportives pour les élèves du C.E.S. et la pratique régulière de disciplines difficiles à organiser ailleurs (natation, escrime, voile, sports de combat...).

Rappelons, d'une façon générale, que c'est grâce à l'existence des nombreux locaux annexes que le C.E.S. peut mettre sur pied une quarantaine d'ateliers éducatifs et optionnels.

. Services

Grâce au C.E.C. , les professeurs peuvent utiliser la halte-garderie pour y laisser leurs enfants. Ils passent les visites médicales annuelles, sur place, dans les installations du Dispensaire.

Les enseignants usent largement des services des conseillers d'orientation du C.I.O., envoient au C.M.P.P. les enfants présentant des difficultés de comportement. Les maîtres de classes préparatoires à l'apprentissage usent des services de l'A.N.P.E. pour essayer de trouver du travail à leurs élèves, à l'issue de leur scolarité. Les professeurs font également souvent appel aux services techniques de la M.P.T. ou de l'A.C.V.N.F.

Animation

Par-delà les simples services, les enseignants peuvent également bénéficier de l'aide des animateurs des autres établissements. Ainsi, l'A.C.V.N.F. organise fréquemment, en marge des spectacles et des expositions qu'elle présente, des animations scolaires, pour lesquelles le C.E.S. est un utilisateur prioritaire.

Des personnels de l'A.C.V.N.F. , de l'A.F.P.A. , de l'Agence de l'Emploi, du Centre Social, du Dispensaire et de la M.P.T. animent une dizaine d'ateliers optionnels éducatifs insérés dans l'emploi du temps normal des élèves.

5.2.3.2. Apports du C.E.S. au C.E.C.

. Locaux

Le C.E.S., qui dispose de la surface construite la plus vaste de tous les établissements du C.E.C. met ses locaux à la disposition des autres établissements du C.E.C.

Pendant le temps scolaire, les créneaux libérés par les élèves du C.E.S. sont utilisés par les stagiaires du C.I.D.E.P. , par les cours d'enseignement ménager et de couture (pour adultes) du Centre Social.

En dehors du temps scolaire, et pendant les congés, l'ensemble des locaux du C.E.S. est disponible pour les autres établissements. Le Centre Aéré les utilise largement. La M.P.T. se sert des ateliers du C.E.S. en complément des siens. L'amphithéâtre accueille des manifestations de tous ordres, organisées soit par d'autres établissements du C.E.C, soit par la municipalité ou des associations locales. Le Conservatoire de Musique y héberge ses 450 élèves...

Le restaurant, enfin, dépasse très largement les fonctions de demi-pension du C.E.S. Il est, en quelque sorte, le "restaurant d'entreprise" du C.E.C. puisqu'il est ouvert à tous les personnels du C.E.C. les

éventuels employés communaux de passage, qu'il est ouvert toute l'année (notamment pendant l'été, pour les enfants du Centre Aéré) et qu'il peut être utilisé pour des repas et manifestations diverses organisés par la municipalité et par des associations locales.

L'on peut ainsi mesurer aisément, de ce seul point de vue au moins, l'intérêt de l'intégration. Les locaux scolaires, qui habituellement ne servent que pendant le temps scolaire et pour le seul service de l'enseignement, sont ici utilisés d'une façon intensive et apportent finalement à la population un capital considérable de locaux qui sont, ailleurs, insuffisamment employés.

Services et animation

Dans ce domaine, le Collège est beaucoup plus bénéficiaire que prestataire. Plusieurs professeurs, toutefois, animent, en dehors de leur service d'enseignement, des activités dans d'autres établissements, soit comme vacataires, soit comme bénévoles.

Il faut également signaler une expérience intersectorielle intéressante : aux termes d'un accord passé entre M. le Recteur et M. le Directeur Régional de la Jeunesse et des Sports, des jeunes gens préparant le D.E.F.A. (Diplôme d'Etat à la Formation d'Animateur) et se destinant donc à la profession d'animateur sont recrutés sur des postes de surveillants d'externat. Cette mesure, qui ne représente aucune charge financière pour l'Education Nationale, fait bénéficier le Collège de l'expérience socio-culturelle de ces personnels, en leur apportant un terrain privilégié pour leur "expérience pratique", incluse dans leur formation.

Mais, par-delà ces échanges de locaux et de services, l'intégration du Collège favorise une dynamique de l'animation socio-culturelle et de la rénovation pédagogique.

5.2.3.3. L'intégration du Collège au dynamisme

Le Collège sert de moteur à l'animation

L'on peut constater que, par son intégration, le C.E.S., avec ses enseignants, ses élèves et leurs parents, sert souvent de référence à l'action des autres établissements du C.E.C.

L'animation culturelle en milieu scolaire trouve immédiatement son public. Une minorité de professeurs, mais dont l'avis est pris en considération, représente le noyau permanent et fidèle du public des manifestations culturelles. A travers les enfants, l'on espère informer et toucher les parents, et à travers les parents, la population. Un certain nombre de ces parents sont des animateurs de la M.P.T. ou du Centre Social, des lecteurs de la Bibliothèque ; et il se forme ainsi une sorte de groupe aux frontières mal définies, mais qui, autour du Collège, et en liaison avec les autres établissements, constitue un support de toute l'action culturelle et socio-culturelle entreprise par les autres établissements. Les contacts individuels entre enseignants et animateurs se sont développés et sont souvent très amicaux. La cafétéria est le lieu de rencontre favori. Progressivement, par ces contacts, se crée, dans l'ensemble du Collège, une atmosphère humaine, chaude et vivante qui transforme les uns et les autres. Les enseignants se sentent un peu moins "enseignants" et les animateurs moins "technocrates" et spécialistes de l'animation.

L'intégration sert de ferment à une transformation progressive de l'école.

Un certain nombre de modalités expérimentales ont été mises en place au Collège, mais l'essentiel de l'expérience que vit l'établissement scolaire réside dans son esprit.

L'ouverture physique de l'établissement, sa liaison avec les autres établissements dans un lieu public (le C.E.C. constitue un véritable petit village avec sa rue centrale) ne peuvent pas ne pas avoir de conséquences sur le comportement des élèves. L'intégration implique, sinon l'exercice de l'autodiscipline, au moins son apprentissage. Les élèves circulent librement dans tout l'espace du C.E.C. L'esprit de dialogue et de coopération qui préside à l'ensemble de la vie du C.E.C. ne peut pas ne pas se refléter dans la relation enseignant/enseigné. Celle-ci devient plus libre, plus humaine, plus amicale. La réunion de concertation hebdomadaire entre le professeur principal et ses élèves prend progressivement une place privilégiée dans cette école du dialogue et de la responsabilité.

Les élèves socialement les plus favorisés partagent les mêmes activités périscolaires que leurs camarades, et se sentent à l'aise dans un établissement qui ne les rejette pas. Les enfants les plus doués pratiquent de multiples activités et s'épanouissent pleinement. La dimension culturelle (expositions, lecture, spectacles, conférences) est continuellement présente, par le C.E.C. dans le Collège, et la promotion des disciplines artistiques et manuelles se fait ainsi tout naturellement.

Par l'intégration, le Collège est entré, bien avant l'heure, en rénovation. Par l'intégration, les notions de communauté éducative et d'école ouverte deviennent des réalités. Et cette réalité éducative se prolonge largement au-delà du temps scolaire, comme en témoigne l'article suivant* de Joseph MECKLER, que nous pensons intéressant de présenter pour illustrer ce chapitre.

5.2.4 "UN MERCREDI AU C.E.C."

"L'on a coutume de dire que le mercredi - autrefois le jeudi - est le jour des enfants.

Au Centre Educatif et Culturel d'ISTRES, cette affirmation correspond à une réalité.

Certes, l'allée centrale - une sorte de rue piétonne - n'est pas assaillie dès huit heures par le millier d'élèves du Collège qui la peuplent d'ordinaire.

Mais, une heure plus tard, tout s'anime. Garçons et filles de tous âges arrivent seuls, ou par petits groupes, le pas tranquille et l'air détaché de ceux qui, ce jour-là, sont maîtres de leur temps et de leur choix.

Les uns tiennent sous le bras un instrument de musique. Ils se dirigent vers le Conservatoire - qui n'est autre que le Collège dans lequel beaucoup d'entre eux passent le plus clair de la semaine. Mais, est-ce, pour eux, le même Collège ? Probablement. Ne connaissant pas d'autre établissement secondaire, ils peuvent fort bien s'imaginer que tout Collège devient Conservatoire de Musique lorsqu'il ne sert pas à dispenser l'enseignement scolaire. Est-ce si invraisemblable ?

D'autres portent un sac — de sport - qui laisse paraître le manche d'une raquette. Ils connaissent le chemin des courts, d'autant qu'en semaine, il n'est pas rare qu'ils préfèrent un match de tennis à une heure d'étude. Ils ont le choix. Ils s'organisent en conséquence. Et ils savent qu'une

* Cf. "Ecole ouverte et développement culturel", dossier du C.I.E.P. (1985)

baisse importante de leur rythme scolaire entraînerait la remise en question momentanée de cette possibilité de choix.

Pénétrons maintenant dans le bâtiment clair, à deux étages, dans lequel se pressent jeunes et adultes. C'est "la Bibliothèque-Discothèque-Centre Documentaire - Lieux d'expositions et d'animations". Un lieu qui "appartient" conjointement à l'Education Nationale et à la Ville d'ISTRES (ou, plus précisément, au "Syndicat d'Agglomération Nouvelle de la Ville Nouvelle de Fos"). Un lieu dans lequel collaborent documentalistes du Collège et bibliothécaires de la commune. Un lieu ouvert toute la semaine (sauf le dimanche) et tout au long de l'année (y compris durant les petites et les grandes vacances scolaires) à tous les publics, du jeune enfant davantage captivé par les images que par les lettres, à ceux qui, après une vie professionnelle bien remplie, ont enfin un peu plus de temps à consacrer à la lecture, ou à la recherche documentaire.

Par quel miracle ces professionnels, relevant d'administrations différentes, parviennent-ils à coordonner leur action afin de proposer un service public cohérent et efficace ?

Par quel autre miracle, des publics aussi divers que des bambins de maternelle, des collégiens soucieux de trouver les documents nécessaires à leur travail scolaire, des ados davantage attirés par les B.D. ou le charme des bibliothécaires que par la lecture des classiques, des adultes pour lesquels Bibliothèque est généralement synonyme de calme et de silence, par quel miracle donc, ces divers publics peuvent-ils se retrouver dans un même lieu sans s'exclure les uns les autres ?

Le miracle n'existant pas, il faut bien chercher l'explication ailleurs. En premier lieu, au niveau d'une décision de principe : Centre Documentaire du Collège et Bibliothèque Municipale seront regroupés dans un même lieu et ouverts à tous les publics. Ainsi, en ont décidé les concepteurs - et les financeurs - au moment de la construction de l'équipement.

En second lieu, au niveau d'une décision pratique de conception et d'aménagement des lieux.

En effet, l'ensemble Bibliothèque-C.D.I. n'est pas physiquement intégré au Collège. C'est un bâtiment autonome, dont l'accès est indépendant.

A l'intérieur, des locaux spécifiques accueillent des activités - et parfois des publics - spécifiques :

- un large hall d'entrée utilisé pour les expositions et la lecture des périodiques ;
- une salle de prêt ;
- une section enfantine, à l'étage ;
- une salle de lecture (consultation de documents) ;
- une salle de travaux de groupes, avec possibilité de projections télévisées ;
- une Discothèque.

Ces locaux sont isolés phoniquement les uns des autres, ce qui est essentiel.

En troisième lieu, enfin, interviennent la conviction et la détermination des hommes.

De ceux qui, détenant les moyens financiers, ont opté pour une utilisation rationnelle et optimale des ressources disponibles. La direction du Livre qui accorde une subvention à la Bibliothèque Intercommunale, la collectivité locale qui supporte l'essentiel des frais de personnel et d'entretien, l'Education Nationale qui a créé un deuxième poste de documentaliste au titre du Centre Educatif et Culturel.

De ceux qui, sur le terrain, documentalistes et bibliothécaires jouent le jeu d'une approche globale de la lecture et de la documentation.

On le voit, tout cela ne tient pas du miracle. Plutôt du bon sens et de la bonne volonté.

Il n'y a donc aucune raison pour que de semblables réalisations ne deviennent pas plus nombreuses.

Ainsi, les jeunes Istréens ne seraient plus des "marginiaux" privilégiés, mais des pionniers qui s'ignorent".

5.3. Evolution générale

5.3.1. La banalisation de la notion d'intégration et ses risques

La plupart des pratiques décrites dans les chapitres précédents, particulièrement en ce qui concerne l'usage des locaux et les complémentarités de service, sont devenues désormais tellement habituelles qu'elles sont intériorisées dans le vécu des usagers comme des professionnels et qu'ils ne se rendent même plus compte de l'originalité et de la particularité de l'institution, qui est perçue comme un grand service public.

Cette intériorisation par tous de la dimension intégrative est assurément une bonne chose, puisqu'elle témoigne du succès de l'entreprise. Mais, à force de considérer comme banale et naturelle une réalité qui n'a pu être mise en place qu'en violant toutes les habitudes administratives, qui n'a pu se développer que grâce à la conviction et à l'engagement des partenaires concernés, et qui n'a acquis son dynamisme que grâce aux moyens qui lui ont été accordés et à l'action et au dévouement militants de ses responsables, on en oublie sa fragilité institutionnelle. Or, cette fragilité, accrue par la routine, fait, en permanence, connaître au C.E.C. des risques d'éclatement et, par voie de conséquence, de dépérissement et d'étiollement. Le C.E.C. ne peut exister, en tant que tel, que s'il existe une volonté permanente de maintenir les objectifs de départ et de faire de l'intégration le moteur de la vie du C.E.C. Ce qui est naturel dans la pratique institutionnelle française, ce n'est pas l'intégration mais au contraire le cloisonnement et le repli sur soi de chaque établissement et de chaque partenaire. Une puissante force centripète est donc nécessaire pour contrecarrer l'action des forces centrifuges.

5.3.2. Tendances centrifuges et nouveaux sous-ensembles

Toute une série de phénomènes, que l'on a plus ou moins évoqués précédemment, expliquent le développement de ces forces centrifuges et les manifestations d'éclatement qui apparaissent. Le nombre et la qualité des équipements ont rendu moins nécessaire l'intégration physique des locaux telle qu'on la pratiquait, au début de la vie du C.E.C. L'importance des moyens mis à la disposition de chacun des établissements a diminué le besoin de faire appel aux services des autres. Des besoins d'appropriation et de plus grande individualisation des établissements se sont fait sentir. L'action propre du C.E.C. s'est un peu diluée dans la globalité de l'action sociale éducative et culturelle de la ville. Enfin, des phénomènes psychologiques ont joué chez certains responsables d'établissement qui ont tendance à jouer la carte du séparatisme.

Cette tendance est particulièrement vraie pour trois établissements : le C.I.D.E.P., l'Ecole de Musique et l'A.C.V.N.F. Le C.I.D.E.P. prend prétexte qu'il n'organise que des actions limitées dans le temps, qui s'adressent à des publics à problème socio-économique n'ayant que faire d'activités de loisir, pour boudier la coordination. La séparation géographique entre

les Heures Claires et le théâtre de l'OLIVIER, l'importance des moyens propres accordés pour son action, l'obligation de priorité à donner à la diffusion des spectacles, et le caractère très indépendant de son responsable ont fortement distendu les liens entre l'Association Culturelle et le C.E.C. Enfin, le Directeur de l'Ecole de Musique considère que l'objectif de son établissement est d'assurer un enseignement musical de qualité, qu'il s'agit là d'une fonction essentiellement technique qui ne nécessite aucun lien de coopération avec les autres établissements. Quelle que soit la valeur des arguments employés, il faut constater la réalité de cette tendance au séparatisme de ces trois établissements, qui, pourtant, sont liés à des formes, au moins techniques, d'intégration ; le C.I.D.E.P. fait assurer sa comptabilité complexe par l'Intendant, et entretenir ses locaux par les ouvriers et agents de service du S.A.N. ; L'Ecole de Musique, même si son Directeur le déplore, n'a aucun local propre, et utilise ceux du Collège ; enfin, l'A.C.V.N.F. est partie prenante dans l'utilisation de la Salle Polyvalente des Heures Claires où se déroulent les séances de cinéma qu'elle organise. Il faut aussi remarquer que ces trois établissements ont tous trois une vocation intercommunale, ce qui crée une certaine distorsion entre leur fonctionnement et celui des établissements municipaux. Enfin, la carence institutionnelle, en matière de statut, ne permet pas au Directeur d'imposer aux récalcitrants des formes d'intégration auxquelles ils se refuseraient.

On voit ainsi se former trois sous-ensembles : l'un, des services spécialisés des établissements "associés" du Bâtiment d'Accueil, qui par leurs fonctions participent moins à l'intégration, mais entretiennent d'excellentes relations avec tous les partenaires, et pratiquent conjoncturellement des formes intéressantes de coordination, le second, formé des trois établissements cités dans le paragraphe précédent (C.I.D.E.P., A.C.V.N.F., Conservatoire) qui travaillent assez séparément et le troisième, constitué de 8 autres établissements intégrés, pratiquant des formes de coopération permanente, et toujours disponibles pour des activités coordonnées. En particulier, la coopération M.P.T./C.I.A.S./M.F.V. est devenue une réalité très vivante, pour toutes les actions de sport, loisir, plein air nécessitant des hébergements, témoignant d'un travail en commun beaucoup plus développé que celui que l'on avait imaginé au départ. C'est dire aussi que la structure du C.E.C, par sa souplesse, est évolutive et permet toutes les adaptations possibles, à condition que le cap politique de l'intégration soit fortement maintenu, et par l'équipe de Direction et par la tutelle.

5.3.3. Importance des nouvelles actions intégrées

Ce qui est caractéristique de la fécondité de la notion d'intégration, c'est que, en dépit des obstacles apportés par la routine et du repliement sur soi de certains établissements, de nouvelles et importantes actions intégrées sont nées ces trois dernières années : implantation de la Ludothèque, création de l'association PULSION, rattachement au C.E.C. d'une troupe théâtrale professionnelle "JUBILO LABEL BLEU", et développement intensif des activités d'été.

Pendant l'été, grâce à la coopération C.I.A.S./M.P.T./M.F.V. le C.E.C. devient un lieu privilégié pour les "vacances sportives" souhaitées par le Ministère de la Jeunesse et des Sports. La mise en place de stages sportifs de haut niveau, en juillet et en août, dans les disciplines suivantes. judo, karaté, basket, volley-ball, hand-ball, danse, gymnastique, billard, n'a pu se réaliser que dans le cadre de l'intégration. Ces stages ont, au cours de l'été 1985, rassemblé 482 participants qui, tout en profitant d'un encadrement assuré par de grands champions, ont bénéficié de toute l'infrastructure de loisirs et d'activités de plein air offerte par le C.E.C.

La mise en place d'une importante Ludothèque a été voulue par la collectivité locale, qui savait pouvoir compter sur les possibilités du C.E.C. pour réaliser ce projet. La Ludothèque a été rattachée au Centre Aéré, ce qui en a facilité et l'administration et l'animation. Une grande salle - destinée au départ à être le C.D.I. du Collège - a été récupérée et aménagée. Une importante activité s'est développée, dépassant le cadre du simple prêt de jouets pour devenir une forme d'animation sociale et éducative : relations avec les parents, recherches psychologiques sur le jeu, expositions et publications pour éclairer le choix des consommateurs, travail de fond auprès des enseignants des écoles primaires... Toute cette activité s'est faite en relation étroite avec la Bibliothèque et le Centre Social.

Autre innovation caractéristique de l'intégration, le rattachement au C.E.C. de la troupe théâtrale "JUBILO LABEL BLEU". Plusieurs établissements (Services Centraux, Collège, M.P.T., C.I.D.E.P., Bibliothèque, M.F.V.) ont uni leurs ressources financières pour s'attacher la collaboration permanente de ce groupe d'artistes professionnels. Celui-ci trouve ainsi un lieu très bien équipé techniquement pour son travail de répétitions et de création. En compensation, la troupe organise des activités d'animation à la demande des établissements : aide au groupe de théâtre amateur de la M.P.T., coopération avec les enseignants, ateliers d'expression pour les stagiaires du C.I.D.E.P., clubs de lecture pour la Bibliothèque...

Enfin, la création de l'association PULSION montre toute la souplesse de fonctionnement et les possibilités d'adaptations innovantes du C.E.C. Les activités de danse constituaient, au départ, une section de la M.P.T.; mais l'extraordinaire développement, sous l'impulsion d'un professeur d'E.P.S. du Collège particulièrement dynamique, finit par créer un déséquilibre au sein " de la M.P.T. dont la moitié des membres appartenait à la section Danse. Celle-ci multipliant ses groupes (genres - techniques - âges différents) a éprouvé le besoin de se constituer en association autonome ; mais, très consciente qu'elle n'avait pu connaître son développement que grâce aux possibilités techniques et à l'esprit du C.E.C. elle souhaita maintenir sa liaison avec le C.E.C, sans les locaux duquel elle ne pouvait vivre. Elle représente aujourd'hui, de facto, le seizième établissement du C.E.C. Cette réalité devrait prochainement trouver sa traduction dans un avenant à la convention.

Un dernier projet est en gestation : celui d'un Conservatoire d'Informatique, désiré par la collectivité locale. C'est tout naturellement, pour permettre une liaison concertée avec les autres activités et un développement cohérent sur l'ensemble de la ville que les élus comptent installer ce Conservatoire au C.E.C. et en faire un nouvel établissement du complexe.

CONCLUSION

Cette longue monographie a essayé de retracer l'histoire de cette institution complexe et originale que représente le C.E.C. d'ISTRES, d'en définir la structure et le fonctionnement, d'en décrire les activités et d'analyser la composition du public qui le fréquente.

Certes, l'on constate que parmi les motivations et les objectifs de départ, certains se sont avérés en partie utopiques. La polyvalence et la banalisation des locaux ont leurs limites. La coopération entre les établissements connaît des hauts et des bas. Elle n'est pas facilitée par une structure institutionnelle qui demeure, par rapport aux pratiques administratives françaises, trop marginale, et mal adaptée aux évolutions récentes de la décentralisation.

La réalité est pourtant là qui, en dépit des difficultés et des avatars, témoigne de la fécondité du concept: extraordinaire champ d'activités éducatives, sociales et culturelles offertes aux citoyens, énorme fréquentation, ensemble de locaux utilisables et appropriables par tous, école ouverte, coopération intersectorielle, gestion commune efficace et parfaitement rentable par rapport aux services rendus.

Mais l'institution, qui demeure fragile, est condamnée à l'innovation pour témoigner de sa vitalité : cette innovation, le C.E.C. au fil du temps, l'a constamment mise en oeuvre, et il la continue plus que jamais avec les nouveaux établissements et nouvelles activités mis en place au cours de ces dernières années.

La structure, de type fédératif, est réaliste et pragmatique, elle permet les replis momentanés de tel ou tel établissement sans mettre en cause la vie de l'ensemble ; elle assure l'autonomie de chacun dans l'interdépendance de tous. Encore faut-il que l'objectif de l'intégration, qui est en même temps le moteur du fonctionnement, soit clairement et fortement maintenu. Pour permettre la définition et le suivi d'une politique allant dans ce sens, il sera certainement souhaitable de revoir la convention, pour l'adapter aux évolutions récentes, la rééquilibrer dans la prise en compte de la responsabilité réelle de la collectivité locale et instaurer un organisme de tutelle capable de jouer pleinement son rôle.

NOTE BIBLIOGRAPHIQUE

- GUIDE ADMINISTRATIF DU C.E.C. LES HEURES CLAIRES D'ISTRES
(Région Provence - Côte d'Azur - Mission Régionale 1973)
- ETUDE ECONOMIQUE
Comparaison entre les coûts
d'un équipement intégré : le Centre Educatif et Culturel d'ISTRES
et des équipements similaires éclatés
(Région Provence - Côte d'Azur - Mission Régionale Décembre 1975)
- DESCRIPTION DE LA STRUCTURE GENERALE ET DU FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF
ADMINISTRATIF DU C.E.C. LES HEURES CLAIRES
(éditée par le C.E.C. - décembre 1976)
- LA COMMUNAUTE EDUCATIVE
Point des recherches menées par le C.E.S. expérimental les Heures
Claires intégré au C.E.C. d'ISTRES
(C.E.C. et C.I.E.P. de SEVRES - juin 1977)
- COLLECTIVITE, EQUIPEMENTS, ECOLE
Tome II Etude de cas : le Centre Educatif et Culturel d'ISTRES
par Guy LE BOTERF (O.C.D.E. ; 1978)
- LE CENTRE EDUCATIF ET CULTUREL A ISTRES
présentation par Jean-Louis VERET, Architecte
Revue Techniques et Architecture n° 296
- LA REUNION DE CONCERTATION AU COLLEGE LES HEURES CLAIRES EN 1977/78
Etude élaborée par P. et S. VERLOMME, sous la direction de J. MASSONNAT
(Université de Provence - Département de Psychologie ~ octobre 1978)
- ANALYSE STATISTIQUE DU PUBLIC DU C.E.C. D'ISTRES
Mémoire de maîtrise par Agnès SAMAT
(Université d'AIX-MARSEILLE - Institut de Géographie - 1985)